THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME CINQUANTE-NEUVIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME IX

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LES RUINES

DE KSAR DJEMA EL DJIR

(TUNISIE).

Par M. le Dr Carton, médecin-major, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 8 mars 1899.

Les auteurs de l'*Atlas archéologique de la Tunisie* mentionnent sous le n° 53, dans la carte de Grombalia, un groupe de ruines qui se trouvent dans la propriété de M. le docteur Bertholon. Les nombreux murs en blocage, avec ou sans chaînes de pierres de taille qu'on y rencontre, les fragments de colonnes, de moulures, le sol jonché de débris de poteries jaunes et assez mal cuites, mais, souvent aussi, rouges, vernissées et d'un grain fin, indiquent qu'il y a eu jadis en ce point un centre de quelque importance.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette petite ville était dans des conditions analogues à celles où étaient placées un grand nombre de cités africaines, depuis Hippo-Diarrhytus et Thabraca, dans le nord, jusqu'à Augarmi, dans la région

saharienne. On trouve particulièrement d'intéressants exemples d'une telle situation dans la riche vallée de la Medjerdah, à Thibar, Bulla Regia, Chemtou, Thuburnica. Elle a sa raison d'être dans les conditions d'hygiène, de culture, d'attraction commerciale et même de stratégie où les ont élevées les antiques habitants.

Toutes sont, en effet, situées sur les contreforts de collines ou de montagnes plus ou moins élevées, à proximité de grandes plaines fertiles, d'aqueducs ou d'ouvrages d'art destinés à les alimenter en eau de boisson. Et, à la réflexion, il semble bien que ce soit la force des choses qui ait ainsi amené les Africains à placer la plupart de leurs cités dans les mêmes conditions.

Il fallait aux agriculteurs un centre, un marché où ils pussent échanger leurs produits, et celui-ci ne pouvait être éloigné de la plaine où on les récoltait. D'autre part, l'impaludisme, qui sévit de préférence dans ces dépressions si fertiles, mais par contre humides et malsaines, ne permettait pas de placer ce lieu de rencontre dans la plaine même. On le choisissait donc aussi rapproché d'elle que possible, c'est-à-dire sur le flanc des montagnes qui l'entourent, là où le sol était élevé, rocheux et en pente.

D'autre part, si la terre n'y devait pas être humide, on désirait y trouver l'eau d'alimentation et être soit à proximité d'une source, soit en un point où il fût facile d'y amener, par un aqueduc,

l'eau de la montagne, c'est-à-dire à l'issue d'une vallée.

Une cité placée dans des conditions aussi avantageuses devait prospérer et élever de ces édifices : théâtres, thermes, temples où les gens de la campagne, venus pour leurs affaires, pouvaient, en se distrayant, laisser une partie de l'argent qu'ils avaient gagné. De là ces monuments si nombreux et souvent d'une réelle élégance qu'on y rencontre inévitablement.

Enfin, lorsque, la « paix romaine » cessant, on se mit à guerroyer de toutes parts dans l'Afrique, il se trouva que les centres les plus riches, les villes, avaient été élevés, — pour des raisons d'ordre non stratégiques, — en des endroits d'une défense facile, puisqu'ils dominaient la plaine, et où ils commandaient les routes de la montagne, puisqu'ils étaient à l'issue des vallées. En sorte que, la paix ayant ici en quelque sorte les mêmes nécessités que la guerre, les anciens marchés furent transformés en forteresses et qu'on entoura d'une enceinte tout ou partie des antiques cités.

Description générale des ruines. — Ces considérations s'appliquent exactement à la petite cité, dont le nom ne nous est pas parvenu, qui s'élevait là où sont les ruines de Ksar Djema el Djir. Aux pieds du Djebel-Djemâa, sur un des contreforts du versant oriental de cette montagne, elles

dominent la vaste plaine, si fertile, au centre de laquelle s'élève Grombalia. Comprises entre deux vallons qui débouchent dans leur voisinage sur cette plaine, elles sont reliées, par les restes de quelques constructions, à des traces de bassin et peut-être d'aqueduc qui sont visibles dans l'un d'eux. Ce sont sans doute les travaux hydrauliques qui desservaient ainsi ce centre d'une certaine importance.

Si la plupart des édifices y ont été détruits, le soin avec lequel a été exécuté le temple, le seul qui ait conservé quelque caractère, l'étendue de monuments dont on reconnaît l'existence sans qu'il soit malheureusement possible d'en déchiffrer la destination, nous révèlent qu'il a joui d'une réelle prospérité.

A chaque pas, des murs s'élevant au-dessus du sol, et enfouis jusqu'à un ou deux mètres de profondeur, y esquissent des plans d'habitations. Parfois, des restes de moulures, des fragments de corniche, des pierres de grand appareil trahissent l'emplacement des monuments publics, plus ou moins somptueux. A côté de nombreux fragments de poteries que j'ai déjà signalés, j'y ai rencontré quelques menues monnaies de bronze.

La surface couverte par ces ruines mesure environ un kilomètre dans sa plus grande longueur. Il est probable qu'une étude plus approfondie que celle à laquelle j'ai pu me livrer permettrait d'y retrouver les édifices que l'on

Le temple de Ksar Djema el Djir, face postérieure.

rencontre habituellement dans des cités de même étendue. C'est du moins l'impression qui m'est restée de leur comparaison avec des centres que j'ai étudiés antérieurement et qui me paraissent le plus s'en rapprocher : Numluli et Thuburnica.

D'ailleurs, les deux seuls monuments qu'il soit possible d'y reconnaître en l'état actuel témoignent aussi, l'un par la beauté de son appareil et la recherche de son ornementation, l'autre par ses vastes dimensions, que Ksar Djema el Djir eut autrefois une réelle importance. Ce sont : un temple et une forteresse.

Temple. — Le premier d'entre eux est situé tout à l'extrémité méridionale du mamelon qui porte les ruines. Il domine de façon assez pittoresque un vallon qui suit les limites de la petite ville, de ce côté.

Cet édifice sacré est tourné très exactement vers l'est, et cette orientation est ici en concordance avec l'exposition de la ville, ce qui fait que tous deux regardent la grande plaine au centre de laquelle Grombalia forme une large tache blanche entourée de verdure.

Sa hauteur totale, au sommet du fronton, est d'environ 14 mètres. Les murs méridionaux et occidentaux en sont parfaitement conservés. Les pierres en ont pris cette belle teinte jaune qui revêt souvent les édifices africains. Mais elles ont subi, dans leur débit, des variations d'épais-

seur dues sans doute à un certain degré de schistosité de la roche. En sorte que les assises qu'elles forment sont de hauteur inégale. L'architecte a d'ailleurs tiré un assez bon parti des matériaux dont il disposait. On voit, en effet, sur une des planches ci-jointes qu'une couche de pierres d'une certaine épaisseur en porte une de moindre hauteur, que sur celle-ci repose une assise plus élevée, et ainsi de suite de manière à former une alternance qui n'est point disparate (pl. I).

Les rapports des parties du temple qui sont encore debout n'ont pas varié; tout au plus quelques lézardes insignifiantes ont-elles en quelques points augmenté la largeur des joints, sans altérer le profil du monument, et la conservation des corniches a suffisamment protégé les surfaces verticales contre le ruissellement de l'eau de pluie.

La cella mesure extérieurement $9^{m}90$ de largeur sur $11^{m}15$ de longueur. Il ne reste plus que des vestiges, difficilement reconnaissables, du *pronaus*. Mais les murs en moellons qui le portaient, encore visibles à ras du sol, en rendent l'existence indiscutable, et il est possible d'en reconstituer les grandes lignes comme je l'ai fait sur le plan joint à cette étude (fig. 1).

Il en est de même du péribole dont il est possible de suivre le mur arasé et où l'on peut même reconnaître les traces d'une petite porte, située

au sud de la cella. Cette dernière et l'enceinte dont il est question ne sont pas dans le même axe. Comme je l'ai indiqué, l'aire circonscrite par le

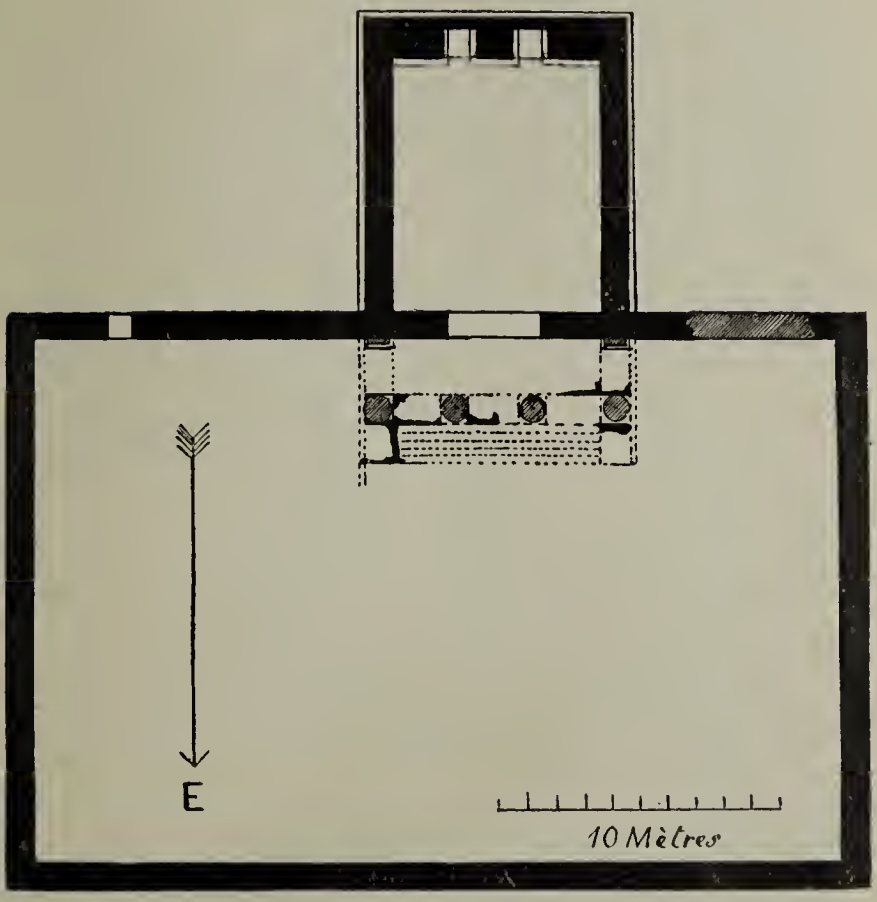

Fig. 1.

mur s'étend plus vers la partie méridionale que vers le nord du monument. Le *pronaus* du temple seul faisait saillie à l'intérieur de la cour, la cella étant en dehors d'elle, à sa partie postérieure.

Un massif de maçonnerie appliqué contre le mur antérieur du péribole semble avoir supporté un emmarchement qui descendait jusque sur le sol de la vallée que domine l'édifice sacré.

L'existence de péribоles entourant la cella ne paraît pas avoir été constante dans les temples africains ou du moins elle n'a pas été constatée pour un certain nombre d'entre eux. Il est facile, cependant, de voir, par le travail qu'ont récemment publié MM. Cagnat et Gauckler[1], que les édifices sacrés de la religion païenne en ont eu très fréquemment, et l'étude du temple de Ksar Djema el Djir tend à montrer une fois de plus que ce fut une règle, sinon absolue, du moins fort générale.

Extérieurement, les parois de la cella sont ornées de trois corniches. La plus élevée forme la limite inférieure du tympan du fronton et se prolonge sur les côtés. L'inférieure surmonte le soubassement et correspond sans doute au sous-sol que l'on rencontre fréquemment dans des édifices de ce genre. La troisième, située entre les deux précédentes, divise les murs en deux parties inégales. Il est intéressant de noter qu'extérieurement elle semble ne se rapporter à aucune partie de l'ensemble ornemental, très sobre d'ail-

1. Voy. *Monuments historiques de la Tunisie. — Temples païens, passim.*

Le temple de Ksar Djema el Djir, intérieur de la cella.

leurs, du monument, et n'avait pour but que de couper en deux parties la haute surface verticale qui sépare les deux autres corniches. Mais intérieurement elle correspond, en revanche, à une autre corniche, moins épaisse, ornant le mur du fond de la cella, qui est à la même hauteur qu'elle.

La porte de la cella mesurait $3^{m}60$ de largeur. Elle offre encore, appliquée contre son montant méridional, un mur assez grossier à l'aide duquel on a, à une époque relativement récente, diminué l'ouverture de son chambranle. Dans le fond de la pièce sont deux niches, de forme assez élégante, à plein cintre, hautes de 3 mètres, larges de $1^{m}30$, profondes de $1^{m}10$. Les voussoirs y sont en belles pierres de taille, parfaitement assemblées et séparées des pieds-droits par une corniche qui court sur tout le mur postérieur (pl. II).

A la partie supérieure de la cella règne un bandeau formé par une assise de pierres plates, sur lequel est posé du blocage, vestiges évidents d'une voûte en moellons qui recouvrait l'édifice. Dans les angles, le bandeau fait une saillie légère, formant une espèce de console sur laquelle devait reposer l'extrémité inférieure des arêtes de la voûte.

Il est donc certain qu'une voûte d'arête en blocage a recouvert la cella. Est-ce une raison pour admettre que l'édifice soit un mausolée en forme de temple de ce type assez fréquent en Afrique et

dont M. Saladin a publié[1] des exemples caractéristiques? Je ne le crois pas, pour des motifs que j'exposerai plus loin.

L'intérieur de la cella est rempli de décombres jusqu'aux niches et ne laisse pas voir où se trouvait le sol qui doit, suivant toute apparence, être à la hauteur de la corniche du soubassement.

Si j'avais eu les moyens d'explorer les décombres amoncelés dans le vestibule, j'y eusse peut-être trouvé quelques indications relatives aux divinités qui étaient honorées dans ce sanctuaire. Actuellement, je ne possède aucun renseignement à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, l'orientation du monument, les dimensions et la disposition de sa cella, la hauteur des deux niches qui y abritaient des statues de grandeur naturelle, l'existence d'un péribole ne peuvent, à mon avis, laisser de doute sur sa destination. C'était un temple.

Tout ce qu'on peut inférer de la présence de deux niches, c'est qu'on y honorait deux divinités. Mais comme les dieux ainsi accouplés étaient, en Afrique, nombreux et différents[2] (Apollon et Diane, Céleste et Cérès, Tellus et Cérès, Liber Pater et Vénus, Isis et Serapis, etc.), il serait

1. *Mission faite en Tunisie. Arch. des miss. scientif.*, 1887, p. 131 et *passim*.

2. Voy. Cagnat et Gauckler, *op. cit.*

hasardé de faire quelque hypothèse sur leur personnalité.

Forteresse. — L'autre édifice, dont les restes considérables ont d'ailleurs été signalés par les auteurs de l'*Atlas archéologique*, est une forteresse de basse époque (fig. 2).

En grand appareil, les éléments en sont assemblés avec bien moins d'art que dans le temple. Les pierres d'angle des tours ont souvent la hauteur de deux assises et ne sont pas reliées à celles-ci. On remarque aussi, parmi les pierres de taille des murs, un certain nombre de moulures, corniches, montants de pressoirs.

Cette forteresse est au nord-ouest du temple, entre les ruines, qu'elle domine un peu, et la montagne. Sa face septentrionale longe les bords d'un ravin faisant suite à une vallée venue de loin, du massif rocheux voisin. Elle en est séparée par une plate-forme allongée et rectangulaire qui doit être le tronçon d'une voie descendue de la montagne et se dirigeant vers la plaine.

Sa forme est celle d'un long parallélogramme de 93 sur 37 mètres de côté, cantonné à ses angles de tours qui mesurent $5^{m}10$ de largeur et font, sur les longues faces de la construction, une saillie de $2^{m}10$.

Cet édifice est remarquable par la grande régularité et la simplicité de son plan. La tour, qui est à l'angle sud-ouest, a encore une hauteur de plus

de 5 mètres, et, à part quelques points de très peu d'étendue, les murs s'en élèvent partout au-

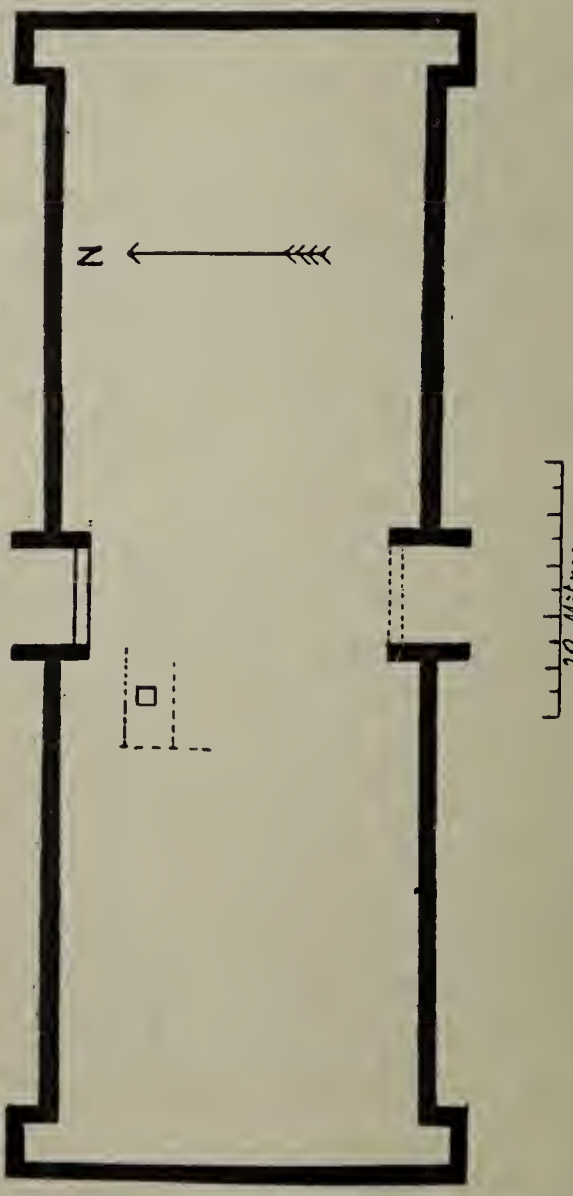

FIG. 2.

dessus du sol. Au centre de chacun des longs

côtés, dans un renfoncement, s'ouvre une belle porte, en pierres de taille, presque entièrement enfouie. Celle du nord-est intacte, celle du sud détruite.

Dans l'aire circonscrite par cette enceinte, on remarque des colonnes, des citernes, des alignements de murs. Il est probable qu'une fouille laisserait voir quelle a été la disposition de l'intérieur de la forteresse.

J'ajouterai, en terminant, qu'il existe dans un ravin, à proximité des ruines, et au nord de celles-ci, des traces de barrage, et que de grandes pierres paraissant être les montants de pressoir, que l'on rencontre sur l'emplacement de la ville antique, indiquent que les flancs de la montagne voisine, actuellement dénudés, portaient autrefois des plantations d'oliviers.

LES

PSAUTIERS DE SAINT LOUIS

Par M. Arthur Haseloff.

Lu dans la séance du 9 novembre 1898.

Les psautiers à peintures occupent une des premières places parmi les chefs-d'œuvre de l'art du moyen âge. Nous y reconnaissons les devanciers des livres d'heures du XIV^e^ et du XV^e^ siècle[1]. Ces manuscrits se composent à l'ordinaire du calendrier, du Psautier proprement dit, avec les cantiques, et d'un appendice liturgique plus ou moins étendu. Certains de ces livres, destinés aux personnages les plus riches et les plus nobles du temps, recevaient une décoration somptueuse. Pour suivre le développement de la miniature au XIII^e^ siècle, il nous faut porter toute notre attention sur leurs peintures. Sans doute, il a existé, dans des temps plus anciens, des psautiers décorés avec une grande richesse : le superbe psau-

1. Voy. la belle étude de M. Delisle : *Livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux exercices de piété des laïques. Histoire littéraire de la France,* t. XXXI, p. 213 et suiv. — A. Haseloff, *Eine thüringisch-sächsische Malerschule des XIII. Jahrhunderts.* Strasbourg, 1897, p. 26.

tier de Charles le Chauve, qui figure parmi les trésors de la Bibliothèque nationale, en fournit un admirable exemple. Mais l'usage du psautier comme livre de prières était moins répandu aux époques plus anciennes ; aussi de tels manuscrits sont-ils assez rares avant le XIII^e siècle. C'est aux manuscrits des quatre Évangiles et aux évangéliaires, les uns et les autres enluminés souvent avec une richesse exubérante, qu'il faut demander de nous donner l'idée de la miniature telle qu'elle a fleuri entre le IX^e et le XII^e siècle. Ce n'est que vers la fin de cette période, lorsque les manuscrits enluminés des Évangiles se font plus rares, que l'on commence à faire des psautiers ces merveilles de l'art que nous admirons dans nos grandes bibliothèques.

Après avoir indiqué en général le caractère et l'importance des manuscrits de cette espèce, nous passerons à l'étude de leur décoration. Nous ferons abstraction, en ce moment, de la richesse ornementale qui s'épanouit sur toutes les pages de nos manuscrits, dont l'écriture est souvent un modèle achevé de la calligraphie du temps, pour concentrer notre attention sur les peintures qui les décorent.

Le calendrier est très souvent orné de petits tableaux qui représentent les signes du zodiaque et les travaux des douze mois. Le texte du Psautier est orné de peintures qui couvrent toute la page ou de vignettes placées dans les lettres initiales ; il est assez rare que les appendices litur-

giques soient ornés de peintures. La distribution des peintures et des initiales à figures dépend du système de partition employé pour le Psautier ; M. Adolf Goldschmidt, qui a consacré une étude d'ensemble aux psautiers enluminés[1], a reconnu quatre systèmes de division employés pour le livre des Psaumes. De ces quatre systèmes, deux seulement sont usités en Occident à l'époque dont nous nous occupons : en France, on donne en général des initiales à peintures aux psaumes I, XXVI, XXXVIII, LII, LXXX, XCVII et CIX, c'est-à-dire aux psaumes avec lesquels commencent les offices des matines et ceux des vêpres du dimanche. Ce système, qu'on rencontre déjà au VIII^e^ siècle, n'a pas été adopté en Allemagne. Dans ce pays, on a suivi d'abord le modèle donné par les Irlandais, qui partageaient le Psautier en trois groupes de cinquante psaumes chacun ; mais, dès la fin du XI^e^ siècle, on a eu l'idée de combiner le système irlandais avec celui que nous venons de décrire, de manière à obtenir une division en dix parties. Cette différence entre les psautiers d'origine allemande et française est pourtant moins frappante qu'une autre que nous allons indiquer. Les psautiers français et anglais présentent, pour la plupart, au commencement, une série de peintures et se contentent de donner une initiale his-

1. *Der Albanipsalter in Hildesheim und seine Beziehung zur symbolischen Kirchensculptur des XII. Jahrhunderts.* Berlin, 1895.

toriée au premier psaume de chaque partie du Psautier. Les psautiers allemands, au contraire, à de rares exceptions près, placent une suite de miniatures devant les psaumes qui sont en tête des trois ou des dix parties du Psautier.

Cette série de peintures, qui forme, en France et en Angleterre, l'introduction du Psautier et qui, en Allemagne, est distribuée dans le Psautier tout entier, n'a rien à faire avec le texte même des Psaumes. C'est d'ordinaire un choix de scènes de la vie de Jésus-Christ. Mais, tandis que la plupart des psautiers allemands n'ont, à côté des peintures bibliques, que des initiales ornementées, en France les initiales historiées contiennent l'illustration du Psaume qu'elles accompagnent. La France a créé une série, variée du reste dans les différents manuscrits, de peintures de ce genre, et ces types se sont propagés dans toute l'Europe[1].

Ces figures constituent l'illustration du sens littéral des psaumes ou de quelques mots de ces psaumes. Pour en citer un exemple, nous trouvons en tête du psaume XXVI (*Dominus illuminatio mea*) le roi David à genoux, montrant ses

1. Cf. S. Berger, *La Bible française au moyen âge,* 1884, p. 289 et suiv.; S. Berger et P. Durrieu, *Les notes pour l'enlumineur. Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. LIII, p. 11 et suiv., et S. Berger, *Les manuels pour l'illustration du psautier au XIII^e siècle. Ibid.,* t. LVII, p. 95 et suiv.

yeux, et, au-dessus, le buste du Christ dans les nuages. Le système d'illustration verbale n'est pas une invention du XIII^e siècle. Nous le connaissons déjà par les peintures du fameux psautier d'Utrecht, qui a été copié dans le diocèse de Reims, ainsi que l'ont démontré M. Adolf Goldschmidt[1] et plus tard, mais indépendamment de lui, M. Paul Durrieu[2]. Il y a bien des raisons de douter que les illustrations du psautier d'Utrecht soient de l'invention du dessinateur. Il est certain que le système de l'illustration verbale a été très répandu à Byzance, et peut-être est-ce de là qu'il est venu en France[3]. Au reste, les illustrations des psautiers français du XIII^e siècle sont bien éloignées de celles du psautier d'Utrecht. Tandis que celui-ci est orné de peintures compliquées et chargé de nombreuses figures, on ne trouve, dans les livres de dévotion du XIII^e siècle, que des illustrations fort simples, dans le genre de la figure du roi David, que nous avons citée plus haut à l'occasion du psaume XXVI.

J'ai dit qu'un grand nombre de ces psautiers ont été exécutés pour de grands seigneurs du temps. Il ne manque pas d'exemplaires dont nous

1. *Der Utrechtpsalter. Repertorium für Kunstwissenschaft,* t. XV, p. 156 et suiv. Cf. *Der Albanipsalter,* p. 10 et suiv.

2. *L'origine du psautier d'Utrecht. Mélanges Julien Havet,* 1895, p. 639.

3. Hans Graeven, *Die Vorlage des Utrechtpsalters. Repertorium für Kunstwissenschaft,* t. XXI, 1898, p. 28 et suiv.

connaissons les premiers propriétaires. Pour l'Allemagne, il faut nommer en première ligne trois psautiers, celui du célèbre duc de Saxe, Henri le Lion, dont j'ai retrouvé un fragment au Musée britannique[1], et ceux du landgrave Hermann de Thuringe, célèbre par le fameux tournoi des *Minnesaenger*, qui sont conservés à Stuttgart et à Cividale[2]. Le dernier de ces psautiers est pour nous d'un intérêt particulier, parce qu'il a été la propriété de sainte Élisabeth de Hongrie, la belle-fille du landgrave. Pour la France, il faut mentionner en premier lieu le psautier de la reine Ingeburge, femme de Philippe-Auguste, qui est aujourd'hui l'ornement du Musée Condé.

Avec le psautier d'Ingeburge, nous touchons aux psautiers de saint Louis, car ce manuscrit doit avoir appartenu au saint roi.

On connaît deux autres psautiers de saint Louis. Ce sont le ms. 318 de la bibliothèque de l'Université de Leyde et le ms. lat. 10525 de la Bibliothèque nationale. Je ne fais ici qu'enregistrer les conclusions des excellentes recherches de M. Léopold Delisle, que ce savant a consignées dans son mémoire cité plus haut. Nous savons par lui que

1. Ms. Lansdowne 381. Cf. *Malerschule,* p. 336 et suiv.

2. J'ai reproduit dans mon travail cité plus haut les peintures de ces psautiers. Une nouvelle reproduction du manuscrit de Cividale a été publiée récemment : *Miniaturen aus dem Psalterium der Heiligen Elisabeth. 54 Original-Aufnahmen,* von Josef Wlha, *mit kritischem Text erläutert* von Prof. Heinr. Swoboda. Vienne, 1898.

la tradition qui attribue à saint Louis ou à sa mère, la reine Blanche, le merveilleux psautier n° 1186 de la bibliothèque de l'Arsenal, n'est pas suffisamment établie.

N'y a-t-il pas d'autres psautiers de saint Louis? M. Delisle a, le premier, indiqué un troisième manuscrit, qui ne lui était connu que par les quelques renseignements qu'il tenait de M. Westwood. C'est sur ce psautier que je voudrais attirer aujourd'hui l'attention des lecteurs. Grâce à la bienveillance et à la libéralité de M. Ruskin, j'ai pu étudier de près et photographier ce manuscrit, qui est conservé dans la bibliothèque de M. Ruskin à Brantwood, dans cette habitation merveilleusement située aux bords du Coniston-Lake, au nord-ouest de l'Angleterre.

Malheureusement, le manuscrit a beaucoup souffert. Il a été endommagé d'un bout à l'autre par l'humidité; en outre, il a été dépecé. La plupart des feuillets sont en possession de M. Ruskin, mais ils n'ont pas été tous à ma disposition; il y manquait un certain nombre de feuillets, qui sont encadrés et dont quelques-uns sont de la plus grande importance. Trois feuillets se trouvent à l'école de M. Ruskin, à Oxford, un autre fragment a pris le chemin de l'Amérique; enfin, j'ai été assez heureux pour retrouver trois pages de ce précieux manuscrit, l'une d'elles avec peintures, à la bibliothèque Bodléienne, dans un volume contenant divers fragments de manuscrits,

qui sont entrés à la bibliothèque, avec la collection Douce, en 1831[1].

Cependant, sinon tous les feuillets provenant du psautier de M. Ruskin, du moins celui qui est orné d'une peinture doit avoir été ajouté après coup au volume qui le contient, car M. Madan, qui avait bien voulu, avec son amabilité accoutumée, prendre la peine de comparer mes photographies de quelques pages du manuscrit de Brantwood avec les fragments d'Oxford, a observé, à ma grande surprise, que le feuillet avec peinture, aujourd'hui conservé à la Bodléienne, se trouvait en 1870 à l'école de M. Ruskin. Il a, en effet, été décrit par M. Ruskin dans le catalogue des dessins de cette école[2]. Les deux autres pages, qui se trouvaient à ce moment à l'école Ruskin, ont été elles-mêmes remplacées par d'autres. De quelle manière la peinture est-elle entrée à la Bodléienne? C'est ce qui n'est pas encore expliqué.

Le psautier fournit-il la preuve qu'il a appartenu à saint Louis? Je regrette de ne pouvoir donner une réponse péremptoire à cette question. Ce qui est certain, c'est que le manuscrit n'a pas été exécuté pour saint Louis, car on trouve dans la litanie les mots : *Ego misera et indigna peccatrix.* Le manuscrit a donc été écrit pour une femme. D'après les indications données par M. Ruskin

1. Ms. Douce 381 = Bodl. Ms. 21956.

2. *Catalogue of elementary (or Reference) Series of Drawings in the Ruskin School,* s. d.

dans le catalogue des dessins de l'école Ruskin, le calendrier contenait les dates de la mort du père, de la mère et du frère de saint Louis. Les feuillets en question ne se trouvaient pas tous dans le manuscrit lorsque j'ai eu l'occasion de l'étudier. Peut-être un examen plus approfondi du manuscrit entier donnera-t-il le moyen d'en retrouver la trace dans les anciens inventaires.

Dans de telles circonstances, il me faut renoncer à identifier le manuscrit avec l'un de ceux dont parlent les anciens inventaires. Mais le psautier lui-même ne nous fournira-t-il pas le moyen d'examiner la probabilité de la tradition, en le comparant avec les autres psautiers de saint Louis ?

Les psautiers de saint Louis n'ont pas tous le même caractère. Le psautier de la reine Ingeburge, qui date du commencement du XIII^e^ siècle, nous offre un des plus beaux spécimens de la peinture de cette époque. Il est décoré dans un style sévère et anguleux, par lequel il se rapproche des manuscrits allemands et des manuscrits anglais. Il est probable qu'il n'est pas d'origine française. Cette hypothèse est appuyée par le grand nombre des saints anglais que l'on remarque dans le calendrier. Quant au manuscrit de Leyde, il est certainement d'origine anglaise. M. Delisle a pu démontrer qu'il a probablement été exécuté pour Geoffroi, fils de Henri II et archevêque d'York de 1191 à 1212, ou du moins pour un ami de ce prélat.

Il ne nous reste plus, comme point de compa-

raison, que le troisième psautier de saint Louis (Bibl. nat., lat. 10525). Celui-ci est considéré à juste titre comme un des plus beaux monuments de la peinture française de la seconde moitié du XIII^e siècle. On estime qu'il a été exécuté après 1252, année de la mort de la reine Blanche, et avant l'année 1270, date de la mort de saint Louis. Nous pouvons préciser un peu davantage, puisque le calendrier mentionne saint Pierre martyr, canonisé le 25 mars 1253.

Si nous comparons ce psautier au manuscrit de Brantwood[1], nous constaterons entre les deux une ressemblance tout à fait frappante. Je commencerai par donner une idée de l'accord des deux calendriers. Je n'ai vu que quatre mois du manuscrit de Brantwood; ils sont écrits en bleu et en or, luxe qui manque au psautier de Paris, mais les fêtes que j'y ai notées se trouvent également, avec quelques exceptions de peu d'importance, dans l'un et l'autre manuscrit. Nous y trouvons, au 2 mai, l'octave de la dédicace de la Sainte-Chapelle comme fête double; nous avons, au 30 septembre, la fête de la translation des saintes reliques, avec octave; nous trouvons la fête des saints Denis, Rustique et Éleuthère, comme fête double, avec octave, et, au 28 octobre, la translation de sainte Geneviève. Faut-il

1. Dimensions des feuillets du Musée britannique : 0m193 sur 0m148. Psautier de saint Louis : 0m209 sur 0m149. Le texte de ce dernier manuscrit mesure 0m125 sur 0m085 et les miniatures (cadres compris) 0m125 sur 0m097.

rappeler que le calendrier du psautier de M. Ruskin contenait, au témoignage de son propriétaire, les dates de la mort du père, de la mère et du frère de saint Louis, dates auxquelles le manuscrit de Paris ajoute encore celle de la mort du grand-père du roi?

Quant à la série de peintures qui est en tête des deux manuscrits, celui de Brantwood est beaucoup moins riche, il n'en montre que quatre, tandis que le manuscrit de Paris nous en offre soixante-dix-huit. Mais n'est-ce pas chose digne d'attirer notre attention que ce fait, que la série des peintures du manuscrit de M. Ruskin est, pour ainsi dire, la continuation de celle du manuscrit de Paris? Celle-ci, qui du reste est peut-être incomplète, commence avec l'histoire de Caïn et d'Abel et s'étend jusqu'à l'histoire de Saül ; celle-là nous montre l'histoire de David, ou plutôt un choix de scènes de cette histoire, qui donne à penser qu'il y en avait d'autres, qui se sont perdues.

Nous trouvons d'abord le roi David jouant de la harpe et précédant l'arche de l'alliance, qui est portée par deux hommes, pendant que Michol, qui se montre à la fenêtre du château, se moque du roi. La deuxième peinture nous montre Absalon pendu à un chêne et percé de deux lances et Joab qui lui porte un autre coup de lance. Dans la représentation suivante, nous voyons le roi dans l'attitude du désespoir, assis sous un monument d'architecture, tandis qu'un messager lui apporte la nouvelle de la mort de son fils. Enfin, la der-

nière peinture représente à gauche le vieux roi assis. Son fils Salomon s'approche de lui, monté sur une mule, tandis qu'à droite Sadoch, assisté de Nathan[1], oint Salomon.

J'en viens à parler de la décoration du Psautier proprement dit. L'un et l'autre manuscrit nous montrent des initiales historiées aux psaumes avec lesquels commencent les matines et les vêpres du dimanche. Le principe adopté par les artistes est, en général, ainsi que je l'ai montré, celui de l'illustration verbale du texte; mais, quoique en principe ni l'un ni l'autre psautier ne s'éloigne du système général des psautiers français du XIII^e^ siècle, nous sommes frappés de la ressemblance, j'ose dire de l'identité, de quelques-unes de ces peintures, qui sont réellement singulières.

PSAUME I^er^. Les deux psautiers consacrent une page entière à l'initiale B. En haut, à gauche, un château, où la tête du roi David apparaît à une fenêtre du premier étage; à droite, Bethsabée nue, assise près d'une source et se baignant, servie par deux femmes. Le manuscrit de Paris ajoute quelques arbres. En bas, à gauche, le roi David agenouillé et priant, et à droite le Christ, séant dans une gloire ou *mandorla*.

La relation entre le texte et la peinture n'est pas facile à trouver. Dans la partie supérieure, l'artiste représente

1. Nous devons appeler cette figure Nathan ou Banaias. Dans une peinture qui représente le même sujet, dans la grande bible de la bibliothèque de l'Université d'Erlangen (n° 568, XII^e^ siècle), deux vieillards, « Banaias » et « Nathan, » prennent part à l'onction du roi.

le péché du roi David comme le contraire du texte du psaume, qui loue l'homme qui ne pèche pas.

Psaume XXVI. *Dominus illuminatio mea.* En haut nous voyons, dans le psautier de Brantwood, le roi David à genoux, priant devant le buste du Christ qui apparaît dans les nuages. Le psautier de la Bibliothèque nationale nous montre le même sujet, mais le Christ est représenté en pied et siège dans la *mandorla*, au milieu des nuages (la même différence se remarque dans les six peintures suivantes).

En bas, quelques religieux et religieuses sont agenouillés et prient devant un triangle rempli de petites lampes, qui apparaît dans les nuages. C'est la représentation de l' « illumination » divine. Les deux peintures ne diffèrent que par des détails sans importance.

Psaume XXXVIII. Un groupe de moines à genoux, parmi lesquels il y a dans le psautier de Paris des religieuses, montrent leur bouche pour dire : *Dixi, custodiam vias meas, ut non delinquam in lingua mea.*

Psaume LII. Pour ce psaume seulement, les sujets des peintures de nos deux manuscrits sont absolument différents. Le manuscrit de Paris nous montre deux hommes presque nus, luttant.

L'explication de cette peinture est donnée par les premiers mots du psaume : *Dixit insipiens in corde suo; non est Deus. Corrupti sunt et abominabiles facti sunt in iniquitatibus suis, etc.*

Le feuillet du psautier de Brantwood, relatif au psaume LII, se trouve à la Bodléienne. L'*insipiens* du premier verset du psaume, placé entre deux arbres, vêtu seulement d'un manteau, marche vers la droite; de la main gauche, il porte un pain à sa bouche (v. 5); de la droite, il tient une massue. Ce sujet est ordinaire pour l'illustration de ce psaume, tandis que la peinture du manuscrit de Paris est absolument en dehors de la tradi-

tion. Elle nous fait penser à un dessin de Villard de Honnecourt[1].

Psaume LXVIII. Le roi David est agenouillé dans l'eau, implorant du secours : *Salvum me fac, Deus, quoniam intraverunt aquae usque ad animam meam.* Le mouvement de la figure est le même dans les deux psautiers; dans tous deux, au-dessous de l'eau, sous les pieds du roi, on voit la terre. Le psautier de Brantwood ajoute deux arbres.

Psaume LXXX. Un jeune homme assis joue du luth; à côté de lui se trouvent divers instruments de musique, des cloches, une viole, une harpe. Le psautier de M. Ruskin ajoute des nuages. Cette peinture s'explique par ces premiers vers du psaume : *Exultate Deo adjutori nostro, jubilate Deo Jacob. Sumite psalmum et date tympanum, psalterium jucundum cum cithara, buccinate in Neomenia tuba.*

Psaume XCVII. Deux moines chantent au lutrin. C'est l'illustration des premiers mots du psaume : *Cantate Domino canticum novum.*

Psaume CIX. Dieu le père et Jésus-Christ sont assis sur un banc, l'un à côté de l'autre. Le psautier de Paris ajoute, entre eux, la colombe du Saint-Esprit : *Dixit Dominus Domino meo : sede a dextris meis.*

Telles sont les illustrations des psaumes dans nos deux manuscrits. La ressemblance en est frappante. Je n'attribuerais pas beaucoup d'importance à l'identité des peintures pour les psaumes LVIII à CIX, parce qu'elles sont conformes au thème développé généralement par l'art fran-

1. Voy. l'*Album de Villard* de Honnecourt, publié par Lassus et A. Darcel, 1858, pl. XXVII.

çais du XIII^e^ siècle, mais les scènes choisies pour illustrer les psaumes I, XXVI et XXXVIII sont exceptionnelles, et leur concordance nous donne le droit d'affirmer les plus étroites relations entre les deux manuscrits. Pour le psaume LII, le peintre du psautier de la Bibliothèque nationale a choisi une scène tout à fait singulière, tandis que le manuscrit de M. Ruskin donne l'illustration ordinaire du psaume.

Nous n'avons malheureusement plus de peintures à comparer. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale ne contient, après le Psautier, que les cantiques, le *Te Deum* et le symbole dit d'Athanase. Jusqu'à cet endroit, le contenu des deux manuscrits est le même, mais le psautier de M. Ruskin contient en outre un appendice liturgique qui couvre plus de cent feuillets.

Cet appendice, dont il me faut renoncer à préciser l'intérêt liturgique, est très remarquable par la richesse de sa décoration. La suite des initiales historiées, particulièrement celles qui sont en tête des *suffragia*, nous fait penser aux livres d'heures illustrés du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, dont notre manuscrit est en quelque sorte le prototype[1].

1. M. le D^r^ James, de Cambridge, a eu la bonté de parcourir mes notes et de me donner son avis sur le contenu de notre manuscrit. Celui-ci est composé des parties suivantes :

Calendrier.
Psautier.
Cantiques. *Te Deum*. Symbole d'Athanase.
Heures de la Vierge, avec les Heures de la Passion.

Je me bornerai à donner une courte description de ces peintures, dont l'intérêt iconographique et artistique ne peut être indiqué suffisamment par une description :

Fol. 177 : Image de la Vierge (elle manquait au manuscrit lors de ma visite à Brantwood).

191 v° : Le Christ enchaîné est l'objet des moqueries de cinq hommes.

198 r° : Dieu le père tient dans ses bras son fils crucifié. Entre eux la colombe du Saint-Esprit.

198 v° : Le Christ mort, attaché à la croix par trois clous. La Vierge Marie et saint Jean sont debout auprès de la croix, ils sont tournés de côté. Expression très vive et très remarquable de la douleur. La Vierge élève ses mains jointes à sa figure, avec le geste de l'affliction la plus profonde[1]. Le soleil et la lune dans les nuages.

Fol. 177 : Matines.
Fol. 191 v° : Laudes.
Fol. 198 r° : *Memoriae* insérées dans les laudes.
Prime? Le premier feuillet manque.
Fol. 212 v° : Tierce.
Fol. 215 r° : Sexte.
Fol. 220 r° : None.
Fol. 222 v° : Vêpres.
Fol. 224 r° : Complies.
Fol. 233 : Litanie.
Fol. 277 r° : Prières pour les principales fêtes de la Vierge.

1. Le geste des mains jointes, les doigts entrelacés, se trouve souvent dans notre manuscrit pour rendre la douleur. Voy. aussi la peinture des funérailles d'Isaac (fol. 26 r°) dans le psautier de la Bibliothèque nationale. Nous trouvons rarement ce geste sur les monuments d'une époque plus reculée, et, dans la plupart des cas, il ne représente pas la douleur. Ainsi, la représentation de ce geste, si connu dans les temps

199 r° : Trois rangs d'anges, parmi lesquels deux anges à quatre ailes.

199 v° : Le baptême du Christ. Le Christ est debout dans un courant d'eau entouré d'une bande étroite qui représente le rivage. Saint Jean-Baptiste répand une fiole de saintes huiles sur la tête du Sauveur. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, traverse les nuages.

200 r° : Crucifiement de saint Pierre.

200 v° : Crucifiement de saint André. Sa croix est placée comme un *tau* couché (⊨).

201 r° : Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descend sur les douze Apôtres.

201 v° : Saint Jean est, dans l'attitude de la prière, dans la cuve d'huile bouillante. Deux hommes attisent le feu, l'un d'eux avec un soufflet. L'un de ces archers porte un casque surmonté de deux ailes, coiffure très curieuse que nous observons quelquefois dans les monuments du XIII^e^ siècle, par exemple dans le psautier de la Bibliothèque nationale, chez les guerriers qui lient Samson (fol. 61 v°).

202 r° : Le Christ sur un trône, entouré des symboles des évangélistes.

202 r° : Deux guerriers mettent à mort les Innocents.

202 v° : Saint Denis, portant sa tête, est guidé par deux anges.

203 r° : Saint Eustache et trois de ses compagnons sont rôtis dans un taureau rouge.

204 r° : Saint Nicolas, en costume d'évêque, jette une pièce de monnaie par la fenêtre dans la chambre où se trouvent le père sur son lit et ses trois filles désolées.

plus modernes, remonte au XIII^e^ siècle. Voy. W. Vöge, *Eine deutsche Malerschule um die Wende des ersten Jahrtausends. Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Ergänzungsheft VII.* Trèves, 1891, p. 286 ; Haseloff, *l. c.*, p. 306.

Deux d'entre elles ont les mains jointes, la troisième reçoit la pièce de monnaie.

204 v° : Saint François est à genoux devant une colline. Un séraphin à six ailes lui apparaît.

205 r° : Saint Benoît est assis sur un trône, en présence d'un groupe de bénédictins.

205 r° : Un groupe de saints.

206 r° : Le Christ, dans un jardin, parle à Marie-Madeleine, qui est à genoux devant lui.

206 v° : Dans un monument d'architecture, on voit sainte Marguerite sortant du dragon.

207 r° : Sainte Catherine à genoux. On aperçoit une main sortant des nuages, qui détruit les roues qui devaient déchirer la sainte. On voit les têtes de quelques archers, les yeux fermés, la bouche ouverte.

207 v° : Cinq vierges.

208 r° : Quatorze saints et saintes.

210 v° : Un prêtre célèbre la messe. Quatre personnes à genoux.

212 v° : Le Christ, portant la croix, est assisté par une des saintes femmes près de laquelle se trouve une autre sainte femme. Il est précédé de deux hommes portant une échelle et un marteau.

215 v° : Le Christ attaché à la croix entre les deux larrons.

220 r° : La descente de croix. Le Christ est soutenu par un vieillard monté sur une échelle. La Vierge tient la main droite de son fils. A droite, saint Jean, les mains jointes dans l'attitude d'une vive douleur. Un jeune homme arrache le clou de la main gauche du Christ.

222 v° : Le Christ crucifié. On lui présente l'éponge pleine de vinaigre et on lui perce le côté.

224 r° : Trois hommes, auprès desquels se trouve la Vierge, les mains jointes levées vers son visage, mettent le corps du Christ au tombeau.

271 v° (?) : En haut, saint Joachim et sainte Anne sont à genoux en prières. Deux anges mettent dans leurs mains des banderoles. En bas, sainte Anne est couchée sur son lit. A droite, deux femmes sont occupées à baigner l'enfant dans une cuve.

274 v° : L'Annonciation. L'ange s'approche de la sainte Vierge, la colombe descend des nuages.

277 r° : La Vierge dépose l'enfant dans les bras de saint Siméon. Entre eux, l'autel. Saint Joseph tient un cierge et un panier contenant deux colombes.

281 r° (?) : La Vierge est étendue morte sur son lit, près duquel se tiennent treize apôtres dans l'attitude de la douleur. Au-dessus, on voit les pieds de la Vierge, qui disparaît dans les nuages.

284 v° : La sainte Vierge est assise sur un trône, tenant dans ses bras l'enfant Jésus, qui étend sa petite main pour caresser la tête de sa mère.

Maintenant que nous avons indiqué l'intérêt iconographique de notre manuscrit, une question se pose à nous : quel en est le style? Les relations entre les deux psautiers sont-elles les mêmes pour la critique du style que pour l'iconographie? J'estime qu'il faut répondre par l'affirmative, malgré quelques différences qui sont à relever.

Parlons d'abord des quatre peintures qui sont au commencement du psautier de M. Ruskin. Nous y trouvons le même système que dans le psautier de saint Louis. Une bordure encadre l'espace destiné à la représentation du sujet. Chacune de ces figures est surmontée d'une riche architecture gothique, laquelle est purement décorative, en sorte que les scènes qui se passent dans une

maison ont leur architecture spéciale au-dessous de cette décoration. Toutes les peintures des deux manuscrits sont sur fond d'or ; la seule différence, et elle est sans importance, consiste dans l'addition d'une bande ornementale au-dessous des sujets dans le manuscrit de Brantwood.

Dans les initiales historiées, il y a un peu plus de différence. Nous y retrouvons sans doute la forme rectangulaire de la bordure ornée et les lettres coloriées renfermant de petites scènes, mais le fond sur lequel elles sont peintes est à Brantwood un fond d'or, très rarement remplacé par un fond ornementé, tandis que le manuscrit de Paris préfère presque exclusivement, pour les fonds, les dessins si fins qui sont propres au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle. Cette différence n'est pas très importante, en présence de la ressemblance générale des initiales ; nous y trouvons les bordures de même caractère : ces fines branches d'or avec leurs feuilles pointues ou épineuses. Nous trouvons les plus ressemblantes dans les peintures des feuilles 25 à 28 du psautier de Paris, lesquelles sont quelque peu différentes des autres. Un grand nombre de ces miniatures ont un ornement d'origine coufique. Nous le trouvons, par exemple, sur la bordure du B initial du psaume I. Cet ornement est beaucoup plus rare dans le manuscrit de Brantwood. De même, l'ornementation des quatre scènes de la vie de David, constituée par des branches à grandes feuilles en bleu, vert et rouge, tenues par des dragons, ne se

trouve pas dans le psautier de saint Louis, mais l'ornementation un peu différente d'une grande partie des miniatures de ce dernier manuscrit paraît avoir inspiré l'artiste auquel nous devons l'autre manuscrit.

La différence que nous venons de constater apparaît encore plus clairement à nos yeux dans la décoration des deux psautiers, en dehors des miniatures. Les initiales des psaumes du psautier de saint Louis sont peintes en or sur fond bleu et brun[1] damassé (ou diapré) en or; les initiales des versets des psaumes sont bleues ou or sans ornements. Les parties des lignes qui ne sont pas occupées par l'écriture sont remplies par des ornements en or, en bleu et en rouge ou brun, où l'on voit à chaque page, dans des losanges, des fleurs de lis en or sur azur, les châteaux de Castille en or sur gueules, l'écu palé d'Aragon, la bande de Champagne et beaucoup d'autres blasons, qui sont peut-être de fantaisie. Dans le psautier de Brantwood, on peut distinguer deux ou même trois mains, qui ont travaillé alternativement. La seconde de ces mains se rapproche le plus du manuscrit de Paris. On trouve ici les mêmes initiales pour les psaumes que dans le manuscrit de Paris (les initiales des versets sont toutes bleues ou or, avec des crochets rouges ou bleus; cette richesse

1. La couleur brune, qui est si caractéristique pour les miniatures du XIIIe siècle, se rapproche beaucoup du rose. Cette même couleur brune est employée pour le champ des armes de Castille, et, dans ce cas, elle doit s'appeler gueules.

d'ornementation manque dans le manuscrit de Paris, qui est en général moins somptueux) ; on y remarque aussi le même système pour remplir le bout des lignes avec des ornements, parmi lesquels il faut mentionner les fleurs de lis et les châteaux de Castille. Tandis que cette seconde main préfère les fonds verts avec des ornements en or, la troisième main, qui ne diffère pas beaucoup de la deuxième, emploie plus volontiers les fonds noirs. Le procédé de décoration employé par la première main est tout à fait différent. Les initiales sont peintes en couleur sur un fond d'or décoré de branches coloriées, l'extrémité des lignes est remplie par de petits cadres renfermant souvent des dragons, des lièvres et des oiseaux. De plus, les initiales de la première main, comme ses pièces décoratives, s'étendent volontiers sur les marges du manuscrit et présentent de curieuses formes épineuses, composées de pointes et de demi-cercles. Voilà une création de cette époque, qui a été de la plus grande importance pour le développement de la décoration des manuscrits pendant la période gothique.

Je ne veux pas affirmer qu'il faille attribuer à la même main, à celle que j'ai appelée la première, les peintures du psautier de Brantwood. Les initiales figurées me paraissent faites toutes par la même main, les quatre peintures du commencement sont un peu différentes, particulièrement par le ton des couleurs. Le procédé est

celui de la peinture gothique telle qu'elle s'est développée vers le milieu du XIII^e siècle. Les figures et les draperies sont dessinées à la plume avec une finesse extrême; il n'y a presque plus de modelé en couleurs. Les visages et les cheveux sont peints en blanc et dessinés en noir, rarement il y a du rouge à la bouche et aux joues. A partir de l'initiale du psaume I^er, les cheveux sont quelquefois lavés avec un peu de couleur; plus loin, le ton en devient plus foncé. L'expression est très vive, le mouvement des draperies est souple et élégant.

Le caractère général du manuscrit de Brantwood est bien celui du psautier de saint Louis, mais une étude minutieuse fait remarquer entre ce manuscrit et le psautier de Paris de légères différences. Si j'ose parler ainsi, le style est moins dur; les proportions des figures me paraissent plus justes, les draperies plus souples, les mouvements moins violents. La manière de traiter les visages n'est pas la même : le manuscrit de Paris y applique beaucoup plus de couleur; de même, le coloris du manuscrit de M. Ruskin me paraît plus tendre. J'ai déjà dit que les peintures des feuilles 25 à 28 du psautier de saint Louis ont un caractère un peu différent des autres; elles me semblent se rapprocher d'autant du manuscrit de Brantwood. Il faudrait, pour aller plus loin, pouvoir consulter les deux manuscrits.

Quelles seront donc nos conclusions? Les deux psautiers nous semblent unis par un lien incon-

testable, les miniatures de l'un font suite à celles de l'autre, les calendriers sont presque identiques, les initiales historiées nous montrent des variations sur les mêmes sujets, souvent sur des sujets exceptionnels. Tous deux contiennent un certain nombre de commémorations relatives à la famille de saint Louis. Mais la manière est un peu différente, l'ornementation a, du moins en partie, un autre caractère. Faut-il attribuer ces deux manuscrits à des artistes différents ou à des écoles différentes? En tout cas, la date de leur exécution doit être à peu près la même; elle se place entre 1252 ou 1253 et 1270.

Je crois qu'il ne nous sera pas impossible de résoudre ces problèmes, si nous portons notre attention sur certains monuments de la même époque. Je veux parler de deux manuscrits des Évangiles pour les fêtes et les offices à l'usage de la Sainte-Chapelle, qui comptent parmi les plus précieux trésors de la Bibliothèque nationale. Le ms. lat. 8892 est une œuvre de transition, les peintures des feuillets 1-28 appartiennent à une époque plus reculée, en dehors de nos recherches. D'autre part, les feuillets 29 à 31 sont ornés d'initiales historiées, qui montrent le même faire pour les figures, les mêmes procédés d'ornementation que nous avons trouvés dans notre manuscrit. Le ms. lat. 17326 est décoré en entier dans le même style; rien n'y manque, pas même des grotesques et des scènes de chasse, qui montrent beaucoup d'analogie avec la première main du psautier de

Brantwood. Il faut pourtant reconnaître que le style des peintures de ces Évangiles, de même que le style du ms. 8892, paraît plus sévère et plus dur que celui de notre psautier [1]. Il serait trop long de poursuivre cette comparaison. Le but de notre recherche est atteint, si nous avons montré les relations du psautier de Brantwood avec le psautier de saint Louis et avec les manuscrits exécutés pour l'usage de la Sainte-Chapelle. Les artistes auxquels nous devons le psautier de M. Ruskin appartenaient à la même école, et, si nous ne pouvons le prouver, il est néanmoins vraisemblable, pour toutes les raisons que nous avons indiquées, que ce psautier était destiné à un membre de la famille de saint Louis.

En tout cas, nous admirons en lui un des chefs-d'œuvre de la peinture française, j'oserai dire de la peinture parisienne de la fin du règne de saint Louis.

1. Le Musée britannique possède une copie fort exacte du ms. B. N. lat. 17326 (ms. *add.* 17341). Le texte y est copié mot à mot, tandis que les peintures sont des répliques libres. Cette copie, à en juger d'après son style, est de quelques années plus récente que l'original. Elle aussi, elle doit être comptée parmi les plus beaux mss. à peintures de l'école parisienne. Une page de ce ms. vient d'être reproduite en couleur par M. G. F. Warner (*Illuminated Mss. in the British Museum*, part I. Londres, 1899).

PSAUTIER DE FEU M. RUSKIN.

David reconduit l'Arche à Jérusalem.

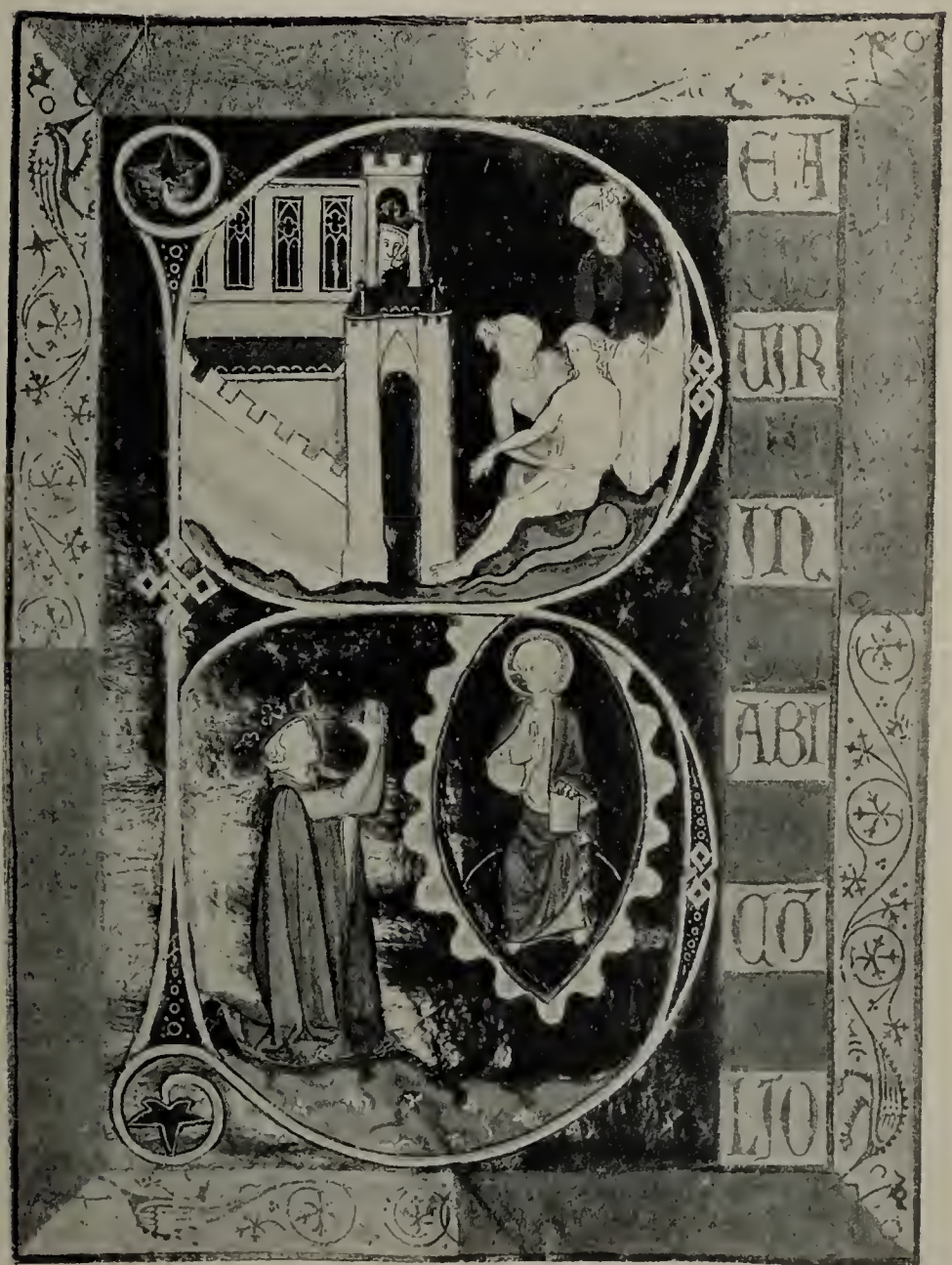

PSAUTIER DE FEU M. RUSKIN (DÉBUT DU PS. I^er^).

Psautier de la Bibl. Nat. (Lat. 10525.)

Psautier de feu M. Ruskin (début du ps. 26).

FOUILLES DE KOURGANES

AU KOUBAN (CAUCASE)[1].

Par le baron E. de Baye, membre résidant.

Lu dans la séance du 7 juin 1899.

En parlant, ici même[2], des quelques dolmens qu'il m'a été donné de découvrir durant ma dernière mission, j'ai eu déjà l'occasion de faire une remarque ; c'est que ces monuments sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le suppose dans la Ciscaucasie. Signalés par de nombreux auteurs, ils n'ont pas encore été étudiés scientifiquement, et leur distribution géographique est encore assez mal connue.

Les dolmens qui émergent du sol ont seuls été remarqués ; ceux qui sont demeurés recouverts de leurs tumulus, assurément les plus curieux, conservent intactes les sépultures pour lesquelles ils ont été édifiés. La Commission impériale d'ar-

1. Je dois la connaissance de ces découvertes faites par le professeur Wessélowsky à l'obligeance du comte A. Bobrinskoy, président de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.

2. Séance du 1er mars 1899.

chéologie de Saint-Pétersbourg a pris récemment l'initiative de recherches dans ces tombeaux. Les premières explorations ont été aussi fructueuses qu'intéressantes, et nous devons à la courtoise obligeance du comte Alexis Bobrinskoy, président de cette Commission, de pouvoir en faire connaître les remarquables résultats. Ils revêtent, selon nous, l'importance d'un véritable événement scientifique. Le contenu de ces dolmens de la province du Kouban est toute une révélation, car il diffère de ce que les fouilles ont exhumé des monuments mégalithiques de nos pays occidentaux.

En 1898, le professeur Wessélowsky, membre de la Commission impériale d'archéologie, était envoyé par elle pour explorer les kourganes dans la province du Kouban, près de la stanitza[1] Tsarskaya. Ce savant a constaté, sur les rives de la rivière Pharse, trois kourganes de hauteur moyenne (8 à 11 mètres) entourés de plusieurs kourganes plus petits. Non loin de ce groupe, un énorme tumulus couronné de quelques vieux chênes. Il constate en outre la présence de dolmens sous lesquels on avait pénétré en déplaçant un des blocs de pierre. Parmi ces dolmens, les uns sont tombés en ruine, les autres ont conservé leur aspect primitif. L'un de ceux qui étaient le mieux conservés fut exploré sans résultat. Le comte Bobrin-

1. Le nom de stanitza est donné aux villages de kosaques.

skoy se demande si l'on ne devrait pas nommer ces monuments « sépultures en forme de dolmens » au lieu de les désigner simplement comme des « dolmens. »

L'un des trois kourganes susmentionnés avait été fouillé il y a une vingtaine d'années, mais les produits de ces recherches sont demeurés inconnus. Les deux autres portaient les traces de recherches incomplètes pratiquées dans l'antiquité. Néanmoins, ils furent explorés par le professeur Wessélowsky avec succès. Voici les résultats obtenus.

Kourgane I.

Hauteur : 8 mètres.

Au centre, sur le sol, avaient été édifiés deux remblais de terre supportant deux tombes. L'une, fouillée préalablement, contenait encore des ossements humains, gisant en désordre et teints d'une couche épaisse de couleur rouge foncée[1]. Auprès de ces restes a été recueillie une pointe de lance en silex.

La seconde tombe était intacte. Un vase en terre reposait au-dessus du squelette orienté vers

1. Dans la Russie méridionale, le comte Bobrinskoy a découvert, aux environs de Sméla (gouvernement de Kiev), des kourganes contenant des ossements humains recouverts d'une couche de couleur rouge (ocre) (voy. baron de Baye, *Étude sur l'archéologie de l'Ukraïne*. Paris, 1895).

le sud et recourbé. Ses ossements étaient également recouverts d'une couche épaisse de couleur rouge. Près de la tête, deux petits anneaux d'or en spirale, et aux pieds un vase en terre.

Dans la partie orientale du kourgane se trouvait une sépulture construite en pierre et affectant

Fig. 1.

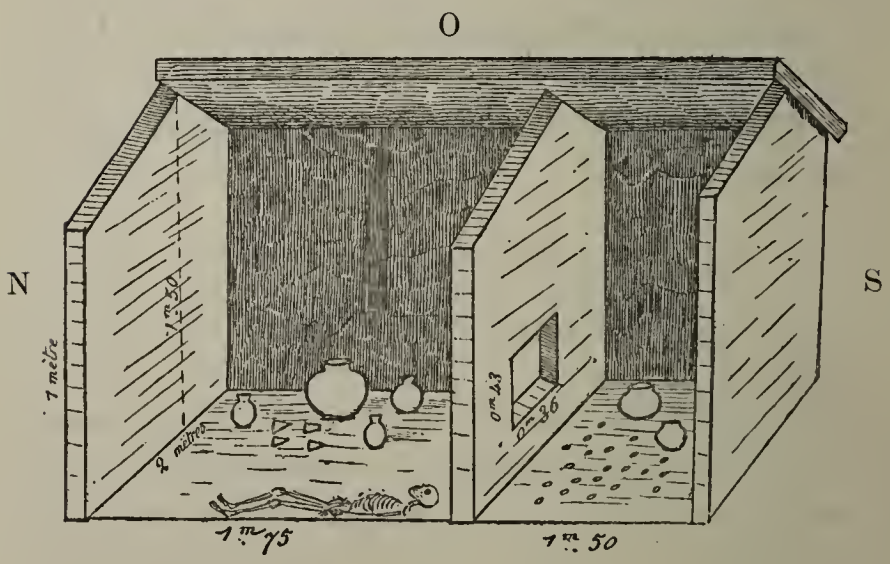

Coupe verticale du 1er dolmen.

la forme d'un dolmen; cette construction (fig. 1), divisée en deux compartiments, était recouverte par deux longues dalles, exactement adaptées l'une à l'autre, formant toiture à sommet en arête[1].

Par-dessus cette couverture, et autour du dol-

1. Ces dalles ont été taillées, comme on le voit par la photographie ci-jointe.

men, reposaient des blocs de pierre non taillés. Un cercle de pierres semblables découvert à l'intérieur du kourgane semble avoir été en connexité avec ce dolmen. Les dalles qui ont servi à la construction de cette chambre funéraire ont une épaisseur variant de 0^m18 à 0^m27. Celles qui forment le toit sont d'une seule pièce, tandis que chacune des parois est faite de deux blocs inégaux dans leurs dimensions. Le dolmen était orienté (dans sa longueur) du nord au sud, avec une légère déviation vers l'est. Le plus grand compartiment contenait un squelette étendu le long de la paroi occidentale, la tête vers le sud. Ce squelette gisait replié dans cette position que les archéologues russes nomment *utérienne*, et il était fortement saupoudré de couleur rouge. Auprès du crâne, étaient deux paires de pendants d'oreille en or, l'une formée de grosses spirales, l'autre de minces anneaux portant des pendeloques d'argent. Ont été trouvés en outre : deux autres anneaux en or. Aucun de ces anneaux n'est soudé. Des grains de collier en or, en argent et en cornaline. Une épingle en or, longue de 0^m11[1], ayant une extrémité pointue et l'autre arrondie et munie d'un trou de suspension. Deux vases en cuivre à parois très minces avaient été placés le long du mur oriental, mais ils sont

1. Le comte Bobrinskoy rapproche cet objet des similaires en bronze trouvés dans les palafittes et pour cette raison le désigne comme étant une épingle.

tombés en morceaux. Près de la poitrine du squelette se trouvaient des instruments et des armes

Fig. 2.

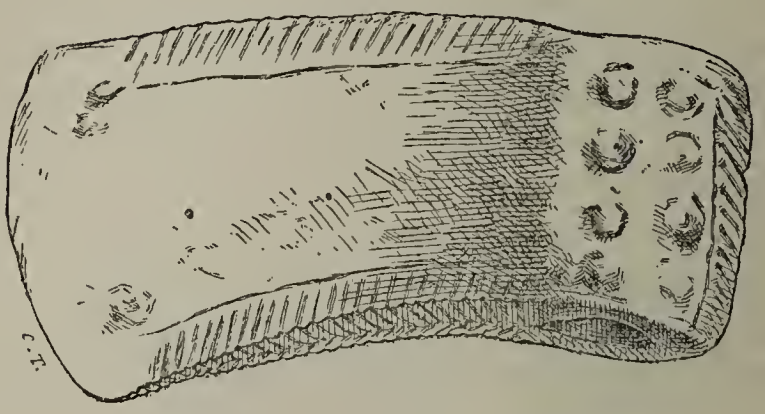

Dolmen nº 1. Hache en cuivre.

en cuivre dont suit l'énumération (fig. 2)[1] : trois haches fort intéressantes par leur forme, neuf poignards ou couteaux, une pointe de lance à longue douille, de fourches aussi à douille, une autre fourche à trois pointes surmontées de deux statuettes humaines (fig. 3), trois ciseaux, une sorte de cuiller. Tous ces objets sont considérés comme étant en cuivre. L'argent semble avoir été employé plus rarement que le cuivre (fig. 4). Néanmoins, on a ramassé auprès du squelette deux

1. Il n'a pas été fait d'analyse chimique de ces objets, mais le métal dont ils sont faits a semblé au comte Bobrinskoy le même que celui d'une hache analogue provenant d'un kourgane de la même localité dont l'analyse a donné les résultats suivants : cuivre 99,7 0/0; plomb et soufre — traces. Ce rapprochement a fait considérer tous les objets patinés de vert comme étant en cuivre.

épingles en argent et cinq petits cylindres du même métal percés dans leur longueur (fig. 5) (grains de collier?).

FIG. 3.

DOLMEN N° 1. FOURCHE EN CUIVRE.

Le second compartiment était plus petit, il n'avait pas reçu de restes humains, mais il renfermait les objets suivants : une sphère en marbre, que l'on a proposé de considérer, sous toute réserve, comme une balle de fronde ; six pointes

de lances ou de javelots en silex, dont les bords sont finement dentelés (fig. 5). En examinant ces pièces lors de mon dernier séjour à Saint-Péters-

Fig. 4.

Dolmen nº 1. Objets en cuivre.

bourg, j'ai pensé que ces silex ont été taillés avec du métal. Deux polissoirs en pierre. De nombreux

grains de collier en os, taillés en forme de dents

FIG. 5.

DOLMEN N° 1.

1 ET 2. ÉPINGLES EN ARGENT.
3 ET 4. DÉFENSES DE SANGLIER (?).
5. CINQ GRAINS DE COLLIER (?) EN ARGENT.
6, 7 ET 8. BOULES EN MARBRE.
9, 10, 11, 12, 13 ET 14. POINTES DE LANCES EN SILEX.
15, 16 ET 17. CISEAUX EN CUIVRE.

de loup. Une pierre ovoïde munie tout autour

d'une profonde rainure[1], et enfin quatre tiges en cuivre[2].

Fig. 6.

Dolmen nº 1. Vase en terre.

1. Le comte Bobrinskoy, comparant cette pierre avec des analogues publiées par M. Cazalis de Fondouce dans son mémoire sur *Les allées couvertes de la Provence,* pl. IV, fig. 6 (Paris, 1873), propose d'y voir des casse-tête.

2. Ces pièces, consistant en une tige de cuivre pointue à laquelle des restes de bois sont encore adhérents, devaient, selon le comte Bobrinskoy, servir à fixer le manche en bois dans les instruments ou les armes à douilles.

Les deux compartiments contenaient des poteries[1] (fig. 6).

Kourgane II.

Situé au sud-est du précédent, ayant la même hauteur, mais une moins grande circonférence. Traces d'anciennes fouilles du côté nord.

L'exploration en a été entreprise du côté opposé, c'est-à-dire dans la partie sud. A quinze mètres de la partie centrale on rencontra un dolmen construit un peu au-dessus du sol et recouvert de toutes parts de pierres. Ce dolmen était entouré d'un remblai de pierres d'un mètre de hauteur. Le dolmen, recouvert de deux dalles posées à plat, se composait de deux compartiments. La dalle qui les séparait, taillée comme les autres, était munie d'une ouverture ronde de 0^m40 de diamètre (fig. 7). Cette ouverture était obstruée par une rondelle de pierre qui s'y adaptait parfaitement. La rondelle se trouvait maintenue par une autre pierre semi-circulaire retenue par une dalle posée verticalement (fig. 8). Le compartiment contenant le squelette était pavé d'une dalle, le fond était simplement de la terre. Les parois intérieures de cette chambre funéraire avaient été peintes en rouge. Cette couleur, disparue sur les surfaces

1. L'une de ces poteries nous semble devoir particulièrement attirer l'attention, car elle est ornée de personnages peints dont la silhouette est accentuée par des traits.

planes des dalles, s'était conservée sur les points de jonction des dalles longitudinales et transver-

Fig. 7.

Dolmen n° 2.

sales. Le dolmen était orienté du nord au sud. Le premier compartiment mesurait en longueur 1^{m}47, en largeur 1^{m}06, en hauteur 1^{m}02. Le deuxième

compartiment avait la même largeur et 1^{m}16 de longueur. Le monument, y compris l'épaisseur des

FIG. 8.

DOLMEN N° 2.

dalles transversales (soit 0^{m}16), avait 3^{m}09 de longueur. Le second compartiment avait plus de hauteur grâce à l'absence de dalle comme plancher.

Dimensions de la cloison : du bord supérieur de la dalle jusqu'à la naissance de l'orifice circulaire, 0m98; diamètre de cette ouverture, 0m40. De la base de l'ouverture jusqu'au sol, 0m09; total : 1m47. Dimensions de la grande dalle formant toiture, 2m49. Elle dépassait de 0m36 la paroi nord du dolmen; largeur, 1m96; épaisseur, 0m20. Il n'a pas été possible de mesurer la seconde dalle, car, écrasée par le remblai du kourgane, ses morceaux étaient tombés à l'intérieur du second compartiment, qui se trouvait rempli de terre, tandis que le premier compartiment était intact.

Le mort avait été déposé le long de la paroi occidentale dans une position recourbée, la tête tournée vers le sud. Le squelette était saupoudré de couleur rouge. Des fragments de cette matière colorante ont été recueillis aux pieds du squelette; nous espérons qu'elle sera analysée. On a reconnu que le cadavre avait été recouvert d'un vêtement fait extérieurement de fourrure noire. Sous ce vêtement, on a constaté les restes d'une étoffe de couleur jaune, peut-être, dit le comte Bobrinskoy, en poils de chameau. Également, on a trouvé des restes de toile teinte en rouge et recouverte de fils rouges en forme de houppes.

Près de la tête ont été ramassés : cinq pointes de flèches en silex munies d'un aileron latéral; deux haches; un poignard dans son fourreau; trois tiges, le tout en cuivre; deux épingles, dont une en cuivre et l'autre en argent.

Du côté occidental avait été placé un objet en bois, sorte de bâton recourbé. Le comte Bobrinskoy suppose que ce pourrait être les restes d'un arc.

FIG. 9.

DOLMEN N° 2. VASE EN TERRE.
1/4 grandeur d'exécution.

Au-dessus du crâne, la paroi transversale était munie d'une petite niche contenant les objets suivants : plusieurs anneaux en or, des grains de collier en or, en argent et en cornaline. Ils étaient enfilés sur un cordon rouge tressé. Au milieu de

ces perles se trouvait une pendeloque en or dans laquelle était enchâssé un morceau de cristal de roche.

Près de la paroi orientale, quatre poteries avaient été déposées ; deux de ces vases étaient rouges et les autres noirs (fig. 9). Leur ornementation est géométrique.

Près de ces céramiques, on a recueilli un polissoir en pierre, et, près des genoux du squelette, trois sphères en marbre, analogues à celle provenant du kourgane n° 1.

Le second compartiment contenait une grande quantité de pendeloques en os, teintes en rouge et affectant la forme de dents de loup. En outre, une tige en cuivre quadrangulaire fichée dans un fragment de bois, et enfin deux défenses de sanglier.

Auprès des deux kourganes dont nous venons de parler s'élève un très grand tertre funéraire qui semble contenir une importante nécropole. Il sera exploré probablement durant l'été de 1899. Ce tumulus, tout à fait rond, atteint 13 mètres de hauteur et 85 mètres de diamètre.

Il nous semble superflu de faire ressortir l'intérêt exceptionnel de ces découvertes. Quant à en tirer des conclusions, ce serait téméraire en présence de faits si nouveaux observés dans une région dont l'archéologie est encore entourée de tant de mystères. En adressant nos chaleureux remercîments au comte Bobrinskoy, nous devons

souhaiter la continuation de recherches si heureusement inaugurées et émettre le vœu que certains objets métalliques soient soumis à une analyse chimique.

J'ai pensé que la Société des Antiquaires de France tiendrait à faire connaître aux archéologues de notre pays les conquêtes scientifiques que la Commission impériale d'archéologie multiplie sur ce sol immense et fécond de l'empire russe.

LES

ORIGINES DU THÉATRE

A BESANÇON.

Par M. Ulysse Robert, membre résidant.

Lu dans la séance du 10 janvier 1900.

Si l'on voulait rechercher les origines du théâtre à Besançon, il faudrait remonter jusqu'à l'époque romaine. Les ruines du square archéologique et celles des arènes sont là pour attester que, déjà alors, les Séquanais n'étaient pas plus que leurs descendants ennemis du plaisir. Au moyen âge, certaines cérémonies bizarres remplacèrent, dans les églises et au dehors, les anciennes représentations scéniques; telles sont, pour n'en citer que quelques-unes, celles des fêtes de l'Annonciation et des Rois; la fameuse fête des fous, dans laquelle les enfants de chœur, les clercs et le personnel subalterne des églises, se substituant pour un jour au haut clergé et élisant parmi eux un pape, un archevêque, un évêque, des cardinaux qui parodiaient les offices liturgiques et se répandaient à cheval, à pied dans les rues, chantant, criant, hurlant, se bousculant,

donnant, en un mot, à la population le spectacle des extravagances les plus bouffonnes et les plus invraisemblables. Ces distractions, si on peut les appeler ainsi, ont eu leurs historiens en la personne de nos érudits les plus graves, parmi lesquels il convient de citer MM. Auguste Castan et Jules Gauthier[1].

A mon tour, je voudrais essayer de dire ce que fut le théâtre à Besançon jusqu'à la Révolution.

Comme les divertissements dont je viens de parler, c'est dans les églises, notamment à Saint-Jean, qu'il a pris naissance; ce sont des sujets religieux, appropriés aux fêtes solennelles, tels que la Passion, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, la fête des saints Ferréol et Ferjeux, des histoires ou paraboles de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc., qui en fournissaient la matière; c'est le même personnel qui tenait les rôles; c'étaient les recteurs des enfants de chœur qui les leur faisaient apprendre et en surveillaient l'exécution; c'était le séchal, ou intendant du Chapitre, qui s'occupait des préparatifs, payait les dépenses et régalait ensuite les acteurs de ces représentations.

1. *Le forum de Vesontio et la fête des fous à Besançon,* par Aug. Castan, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* t. XXXIII, 1877, p. 338 et suiv.; *La fête des fous au Chapitre de Besançon,* par M. J. Gauthier, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* t. CXXVI, 1876-1877, p. 183.

Les représentations étaient publiques. Elles intéressaient vivement la foule par leur caractère naïf, quelquefois trivial et pas toujours exempt de farces grossières, contre lesquelles l'autorité ecclésiastique s'élevait lorsqu'elles lui paraissaient par trop choquantes. Il fallait pour cela aller bien loin, car le moyen âge ne brillait pas précisément par une pruderie excessive; en littérature comme en art, il dépassait souvent les limites permises.

Les mystères étaient généralement fort longs; ils ne pouvaient pas, pour cela, être joués en une seule fois; les accessoires et les décors étaient très variés, nous le verrons bientôt. Il en reste à la bibliothèque de Besançon, sous le n° 579 du fonds des manuscrits, un bien curieux échantillon de la seconde moitié du XIV^e^ siècle. Il a pour objet le « jour dou jugement. » Il a formé 40 feuillets (il n'en contient plus maintenant que 36) à deux colonnes. Je ne saurais dire s'il a été représenté à Besançon. M. Roy, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, qui en prépare une édition pour la Société d'émulation du Doubs, en déterminera, je n'en doute pas, l'origine, soit par la langue, soit à l'aide des indices divers qui peuvent se trouver dans le texte. Les plus anciens registres de délibérations du Chapitre étant de date postérieure, l'étude du manuscrit permettra seule de nous fixer à cet égard.

Pour l'époque plus récente, nous sommes mieux documentés, et nous savons par ces

registres ou par ceux des délibérations de la municipalité quels sont les mystères, les moralités et les pièces quelconques représentés à Besançon presque jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Le 9 juillet 1421, le Chapitre réglemente le « jeu » dit des Apôtres, qui était déjà donné *chaque année*, le jour de l'Ascension à Saint-Étienne et le jour de la Pentecôte à Saint-Jean. Ce « jeu » devait remonter à une certaine époque. Les choriaux qui y figuraient recevraient à l'avenir, avant la grand'messe, un quartier de mouton, un setier de vin et six pains blancs ou dix sous de bonne monnaie[1].

Feu M. l'abbé Morey, curé de Baudoncourt, m'a autrefois communiqué une liste de quelques décors et accessoires employés dans ce « jeu. » Je le reproduis ici comme un des rares spécimens du genre qui soient conservés :

« Fault des pierres fainctes pour lapider sainct Estienne.

« Se fault grant tonnerre en enfer pour la perte qu'ils ont faict de l'ame de sainct Estienne.

« Fault ung chariot pour l'eunuque de la royne Candace avec deux chevaulx et ung coffre de bahut qui soit riche et deux coessins qui soient riches. Ung chariot pour Saulus.

« Fault ung chameau et ung dromadaire pour Abanes, qui va querir a Romme un architecte.

1. Registre des délibérations capitulaires aux archives départementales du Doubs, G 178.

« Fault un mur en Damas auquel soit descendu Saulus en une courbeille d'ouzier.

« Un lyon qui estrangle soudoienement le sommelier d'Andermopolus, qui bailla sur la joue un soufflet a sainct Thomas.

« Symon Coriarius faict ung petit diner a sainct Pierre et aux messagers de Cornelius centurion.

« Fault un chat huant pour Herode Agrippa qui lui doibt voller sur la teste ou sur l'espaulle.

. . . . . .

. . . . . .

« Fault une ydolle qui doit rire par le commandement dudict Symon [le magicien].

« Fault un chien qui chantera par le commandement du dessusdict.

« Fault un serpent d'airain a terre qui chemine par bonds.

« Une tour en forme de Capitole sur laquelle montera Symon Magus pour voller.

« A l'endroict de la cheutte fault Sathan et Cerberus et aultres diables apparaissant, puis sera tiré par eux Symon Magus en enfer.

« Fault que tous les diables se mectent en un rondeau et Sathan au millieu.

« Fault des lunettes pour Sathan.

« Fault qu'il se fasse un tremblement de terre tellement que l'huys de la prison se doit ouvrir.

« Fault un dragon le plus horrible que se pourra, qui se couchera aux pieds de sainct Mathieu.

« Un temple et une ydolle qui doit hurler de cruelle voix.

« Fault avoir du bois pour bruler sainct Barnabé et fauldra un corps fainct, plein d'os et de trippes.

« Fault une secrete pour faire cheoir du hault l'enfant nommé Anticus, estant au sermon de sainct Paul.

« Fault deux couteaulx faincts desquels seront tués Symon et Jude.

« Fault de la poix pour fondre et rhabiller le navire qui porte sainct Pol, » etc.

Le mystère des Apôtres était encore représenté en 1454 et en 1455[1].

En 1453, la victoire de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, sur les Gantois révoltés, donna lieu, en signe de réjouissance, à la représentation du mystère des Macchabées[2].

Pour la première fois, semble-t-il, en 1469, on joua les mystères de la Résurrection et de l'Apparition de Notre-Seigneur, le matin du jour de Pâques et le lundi après midi. Jean Liéget et H. Faivre (« Fabri »), conducteurs desdits mystères, reçurent une allocation de six francs et trois quarrils de vin pour leurs dépenses[3].

1. Registre des délibérations capitulaires aux archives départementales du Doubs, G 181.

2. Ibid.

3. Registre des délibérations capitulaires aux archives départementales du Doubs, G 184.

Le dimanche 14 et le lundi 15 août 1485, le mystère de Sainte-Marie-Madeleine est joué à Chamars. La municipalité y contribue en donnant 11 francs, 1 gros, 4 engrognes[1].

Les 27 et 31 juillet 1487, le Chapitre décida le prêt de costumes et d'accessoires pour la représentation du mystère de la Passion des saints Ferréol et Ferjeux, les jours des prochaines fêtes de Saint-Pierre-ès-liens et de l'Invention de Saint-Étienne.

Elle semble n'avoir été autorisée qu'au dernier moment par les gouverneurs. Encore fallut-il envoyer un messager de Besançon à Salins à quelques-uns d'entre eux qui étaient dans cette ville auprès du parlement de Franche-Comté. Ils donnèrent leur consentement.

Le messager reçut 5 gros pour son déplacement. Claude Pillot, qui était sans doute l'organisateur du « jeu, » eut 30 livres estevenantes. Guillaume Montrivel, un des notables de la cité, fut chargé de la garde de la cité pendant les cinq jours que durèrent les représentations, les 1^er^, 3, 4, 5 et 6 août.

Le dernier jour, six sergents tenaient des torches « devant l'un des chiefs de sainct Vincent — (il y en avait donc plusieurs?), — lequel fut porté es loiesses du jeul[2]. »

1. Registre des comptes municipaux, CC 45.

2. Ibid., CC 46, et registre des délibérations capitulaires, G 188.

Il est à croire que de graves abus se produisirent à l'occasion des représentations de mystères, car, le 16 mai 1496, les gouverneurs de la ville firent annoncer à son de trompe qu'il serait désormais défendu de jouer « fersses, moralitez ou autres jeuz sans la licence et congié desdicts gouverneurs[1]. » Le 1er avril 1500, l'autorisation fut accordée aux recteurs des choriaux de représenter la Résurrection de Notre-Seigneur devant l'archevêque, le jour de Pâques, en la cathédrale de Saint-Jean[2].

Il y eut ensuite interruption de près de vingt ans dans les églises. Dans l'intervalle, au mois de juillet 1508, on joua à Chamars le mystère de Saint-Sébastien par les soins et aux frais de la municipalité. Les représentations durèrent du samedi 22 jusqu'au mardi 25. En cette circonstance, les gouverneurs firent très bien les choses. On dressa en leur honneur et en l'honneur de M. et de Mme de Neuchâtel et de leur suite une estrade et des loges de verdure. Les comptes de la ville nous apprennent que les gouverneurs et leurs invités « desjeunoient, dynoient et soppoient » et que, pendant les quatre jours, ils « burent bien envyron ung muidz » de vin. Les autres dépenses de bouche s'élevèrent à la somme de 39 francs, 11 gros et 2 engrognes.

Pierre Blancheville, citoyen de Besançon, reçut

1. Registre des délibérations municipales, BB 9, fol. 203 vo.
2. Registre des délibérations capitulaires, G 188.

pour lui et ceux qui avaient un rôle dans le mystère 27 francs, 2 gros et 4 engrognes.

Pour donner plus d'éclat à la fête, on avait fait venir de Bâle quatre ménétriers et trompettes : Hans Coin Hertt, Lienhard Machter, Claus Mottler et Drest Nagel, qui eurent, outre le salaire à eux payé par les organisateurs de la fête, chacun un florin d'or. Hans Guttschenkel, « taborin » de Berne, eut 2 francs.

Louis Chassignet, Étienne Montrivel, Jean Bonvalot et Jean Sassette furent, avec 200 hommes d'armes, chargés de la garde de la cité durant ces quatre journées[1].

Quelques années plus tard, en 1519, le Chapitre fit des démarches auprès du Conseil pour rétablir l'usage de la représentation des mystères de l'Ascension et de la Résurrection. Il offrait de pourvoir aux dépenses au moyen d'offrandes volontaires de ceux qui habitaient les maisons canoniales[2].

En 1521, on donna le mystère de Saint-Étienne, le jour de la fête de ce saint[3] ; à Pâques 1524, on joua celui de la Résurrection[4] ; cinquante ans après, en 1572, le mystère de l'Ascension fut représenté à l'église Saint-Étienne[5], et, pour la dernière fois, semble-t-il, en 1584[6]. A partir de

1. Registre des comptes municipaux, CC (XVIe siècle) 7.
2. Registre des délibérations capitulaires, G 191.
3. Ibid., G 191.
4. Ibid., G 192.
5. Ibid., G 197. — 6. Ibid., G 198.

cette époque, il n'est plus fait, dans les registres capitulaires, mention des mystères, dont la suppression coïncide avec celle de la fête des fous, qui cessa d'exister en 1585 en vertu de décisions du concile de Trente.

Sauf les cas que je viens de citer, ce fut la municipalité qui se chargea, au XVI^e siècle, de l'organisation et des frais des mystères ou moralités donnés en spectacle au public bisontin.

En 1528, le 5 avril, jour des Rameaux, représentation du mystère de la Passion, suivie d'un banquet des gouverneurs. François des Dames, Outhenin Chassignet et Jean Bardet, citoyens de Besançon, furent commis par les « jouheulx » à la recette des deniers, ce qui paraît indiquer que les représentations n'étaient plus gratuites. La ville donna pour son compte 100 sous tournois[1].

A l'occasion du renouvellement des gouverneurs, en 1533, une moralité, intitulée : *L'homme pécheur*, fut représentée trois jours consécutifs, à la fête de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, le vendredi, puis le samedi et le dimanche. Ce fut Nicolas Boncompain, un des élus, qui tint le rôle de *l'homme pécheur*. La dépense de bouche s'éleva à 21 francs, 6 gros, 5 engrognes et 2 deniers tournois[2].

En 1535, une somme de 20 sous est payée aux « joueurs » de la moralité : *Langue asserée (?)*;

1. Registre des comptes municipaux pour 1528.

2. Ibid., 1533, et registre des délibérations municipales de 1533.

en 1545, une de 10 francs pour une autre non désignée[1].

La *Destruction de la cité de Liège* fut donnée en 1548. Les comptes de la ville, du mois d'août, portent une somme de 2 francs attribuée à ceux qui avaient fait la garde d'incendie pendant la représentation[2].

Une autre pièce à succès de cette même année fut le *Jugement du duc Charles*. Elle fut jouée le 11 juillet, les 21, 26 et 27 août. Pour les deux dernières représentations, les auteurs reçurent 20 francs. Les dépenses de bouche s'élevèrent à 19 francs, 11 gros et demi et 1 engrogne. D'après les comptes, il fut bu, « pendant le jeu et moralité du *Jugement*, » quatre poinçons, 8 setiers de vin blanc, un poinçon et 27 setiers de vin clair et trois autres poinçons, sans doute de vin rouge[3].

L'arrivée à Besançon, le 28 novembre 1549, de Thomas Perrenot de Chantonnay et d'Hélène de Brederode, sa femme, fournit prétexte à la représentation d'une moralité dont le titre n'est pas indiqué. Claude d'Argent, peintre, eut, une première fois, 15 sous tournois en don gratuit, sans doute pour les décors qu'il avait faits à cette occasion. Il lui fut ensuite accordé, à lui et à Pierre le Page, 18 francs[4].

1. Registres des délibérations pour 1535 et des comptes municipaux pour 1545. — 2. Ibid., 1548.

3. Registre des comptes municipaux pour 1545 et registre des délibérations municipales de 1548.

4. Registre des comptes municipaux pour 1549.

En juillet 1553, fut joué, dans le « pourpris » de l'hôtel de ville, *Le monde qui tourne le dos à chascun*. Les personnages de la pièce reçurent 11 francs 4 gros[1].

La dernière moralité dont il soit fait mention dans les archives municipales fut donnée en août 1559. Le titre n'en est pas connu. Tout ce que l'on sait, c'est que François Bolan le jeune et ses « consorts » reçurent 5 francs pour l'avoir jouée[2].

Désormais, et pendant près de cent ans, c'est au collège, cédé aux Jésuites en 1594, que les Bisontins iront chercher les distractions de ce genre. En 1588, on y représente la tragédie des *Innocents*, en 1600, l'*Histoire des Macchabées*, etc.

*
* *

C'est seulement depuis la conquête de la Franche-Comté qu'il commença à avoir à Besançon des spectacles dans le sens que nous attribuons à ce mot; ce fut une importation française. Il fallait bien accorder des distractions aux officiers d'une garnison forte de près de 2,500 hommes et aux fonctionnaires que la ville devait au nouveau régime. La première fois

1. Registre des délibérations municipales de 1533.

2. Registre des comptes municipaux pour 1559. — Pour la partie postérieure à la conquête, j'ai eu recours aux *Notes historiques sur Besançon,* par M. Castan, qui renferment l'analyse des registres de délibérations dont je n'ai pas fait le dépouillement à partir de 1594.

qu'une troupe passa à Besançon, elle donna ses représentations à l'hôtel de ville, le 24 septembre 1674. Les registres municipaux constatent que ce fut un scandale public. La pièce n'était sans doute pas une « moralité » et ne ressemblait probablement pas à celles que l'on avait été habitué à voir au collège des Jésuites. La municipalité fit en vain des remontrances à l'autorité militaire pour protester contre ce qu'elle regardait comme une violation de son droit. Pour toute réponse, le commandant, M. de Montauban, lui contesta le droit d'ingérence en cette matière et s'attribua la faculté exclusive d'accorder ou de refuser les autorisations aux comédiens. Le clergé s'en mêla; messire Vuillemenot, curé de Saint-Pierre, tonna contre eux dans un prône. Il était allé si loin que la municipalité dut le désavouer (1681, 22 et 23 avril). Plus tard, l'archevêque demandait qu'il y eût relâche au moins pendant le jubilé qui allait s'ouvrir; le Conseil de ville, prié d'intervenir, répondit que c'était contre son gré qu'il y avait des comédiens, mais qu'il n'y pouvait rien (22 février 1698). Mais il eut, deux ans après, une légère satisfaction. Le lieutenant du roi avait, comme toujours, malgré la municipalité, permis à Joseph Toscano, dit Arlequin, comédien italien, de donner des représentations; elles n'eurent pas longue durée, car bientôt il fut pris en flagrant délit de sodomie (1698, juin et juillet) et obligé de s'enfuir.

Cet incident n'était pas de nature à réconcilier

les gouverneurs et les comédiens et encore moins ceux-là et l'autorité militaire. Aussi, le 14 juin 1728, le Conseil refusa-t-il de louer à une troupe la salle du Jeu de Paume. Mais le duc de Tallard ne fut pas arrêté pour si peu. Il mit à sa disposition ses appartements du palais Granvelle, en dépit des protestations de la municipalité, qui prétextait qu'il pouvait en résulter des dégradations dans le palais dont l'entretien était à sa charge. A une autre objection du même genre, on lui répondit de faire une constatation de l'état des locaux et que l'on paierait les dégâts.

Dans d'autres circonstances, les gouverneurs s'opposaient à ce qu'il y eût spectacle pendant la quinzaine de Pâques, notamment en 1736 et en 1738. Cette année-ci, le directeur Dubuisson représentait une pastorale héroïque intitulée *Issé*. Voici la réponse à sa plainte : « Le roi entend que les comédiens demandent permission de représenter à la municipalité, mais il *veut* aussi que celle-ci *ne contredise pas* les autorisations accordées par le commandant militaire de la province. » Cinquante ans plus tard, il n'en était pas différemment, car le marquis de Ségur, ministre de la guerre, décidait que le commandant militaire donnait aux comédiens le privilège, mais les directeurs de troupes n'en étaient pas moins tenus de demander au corps municipal un agrément qui ne devait *jamais* être refusé. La belle prérogative qu'avaient là les Bisontins !

Il est vrai que, quelques années auparavant,

l'administration de la guerre avait daigné leur faire une gracieuseté : elle voulut leur construire un vrai théâtre.

Le contrôleur général des finances, qui était alors de Clugny ou Taboureau des Réaux, — il y en eut deux cette année-là (1776); il y en eut même cinq en 1787, — leur accorda à cet effet une subvention de 80,000 livres à prendre sur le Trésor. Je ne sais si la proposition leur fut agréable. Ce qu'il y a de certain, c'est que les démêlés recommencèrent à propos de l'emplacement. Les Bisontins avaient un jardin botanique auquel ils tenaient beaucoup. C'est cet emplacement qu'on leur imposa, malgré leurs protestations et leurs instances pour qu'on le bâtît sur la Place Neuve ou au jardin Granvelle. Le maréchal de Duras fut inflexible. L'approbation de ce projet fut donnée le 20 décembre 1777, et les travaux furent commencés au printemps suivant. Ils durèrent un peu plus de six ans et revinrent à 188,000 livres, sur lesquelles le roi accorda, en 1785, une nouvelle subvention de 45,000 livres. Il fut inauguré le 9 août 1784, à l'occasion du voyage à Besançon de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et de son fils, le duc Louis-Henri-Joseph.

Arrivée à ses fins, l'administration militaire se relâcha un peu de ses exigences et de ses prétentions; elle ne se réserva que la police du théâtre, pour expulser les perturbateurs. C'est la municipalité qui fixa l'ouverture à cinq heures et le prix des places : 50 sous pour les premières

loges et les galeries, que pouvaient seuls occuper la noblesse et les notables bourgeois ; 25 sous pour les secondes ; 15 sous pour les troisièmes et 10 sous pour les quatrièmes ; 100 livres par an pour une loge fermée et 6 livres par représentation pour une loge grillée (27 octobre 1784).

Voici encore les noms de quelques directeurs de troupes qui furent autorisés à donner des représentations et les titres de quelques pièces :

1707, 9 novembre et 19 décembre. Antoine, avec permission de représenter des pièces comiques ; la veuve Hubert, avec celle de faire jouer des marionnettes, en n'exigeant que 4 sous 6 deniers par spectateur.

1708, 7 avril. Georges du Londel.

1739, 5 et 23 décembre. Bonneval.

1759, 25 avril. Burgioni, avec autorisation de donner des opéras italiens.

1761, 6 et 20 avril. Belloti, vénitien ; permission de montrer un « optique théâtral, » peut-être une sorte de lanterne magique dont il se disait l'inventeur.

1762, 27 mars. Permission de représenter *OEdipe*.

1762, 5 juin. Faisel, musicien, est autorisé à donner des concerts ; — 3 juillet, Toscano, italien, à jouer des pantomimes et à danser sur la corde ; — 24 et 28 juillet, Chavy et Palatini à faire de l'escamotage.

1764, 25 juin. J.-B. Renaud, comédien des rois de Pologne.

1769, février. Représentation d'*Érycie ou les Vestales*, pièce interdite à Paris.

1781, 18-20 novembre. Représentation de *La fête des lys*, par Maurin de Pompigny, à l'occasion de la naissance du Dauphin.

1784, 21, 22-24 avril. Les comédiens que la veuve Duflachet, directrice de la comédie, ne pouvait payer, se mettent en grève. Sa caisse est séquestrée, et l'intendant Lacoré conseille à la ville de se charger de la direction du théâtre.

*
* *

Pendant la Révolution, le théâtre de Besançon n'eut pas toujours de troupe régulière. Alors, les rôles étaient tenus par des amateurs. C'est ainsi, par exemple, que le *Brutus* de Voltaire fut une fois au moins interprété par des professeurs de l'École centrale, Guillemet, Jean-Jacques Ordinaire, plus tard recteur de l'Académie, et Joseph Droz, qui devint membre de l'Académie française[1].

1. S. Droz, *Recherches historiques sur la ville de Besançon, collège,* 2e partie, p. 39.

NOTE

SUR

L'ORIGINE DE LA FAMILLE

JOUVENEL DES URSINS

Par M. N. Valois, membre résidant.

Lu dans la séance du 10 janvier 1900.

Rien n'est plus connu que la prétention affichée, dès le XV^e^ siècle, par les Jouvenel ou Juvénal des Ursins de se rattacher à la grande famille romaine des Orsini.

Rappelons sommairement les faits. Pierre Jouvenel, marchand drapier de Troyes, eut pour fils Jean Jouvenel, prévôt des marchands de Paris sous Charles VI, puis successivement avocat du roi au Parlement, président au parlement de Toulouse et premier président du Parlement siégeant à Poitiers. Parmi ses fils, qui tous portèrent les noms de Juvenel des Ursins ou de Juvénal des Ursins, le plus illustre est Jean, archevêque de Reims et auteur de l'*Histoire de Charles VI*. C'est lui qui, dans cette *Histoire*, et aussi dans un discours adressé à l'un de ses frères, nous renseigne

sur la prétendue origine romaine de sa maison. Pour lui, le nom français « des Ursins, » qu'il accole constamment même au nom de son père, n'est que la traduction de l'italien « degli Orsini, » et, comme preuve de cette descendance glorieuse, il produit toute une généalogie. L'origine commune des deux familles, qui portaient les mêmes armoiries, fut d'ailleurs reconnue par les Orsini eux-mêmes, au plus tard en 1445.

Cette thèse ne paraît pas avoir trouvé de contradicteurs au moyen âge. Il en fut autrement par la suite. André du Chesne, le premier, dans son *Histoire des Chanceliers*, parue en 1680, traita de pure légende l'opinion reçue, et cette accusation fit fortune. Depuis Saint-Simon, qui raille cruellement un de ces Jouvenel « si plaisamment dits des Ursins, » jusqu'aux auteurs et aux érudits modernes, parmi lesquels je citerai Siméon Luce[1], Mgr Péchenard[2] et surtout M. Louis Batiffol[3], de la Bibliothèque nationale, il n'est, pour ainsi dire, pas un écrivain sérieux qui n'ait condamné les sottes prétentions des Jouvenel du XV^e^ siècle, et accusé, en particulier, l'auteur de l'*Histoire de Charles VI* de supercherie, sinon de faux.

Le procès pouvait donc paraître définitivement

1. *Revue historique*, t. V (1877), p. 187.

2. *Jean Juvénal des Ursins, étude sur sa vie et ses œuvres* (Paris, 1876, in-8°), p. 11-12.

3. *Le nom de la famille Juvénal des Ursins*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. L (1889), p. 537 et suiv.

jugé quand, en 1892, notre confrère M. le comte Durrieu prit courageusement le contrepied de l'opinion reçue, et, dans un mémoire plein de verve et d'ingénieuses déductions[1], essaya de démontrer que les Juvénal des Ursins avaient été calomniés et qu'ils descendaient bien réellement de la famille romaine des Orsini. La partie la plus originale et la plus séduisante de son argumentation était celle où il établissait que les prétentions des Jouvenel devaient être bien plus anciennes qu'on ne le croyait d'ordinaire, attendu que, dès le XIV^e^ siècle, dès 1383, le père de l'archevêque de Reims, Jean Jouvenel, prévôt des marchands, portait déjà sur son écu des armes, sinon identiques, du moins très semblables à celles des véritables Orsini. Et, pour prouver que ce n'était pas là une simple coïncidence, mais que Jean Jouvenel revendiquait bien une parenté avec les Orsini, notre confrère nous montrait, sur un sceau de ce même Jean Jouvenel apposé à une quittance de 1401, un emblème parlant, une allusion très claire au nom d' « Orsini » ou des « Ursins » : « le blason reposait cette fois, sur le dos de l'animal symbolique des Orsini d'Italie, de l'animal-rébus, en un mot, du petit ours (*orsino* ou ursin), représenté accroupi et tourné vers la gauche. » Par cette constatation, qui lui paraissait

1. *Le nom, le blason et l'origine de famille de l'historien Juvénal des Ursins,* dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* année 1892, p. 193 et suiv.

ne laisser place à aucune discussion, M. Durrieu dégageait entièrement la responsabilité des fils de Jean Jouvenel : il concluait à l'ancienneté et même au bien fondé des prétentions de la famille Juvénal des Ursins.

Je dois dire qu'en dépit du talent et de l'érudition déployés dans cette thèse, notre savant confrère n'a pas eu le dernier mot. Revenant à la charge, M. Louis Batiffol a maintenu, avec plus d'énergie encore, ses conclusions premières, dénié, je crois avec raison, toute valeur historique aux généalogies produites par la famille Jouvenel, et même refusé d'attacher une importance quelconque à la question des sceaux[1]. Similitude fortuite dans les armoiries, pense-t-il, et quant à l'animal servant de support à l'écu sur le sceau de 1401, c'est un jeune ours, si l'on veut, mais ce peut être tout autre chose. Le fait important, le fait indéniable, c'est que, jusqu'en 1437, aucun des nombreux actes authentiques concernant Jean Jouvenel ou ses enfants ne porte l'addition « des Ursins, » tandis qu'on voit ce nom attribué pour la première fois à Guillaume Juvenel dans un acte du 1er avril 1438, et qu'à partir de ce moment il n'est pas un seul acte émanant d'un membre quelconque de la famille Jouvenel qui ne joigne le

1. *L'origine italienne des Juvenel des Ursins,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIV (1893), p. 693 et suiv.; *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris* (Paris, 1894, in-8°), p. 2 et suiv.

surnom « des Ursins » au nom patronymique. Il est donc évident que les enfants du prévôt des marchands ont attendu ce moment, c'est-à-dire laissé passer six ans après la mort de leur père, pour se réclamer des Orsini de Rome. Et voilà que de nouveau la responsabilité de cette sotte invention, pour ne pas dire de cette imposture, paraît retomber en grande partie sur l'archevêque de Reims, sur l'historien de Charles VI.

Tel est l'état de la question.

Dans quelle mesure faut-il se rallier aux conclusions de M. Batiffol?

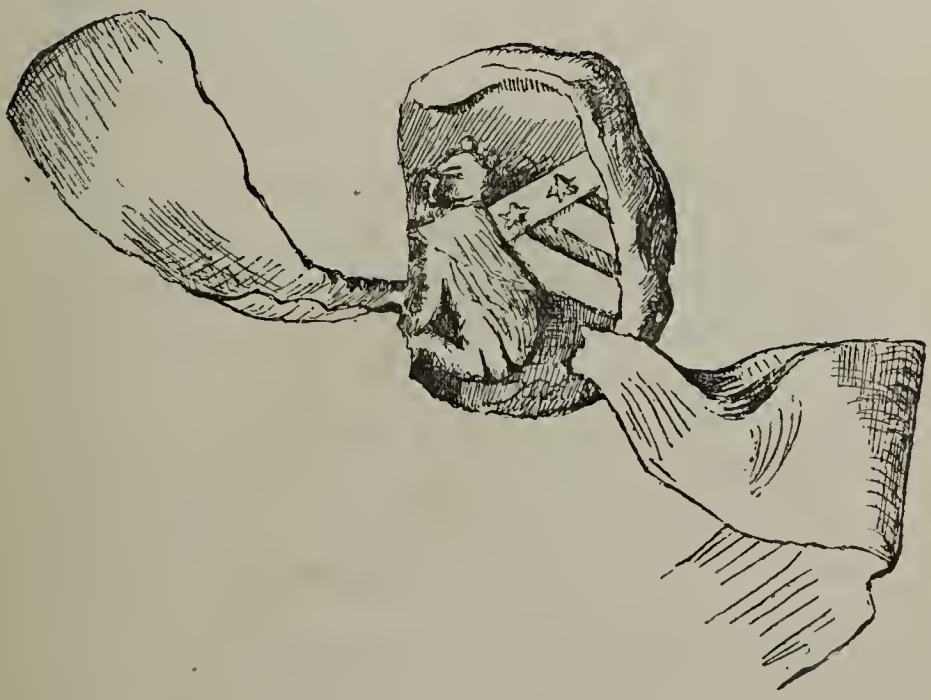

Au sujet du « jeune ours » représenté sur le sceau de 1401, je comprends jusqu'à un certain

point ses doutes. Le sceau est en fort mauvais état, écorné, fendillé, plein de taches et de bavures de cire[1]. On ne saurait toutefois se fier à la reproduction donnée dans le t. LIV de la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2]. Ce qui, dans cette gravure, ressemble à un bec d'oiseau pourrait bien être la langue du jeune plantigrade[3].

Mais j'ai un autre argument, moins contestable, à faire valoir en faveur de l'ancienneté relative des prétentions de la famille Jouvenel. C'est un acte dont nul ne peut révoquer en doute l'authenticité, et qui est de vingt-huit années antérieur au plus ancien document connu où le nom des Ursins soit accolé au nom de Jouvenel.

Au fol. 29 v° du *Registre 346* des Archives du Vatican[4] est transcrite, avec toutes les formes usitées dans la chancellerie pontificale, une bulle du pape Jean XXIII, datée de Bologne, le 8 des calendes de juin de la première année de son pontificat, c'est-à-dire le 25 mai 1410. Le pape, qui, ce jour-là même, venait d'être consacré et couronné, agissant, comme il le dit, de son propre mouvement et sans en avoir été sollicité par personne, retient au nombre de ses notaires, pour jouir de toutes les prérogatives attachées à ce

1. Bibl. nat., Sceaux Clairambault 61, n° 151.
2. P. 714.
3. Le dessin ci-contre donne au sceau de 1401 au moins trois fois sa grandeur.
4. Parmi les bulles « de Curia. »

titre, un licencié en lois, clerc parisien, que recommandaient à la fois la noblesse de sa race, l'étendue de son savoir, le mérite de ses vertus, et il le nomme en toutes lettres : « Magister Johannes Juvenalis de Ursinis, » Me Jean Jouvenel des Ursins. Nul doute qu'il ne s'agisse de Jean Jouvenel le jeune, de celui qui fut plus tard l'historien de Charles VI et l'archevêque de Reims, et qui alors, en effet, âgé de vingt et un ans, pouvait n'être encore que licencié en lois.

En cherchant à s'attacher de la sorte, dès le commencement de son règne, le jeune Jouvenel, Jean XXIII poursuivait un but, qu'il n'est peut-être pas difficile d'entrevoir. Le pape désirait gagner à ses intérêts Jean Jouvenel, le père, qui, comme avocat du roi au Parlement, exerçait alors une influence très appréciable à la cour de Charles VI. Il pouvait surtout avoir besoin du concours de ce magistrat et de celui du Parlement à un moment où il se disposait à lever une décime en France[1].

Le calcul de Jean XXIII paraît avoir été déjoué. Je ne sais si, comme il le croyait, le jeune Jean Jouvenel avait eu quelque velléité de se consacrer au service du saint-siège; en tous cas, il ne semble pas être venu en Italie, ni avoir accepté la place de secrétaire qu'on lui offrait dans la chancellerie pontificale. Dans son *Histoire*, il s'exprime

1. Les bulles prescrivant la levée sont datées du 14 juin 1410 (Arch. du Vatican, *Reg.* 340, fol. 175 v°, 177 v°, 181 v°, 182 r°).

même avec sévérité sur le compte d'un pontife qui lui avait pourtant témoigné une bienveillance toute spéciale.

Il n'en est pas moins vrai qu'en 1410, plus de vingt ans avant la mort du premier Jean Jouvenel, le pape, désirant être agréable à cet avocat du roi, donnait à son fils le nom de Jean « Juvenalis de Ursinis. » La prétention des Jouvenel de se rattacher aux Orsini remonte donc probablement au moins à cette date. Si le père ne prenait pas lui-même encore le nom de « des Ursins, » il ménageait la transition en le faisant porter par son fils.

Du coup, se trouve renversée l'une des hypothèses que l'on avait imaginées pour expliquer le nom « des Ursins. » M. Louis Batiffol, remarquant que, dans le plus ancien acte original où il eût rencontré ce surnom, « Urcins » est écrit par un *c* au lieu d'un *s*, avait pensé, d'accord en cela avec le P. Lelong, que ce nom dérivait d'une forme primitive « Lurcine » ou « Lourcine, » qui aurait été le nom d'une ruelle longeant l'hôtel de la Cité acquis par les Jouvenel. Or, voilà que le plus ancien acte connu n'est plus celui du 1^er^ avril 1438, mais bien celui du 25 mai 1410, où le mot « de Ursinis » est écrit de la manière habituelle.

On peut, d'autre part, faire amende honorable à l'auteur de l'*Histoire de Charles VI* et reconnaître comme vraisemblable une anecdote qu'il rapporte, et qu'on a jusqu'ici traitée d'apocryphe.

L'empereur Sigismond étant venu à Paris en 1416, il y avait dans sa suite un Orsini, le comte Berthold, grand comte de Hongrie, que Jean Jouvenel, l'ancien prévôt des marchands, reçut comme un parent. Et « pour ce qu'ils estoient d'un [même] nom et armes » il tint à le « grandement festoyer, » faisant venir à cet effet chez lui « des dames et damoiselles, des menestriers, jeux, farces, chantres et autres esbatements. » Ce trait paraissait suspect quand on croyait que le premier Jean Jouvenel n'avait élevé aucune prétention à la parenté avec les Orsini ; il devient, au contraire, tout naturel du moment que, dès 1410, l'ex-prévôt des marchands laissait prendre à son fils le nom de « Juvénal des Ursins. »

L'historien de Charles VI, — c'est lui surtout qui nous intéresse, — non seulement est lavé, dans ce cas particulier, du reproche de mensonge, mais il paraît presque excusable d'avoir constamment attribué à son père un surnom que celui-ci ne portait pas, il est vrai, mais se croyait sans doute le droit de s'attribuer.

Irons-nous jusqu'à admettre, comme M. le comte Durrieu, le bien fondé des prétentions de la famille Jouvenel? Non. Mais nous retirerons pourtant de la savante dissertation de notre confrère un enseignement précieux. Cette ressemblance frappante entre les armoiries des Jouvenel et des Orsini dès le XIV^e^ siècle, qu'il a le mérite d'avoir le premier reconnue, doit servir à nous

expliquer et la prétention des Jouvenel et ce surnom des Ursins qu'ils ne tardèrent pas à adopter. S'étant aperçus qu'ils avaient un blason très analogue à celui de la grande famille romaine, ils aimèrent à s'imaginer, ils parvinrent à se persuader, et, qui mieux est, ils persuadèrent aux Orsini eux-mêmes qu'il y avait communauté d'origine. La substitution au sceau primitif de Jean Jouvenel du nouveau sceau sur lequel on croit reconnaître un ourson (vers 1401) marque peut-être la première étape dans cette voie d'orgueilleuses revendications. La seconde serait indiquée par l'apparition du mot « des Ursins, » à la suite du nom patronymique Jouvenel : timide essai qu'il est impossible maintenant de ne pas faire remonter au moins à 1410, lors même qu'on prouverait qu'il ne s'est pas renouvelé avant 1438.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il serait, je crois, téméraire de donner à cette simple note une conclusion plus précise.

Bulle du 25 mai 1410 par laquelle le pape Jean XXIII retient au nombre de ses notaires Jean Jouvenel des Ursins, clerc parisien.

« Johannes, etc., Dilecto filio magistro Johanni Juvenalis de Ursinis, clerico Parisiensi, notario nostro, licentiato in legibus, salutem. Pii Patris altissimi, qui, prout vult, dispensat singulis,

eciam plus quam merita et vota requirunt, munera gratiarum, vices, licet immeriti, gerentes in terris, interdum minores honoribus afficimus, ut fiant in observancia mandatorum eorum humeri fortiores. Cum itaque, sicut accepimus, tu, qui, ut asseritur, cum examinis rigore licentiatus in legibus, nobilitate generis, litterarum scientia et virtutum decoraris ornatibus, nostris et Romane Ecclesie obsequiis disponas insistere, nosque alias gratum senciamus tue fame et probitatis ac circumspectionis odorem, nos propterea, personam tuam grato prosequentes affectu ac intendentes eam pro meritis dignioris nominis titulo decorare, motu proprio, non ad tuam vel alterius pro te nobis super hoc oblate peticionis instanciam, sed de nostra mera liberalitate, te apostolica auctoritate in nostrum et apostolice Sedis notarium recipimus, ac aliorum nostrorum et dicte Sedis notariorum consorcio aggregamus, tibi insignia hujusmodi officii, honoris et dignitatis nichilominus conferendo, ita quod ex nunc omnibus privilegiis, immunitatibus et prerogativis quibus alii nostri et dicte Sedis notarii gaudent et potiuntur libere et licite gaudere et potiri valeas. Volumus autem quod, antequam officium incipias exercere, fidelitatis debite in manibus dilecti filii nostri Conradi tituli S. Grisogoni, officium camerariatus Camere apostolice de speciali mandato nostro regentis, prestes, seu per procuratorem tuum ad hoc specialiter constitu-

tum prestari facias in forma solita juramentum. Per hoc tamen numero notariorum hujusmodi, etiamsi ad illum deventum sit alias, non intendimus derogare. Sic igitur de bono in melius studiis virtutum intendas ut in nostro conspectu ad majora te semper constituas meritorum studiis digniorem, nosque proinde ad faciendum tibi majorem honorem et gratiam invitemur. Nulli ergo, etc., nostre receptionis, aggregacionis, voluntatis et intencionis infringere, etc. Si quis, etc. Datum Bononie, VIII kalendas junii, pontificatus nostri anno primo. »

(Arch. du Vatican, *Reg. 346,* fol. 29 v°.)

DE LA

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

DES

ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE BRONZE

SOUS LE BAS-EMPIRE ROMAIN

ET EN PARTICULIER AU IVe SIÈCLE.

Par M. Jules Maurice, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 27 décembre 1899.

Le problème de la classification chronologique de l'ensemble des monnaies de bronze du IVe siècle et de leur groupement en des émissions successives sorties des divers ateliers qui fonctionnaient alors dans l'empire n'a attiré l'attention des numismates que depuis une quinzaine d'années. Mais l'on avait cherché depuis longtemps à déterminer l'époque de frappe de certaines de ces pièces. Les deux seuls éléments de leur classification chronologique étaient pour Eckhel[1] :

1. Eckhel, *Doctrina numorum veterum,* 1792, t. VIII, p. 71 et suiv.

1° Les effigies et les noms des empereurs et des personnages impériaux frappés et inscrits au droit des monnaies.

2° Les événements datés que faisaient connaître les légendes du droit ou du revers des monnaies.

C'est ainsi qu'après avoir classé chronologiquement un certain nombre de pièces par le titre de César de Constantin le Grand, que cet empereur n'avait porté que pendant les années 306 et 307 de l'ère chrétienne[1], puis d'autres par la série des consulats de Constantin Auguste, Eckhel indiquait un assez grand nombre de légendes des monnaies du même empereur (*numi vagi*), dont l'époque de frappe ne pouvait être fixée[2].

En 1851, Senckler, dans un travail spécial sur les règnes de Constantin Ier et de ses successeurs[3], s'attachait à mettre en lumière le sens des légendes et des symboles qui parurent sur les monnaies romaines à cette époque de la reconnaissance officielle du christianisme dans l'empire et réalisait dans la classification chronologique de ces monnaies un progrès sur Eckhel, en ce sens qu'il parvenait à attribuer la frappe de légendes non datées du revers de ces pièces à de cer-

1. En réalité, Constantin porta également le titre de César en l'année 308 et ne fut reconnu Auguste en Orient qu'en 309.

2. Eckhel, *loc. cit.*, p. 78-93.

3. Senckler, *Die Darstellungen auf römischen Munzen zur Zeit und unter der Einflusse der Einfuhrung des Cristenthums : Bonner Jarbücher,* t. XVII, p. 75 à 102.

taines époques. Il y était arrivé en divisant par exemple le règne de Constantin, à partir de l'année 312, en huit périodes caractérisées :

1° Par les règnes des Augustes : Galère, Maximin Daja, Licinius, et des Césars : Crispus, Licinius II, Constantin II, Constantius, Delmatius, Constans.

2° Par des événements particulièrement importants survenus sous ce règne, comme la prise de Rome par Constantin en 312, les changements de la politique religieuse de cet empereur, la fondation de Constantinople en 330, qui avaient dû avoir une influence sur le sens des légendes et des types symboliques que l'on trouve au revers des monnaies de cette époque.

Les noms et les effigies des empereurs frappés au droit des pièces devaient permettre de déterminer pendant laquelle de ces périodes avaient été émises les monnaies qui portaient certaines légendes des revers, et le sens même de ces légendes servait ensuite à classer chronologiquement les monnaies. Mais une telle méthode, quoique permettant des déterminations plus nombreuses que celle d'Eckhel, était beaucoup moins scientifique pour les raisons suivantes :

a) Le temps de l'émission d'une légende peut s'étendre à deux ou à plusieurs périodes de Senckler[1].

1. Ainsi, la légende *Providentiae Augg.* fut frappée sous Constantin, de 322 à 328, avant et après la mort de divers personnages impériaux : Licinius I et II, Crispus, Fausta ;

b) Le temps de l'émission d'une légende peut ne durer que pendant une petite partie d'une période indiquée.

c) Il n'y a pas de synchronisme constant entre les époques de frappe des mêmes légendes dans les divers ateliers de l'empire.

Il faut en effet faire cette remarque qu'avant de chercher à établir l'ordre successif des émissions de bronze à l'époque du bas-empire, c'est par ateliers que l'on doit d'abord grouper les monnaies que l'on veut classer. Mais il faut arriver aux travaux modernes pour trouver des essais méthodiques de classification chronologique de ces émissions au IV^e^ siècle, dans lesquels l'on a tenu compte des exergues placés au bas du revers des pièces qui sont les marques d'ateliers, et des lettres et signes placés dans le champ du revers des monnaies, que l'on a considérés comme des marques d'émission, mais qui ne sont pas des marques suffisamment distinctives de ces émissions, comme je le démontrerai[1].

de même, la légende *Gloria exercitus* fut frappée de 330 à 337, avant et après l'élévation de Constans et de Dalmatius au rang de Césars.

1. Les premières recherches faites dans ce sens sont dues au comte de Salis. Le comte de Westphalen, dont la collection a servi de base à beaucoup de travaux, a laissé des notes intéressantes (cf. *Revue numismatique,* 3^e^ série, t. V, p. 26. Paris, 1887). Mais c'est Hettner qui a véritablement inauguré la classification des monnaies de bronze par marques d'ateliers et d'émissions.

Dans ses articles parus en 1887 et 1888 sur les Trésors de monnaies romaines trouvés dans les provinces rhénanes[1], Hettner classait à l'aide de ces caractères les émissions de l'atelier de Trèves pendant la première moitié du IVe siècle et réalisait un grand progrès sur ses devanciers.

Mais c'est Otto Seeck qui, dans un ouvrage fondamental sur la politique monétaire de Dioclétien et de ses successeurs, paru en 1890[2], en faisant

1. F. Hettner, *Römische Münzschatzfunde in den Rheinlanden. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und kunst.* Trèves, 1887, p. 119 à 154, et 1888, p. 117 à 163. — Mommsen avait fourni en 1887 une base scientifique à la détermination des ateliers de l'empire par diocèses, à l'époque de Dioclétien, dans son article : *Die fünfzehn Münzstatten den fünfzehn Diocletianish Diöcesen,* paru dans la *Zeitschrift für Numismatik.* Aux ateliers d'Antiochia, Alexandria, Kyzicus, Nicomédia, Heraclea - Thessaliae, Thessalonica, Serdica, Aquileia, Roma, Siscia, Karthago, Tarraco, Treviri, Londinium, qui correspondent à des diocèses de Dioclétien, il faut ajouter pour la période constantinienne Lugdunum, qui correspond au diocèse de Viennensis, qui n'a pas d'ateliers, et Ostia et Sirmium.

2. O. Seeck, *Die Münzpolitik Diocletians und seiner Nachfolger. — Zeitschrift für Numismatik,* t. XVII, p. 35 à 89, 113 à 166. O. Seeck distingue les espèces suivantes de bronze qui eurent cours pendant la période dioclétienne :

1° Le *folles,* qui pesait sous Dioclétien une moyenne de 11 gr. 37 et qui s'abaisse pendant les dix premières années du règne de Constantin à des poids descendant de 8 gr. 14 à 3 gr. 50 et dont le diamètre est très variable.

2° Le *denier,* que Constantin émit pour régulariser le cours des monnaies, pièce qui pesa d'abord en moyenne 3 gr. 50 et qui représente, d'après O. Seeck, le demi-folles (O. Seeck, *loc. cit.,* p. 118). J'ai pu établir par l'étude des émissions de

connaître les variations constantes du titre et du poids des monnaies de bronze sous le bas-empire romain, nous a fourni la base vraie de la classification chronologique des émissions monétaires à cette époque. Je crois, en effet, pouvoir démontrer par la suite de cet article que *les variations de poids des monnaies de bronze permettent de déterminer des périodes de frappe des monnaies dans lesquelles se classent naturellement les émissions.*

Pour arriver à ce but, j'emploierai deux moyens : d'abord l'analyse d'un tableau de Hettner, qui montrera, je pense, que ce qui manquait encore à sa méthode était une utilisation suffisante du poids des monnaies de bronze; ensuite, j'établirai l'importance relative des caractères distinctifs qui permettent de classer par émissions successives les monnaies en question.

Hettner, dans ses articles qui firent époque dans l'histoire de la numismatique qui nous occupe, inscrivait en tête de ses tableaux d'émissions l'exergue ou les exergues que l'on doit

Rome et d'Antioche que le poids du denier, très fixe pendant dix ans, s'abaissa en 326 à une moyenne de 2 gr. 50. Le diamètre du denier s'abaisse de 0m019 à 0m017.

3° Le *Centenionalis,* petite espèce de bronze, du poids moyen de 1 gr. 75, de 0m013 de diamètre, pendant la période constantinienne. Elle fut frappée par intermittences, et dans certains ateliers, jusqu'en 335, puis seule émise dans tout l'empire de 335 à 337. O. Seeck dit que sous Dioclétien son poids oscilla de 1 gr. 10 à 2 gr. 40 (O. Seeck, *loc. cit.*, p. 122).

trouver sur les monnaies que contient le tableau et les signes ou lettres relevés avec eux dans le champ du revers de ces pièces.

Il indiquait ensuite les monnaies par leurs légendes du revers et en face des légendes inscrivait les empereurs, personnages impériaux ou symboles (Rome et Constantinople), aux noms desquels avaient été frappées les monnaies. La coïncidence des règnes ou des symboles devait faire connaître l'époque à laquelle avait été frappée chaque émission. Au bas de ses tableaux l'auteur donnait quelques explications sur le poids des monnaies.

Ainsi, sa neuvième émission de l'atelier de Trèves est représentée par le tableau suivant :

$$\frac{T \mid F}{P\ T\ R} \quad \frac{T \mid F}{S\ T\ R} \quad \frac{T \mid F}{A\ T\ R} \quad \frac{T \mid F}{B\ T\ R}, \text{ également } \frac{F \mid T}{B\ T\ R}$$

Revers :

1° Genio Pop. Rom., Licinius I et Maximin Aug.;

2° Soli Invicto Comiti, Constantin I et II;

3° Soli Invicto, Constantin I;

4° Marti Conserv. et Conservatori, Constantin I;

5° Principi Juventutis, Constantin I, Crispus, Constantin II;

6° Claritas Reipublicae, Crispus, Constantin II;

7° Virtus Exercitus avec vot. XX, Licinius I et II, Constantin II, Crispus;

8° Virtus Exercitus sans vota, Constantin, Licinius I et II, Crispus.

L'auteur fait suivre ce tableau de quelques explications que je résume.

L'émission commencée en 313, lorsque Maximin est encore en vie, dure jusqu'en 321.

On y remarque trois sortes différentes de pièces :

1° Des *folles*, du poids moyen de 6 gr., avec le revers *Principi Juventutis*, frappés au nom de Constantin I. — N° 5 du tableau.

2° Des pièces indiquées aux n^{os} 1 et 3 du tableau, qui ont des poids supérieurs à 4 gr., un diamètre moyen de 0^{m}20, frappées depuis 307 (7^{e} émission de l'auteur), avec les légendes *Genio Pop. Rom.*, *Soli Invicto Comiti*, *Marti Conserv.* et les exergues PTR, STR, ainsi que les précédentes.

3° Des pièces d'un diamètre moindre, de 0^{m}02 à 0^{m}03, que celui des précédentes; d'un poids inférieur de 1 gr. à celui des précédentes, présentant les légendes *Principi Juventutis*, *Claritas Reipublicae*, *Virtus Exercitus*. Ces pièces sont les seules qui ont été frappées au nom des Césars.

Elles sont indiquées aux n^{os} 6, 7, 8 du tableau.

Ici s'arrêtent les explications de l'auteur. Je ferai remarquer que la dernière sorte de ces monnaies est l'espèce du *denier de bronze*, dont le poids moyen est de 3 gr. 50 et le diamètre de 0^{m}019 et qui commença à être frappée dans les états de Constantin pendant les années 315 et 316. Elle

dut l'être d'abord aux noms de Constantin I et de Licinius I; puis, à partir de 317, le fut aux noms des Césars jusqu'en 320 ou 321.

Les pièces indiquées aux nos 1, 2, 3, 4 du tableau sont des *folles* d'un poids très réduit, oscillant entre 4 et 5 gr., analogues à ceux qui furent frappés à Rome depuis la prise de la ville par Constantin, le 28 octobre 312, jusqu'en 314, au moment de la rupture entre Constantin et Licinius. Ils durent donc être émis dès le début de l'émission telle que Hettner la limite, et cessent de l'être en 314 ou 315.

Quant à la variété de *folles* (n° 5 du tableau), pesant 6 gr., sa frappe est antérieure dans la plupart des ateliers de l'empire au début de la période indiquée ici par Hettner.

Ces explications suffisent pour montrer quel parti l'on peut tirer pour fixer la durée des émissions de la connaissance du poids des espèces de bronze. D'autre part, lorsqu'on cherche à établir l'importance relative des caractères distinctifs qui peuvent servir de base à la classification chronologique de ces monnaies, l'on est amené à formuler des propositions qui sont différentes de celles qui sembleraient résulter de la construction du tableau de Hettner.

En effet, l'on peut faire les remarques suivantes :

a) Si l'on réunit un grand nombre de monnaies de bronze frappées sous un long règne comme

celui de Constantin le Grand, l'on remarque que les mêmes exergues s'y répètent plusieurs fois à des époques différentes et sans que des lettres ou signes particuliers dans le champ du revers des pièces permettent de distinguer les émissions dans lesquelles se classent ces monnaies. C'est ainsi que sur celles de Rome l'on trouve plusieurs fois à des époques différentes l'exergue composé de la lettre R, indiquant Rome, et de l'une des lettres P · S · T · Q, indiquant le chiffre de l'officine, Prima, Seconda, etc.[1], sous-entendu *officina*. Il en est de même pour Tarracone, où la lettre T, qui indique Tarracone, se trouve après les lettres P · S · T · Q.

b) Inversement, des monnaies manifestement contemporaines peuvent présenter différents exergues et différentes lettres et signes dans le champ du revers des monnaies.

Ainsi des pièces de l'espèce du denier de bronze furent frappées à Rome aux seules effigies de Constantin I et de Licinius I pendant la période où ces empereurs se trouvèrent régner seuls et en paix l'un avec l'autre, c'est-à-dire en 315 et 316, et présentent sur des monnaies souvent identiques à tous autres égards six systèmes différents d'exergues et de lettres dans le champ dont voici le tableau :

1. Jules Maurice, *Revue numismatique,* 1899, p. 338 à 355 et 461 à 499.

1° $\frac{R \mid F}{R \quad P}$ à RQ $\frac{R \mid \begin{matrix} F \\ X \end{matrix}}{R \quad P}$

2° $\frac{R \mid F}{R \star P}$ 3° $\frac{S \mid F}{R \quad P}$ 4° $\frac{C \mid S}{R \quad P}$ 5° $\frac{\mid}{R \star P}$

6° $\frac{X \mid III}{R \quad P}$ $\frac{X \mid VI}{R \quad P}$ $\frac{XII \mid}{R \quad P}$ toujours à RQ[1].

O. Seeck a expliqué que le chiffre X est le signe du denier[2]. Les chiffres II, III, VI font partie d'une série qui se retrouve sur les monnaies de Cyzique et de Thessalonique; mais en ne tenant

1. Le sens des lettres indiquées comme se trouvant dans le champ des monnaies RF, SF, CS n'a pas été expliqué jusqu'ici. O. Voetter, dans *Erste christliche zeichen auf Römischen Münzen,* dans la *Numismatische Zeitschrift,* t. XXIV, 1892, p. 56, avait proposé pour F le sens *Fabrica.* J'ai, de mon côté, remarqué que cette lettre suit dans son apparition, dans les divers ateliers de l'empire, les conquêtes de Constantin et se retrouve sous ses fils, ce qui m'amenait à penser que cette lettre pourrait être la première du nom de *Flavius* ou de l'adjectif *Flavianus.* Magnence, qui porte le même gentilice, a fait frapper la même F sur ses monnaies. Cohen indique les lettres FL comme se trouvant sur les monnaies de Constantin II. Mais j'ai trouvé l'objection suivante à mon hypothèse. Il existe des monnaies d'abdication de Dioclétien frappées dans les ateliers de Galère et qui portent la même lettre F. Il faut remarquer toutefois que l'abdication de Dioclétien faisait passer la direction officielle de la tétrarchie dans les mains de Constance I, qui avait le gentilice *Flavius,* et que le nom de cet empereur allait se trouver le premier en tête des lois et décrets; mon hypothèse pourrait donc encore être examinée.

2. O. Seeck, *loc. cit.,* p. 118.

compte que des exergues et des lettres dans le champ, il en reste six combinaisons différentes qui furent frappées à Rome simultanément pendant une période de deux ans.

Plusieurs pièces qui présentent des combinaisons différentes portent la même légende : *Soli Invicto Comiti* et présentent le même type du revers. C'est une raison de plus de les considérer comme contemporaines; ce qui confirme la proposition énoncée (*b*).

L'exemple suivant, confirmant la proposition (*a*), fait saisir définitivement le caractère vraiment distinctif des émissions qui se confondent par leurs exergues. Sur les monnaies de Rome, l'exergue qui présente une couronne ☧ entre la lettre R et les lettres P à Q est frappé trois fois sur des pièces de bronze de Constantin le Grand. Une première fois, du 25 juillet au 28 octobre 306, sur des *folles* pesant de 8 à 11 gr., ayant de 0^m25 à 0^m28 de diamètre; une seconde fois, du 8 novembre 324 au milieu de 326, sur des *deniers de bronze* d'un poids moyen de 3 gr. 50, d'un diamètre de 0^m019; une troisième fois, du 25 décembre 333 au 18 décembre 335, sur des monnaies de la même espèce, mais d'un poids réduit à 2 gr. 50 en moyenne. Les dates indiquées sont fixées par des nominations ou des morts d'empereurs[1], mais il existe un caractère distinctif

1. J. Maurice, *Revue numismatique,* 1899, p. 338. La pre-

de ces trois émissions, et il se trouve dans le poids des monnaies. L'histoire de l'atelier d'Antioche de 506 à 337 confirmera plus loin la règle suivante :

L'on doit placer en première ligne, comme caractère distinctif permettant de classer les émissions monétaires de bronze par époques ou périodes, le poids des monnaies.

Il peut arriver toutefois que deux espèces de bronze soient frappées en même temps, comme le *Centenionalis* et le *denier*, mais la proposition reste vraie, car c'est alors l'une des deux espèces ou variétés qui détermine la période de frappe.

Tous les ateliers de l'empire offrent, de 306 à 337, des séries de dégradations de poids dans leurs monnaies de bronze qui confirment les idées d'O. Seeck sur les variations constantes des espèces monétaires au IV^e^ siècle, et je prendrai comme exemple l'atelier d'Antioche que j'ai étudié[1].

En 306, ses *folles*, sur lesquels se rencontre encore l'effigie de Sévère II, prince qui périt au début de 307, pèsent encore 10 à 11 gr., de même qu'avant l'abdication de Dioclétien, survenue deux ans plus tôt.

Mais, après la mort de Sévère, le poids de ces *folles* s'abaisse à une moyenne de 7 gr. Et, de nouveau, après la mort de l'empereur Galère, survenue le 5 mai 311, lorsqu'on ne trouve plus de

mière de ces émissions présente Sévère Auguste; la seconde Fausta et Helena Augustæ; la troisième Constans César.

1. J. Maurice, *Numismatic Chronicle*, 1899, p. 208-240.

monnaies frappées à l'effigie de cet empereur, le poids des *folles* tombe à une moyenne de 5 gr.

L'atelier d'Antioche est à cette époque, depuis 305, dans les états de Maximin Daja; il y demeure jusqu'à sa mort, en 313, passe alors dans ceux de Licinius, qui le garde jusqu'en 324, année où Constantin le défait et s'empare de tous ses états. Au cours de l'année 312, les *folles* frappés à Antioche présentent un nouvel abaissement de poids, à la suite duquel ils ne pèsent plus qu'une moyenne de 3 gr. 60. L'atelier passe en 313, par la défaite et la mort de Maximin Daja, dans les états de Licinius, et cet empereur continue à frapper les mêmes très petits *folles*, de poids toutefois assez irrégulier, jusqu'à l'année 317, où furent reconnus les nouveaux Césars, fils de Constantin et de Licinius, c'est-à-dire Crispus et Constantin II, d'une part, et Licinius II, d'autre part. Une entente survint probablement à cette époque entre les empereurs régnants Constantin I et Licinius I, à l'occasion des événements qui les rapprochaient[1], et une même monnaie de bronze fut adoptée pour tout l'empire; ce fut le *denier de bronze* du poids moyen de 3 gr. 50; très voisin de celui des *folles*, précédemment émis à Antioche, mais monnaie d'une frappe beaucoup plus régulière.

Constantin avait en effet le souci de rétablir

1. O. Seeck, *loc. cit.*, p. 128.

une circulation monétaire plus régulière, comme le prouvent l'adoption du solidus d'or, celle du denier de bronze, et, à la fin de son règne, de 335 à 337, du Centenionalis comme petite monnaie de bronze frappée dans tout l'empire.

Néanmoins, nous le voyons lui-même abaisser en 326 le poids du denier, qui avait été très fixe jusque-là et qui tombe à cette époque à une moyenne de 2 gr. 50, fournissant ainsi une application de la loi : *que les espèces monétaires sous le bas-empire, après avoir eu cours un certain temps, étaient toujours réduites de poids.*

En 335, Antioche frappa, comme tous les autres ateliers de l'empire, le *Centenionalis* dont il vient d'être question.

Ainsi, de 306 à 337, tous les ateliers de l'empire romain (car ils présentent des séries de dégradations de poids parallèles à celles des pièces d'Antioche, sauf pour le *denier*, qui fut frappé plus tôt dans les états de Constantin, en 313 ou en 315) émirent sept variétés ou espèces monétaires de bronze, nettement distinctes par leurs poids et qui déterminent des époques ou périodes de frappe. Dans chacune de ces périodes se classe un nombre restreint d'émissions, dont il devient plus facile de déterminer les caractères distinctifs et la durée[1].

1. Missoug avait déjà fait connaître les poids d'un certain nombre de monnaies à l'époque qui nous occupe. Il avait donné l'explication d'un grand nombre d'exergues dans son

Pour fixer la valeur des caractères distinctifs de ces émissions, déjà groupées par leurs poids, remarquons que les exergues et les combinaisons d'exergues et de lettres et signes, dans le champ des revers, permettent de grouper par séries les monnaies qui en présentent de semblables. Parfois, une série représentera une émission, mais il arrivera également que plusieurs séries différentes soient contemporaines, c'est-à-dire fassent partie d'une même émission. Il sera facile d'être fixé à cet égard, lorsque les monnaies seront frappées aux effigies de deux princes, par exemple, qui n'auront régné ensemble que pendant un temps très court ou qu'une effigie quelconque n'aura été frappée que pendant un temps très court de la période que l'on étudie. J'ai déjà cité

article : *Die Vorlaüfer der Werthzahl OB auf römischen Goldmünzen,* paru dans la *Zeitschrift f. Numismatik*, VII, 1880, p. 240-295. Le savant directeur actuel du Cabinet des antiques et médailles au Musée impérial de Vienne, Frederich Kenner, continuant les recherches de Missoug sur l'atelier de Nicomédie, a fait connaître la série des émissions de cet atelier après sa réouverture sous l'empereur Dioclétien, en 300, jusqu'en l'année 308; en donnant l'explication des sigles qui représentent des chiffres sur les pièces d'or et de bronze, il a été amené à indiquer la série des poids des monnaies dans les diverses émissions; enfin, il a donné l'ordre successif des légendes du revers des monnaies. La plupart des caractères distinctifs des monnaies et des émissions monétaires ont été ainsi utilisés dans ce savant travail : *Die Altesten Pragungen der Munzstätte Nicomedia,* paru dans la *Numismatische Zeitschrift,* XXVI, 1894, p. 5 et suiv.; mais l'auteur n'y a pas établi de méthode de classification.

l'un de ces exemples emprunté aux règnes de Licinius I^er^ et de Constantin I^er^ pour établir la contemporanéité de plusieurs séries[1]. Mais j'envisage ici le cas où les effigies et les noms d'empereurs ne fournissent aucun renseignement suffisant pour délimiter les émissions. *Ce sont alors les légendes et les types des revers des monnaies qui doivent permettre de rapprocher les diverses séries d'une même émission.*

J'en donnerai les exemples suivants :

Trois séries d'exergues et de lettres et exergues

$$1^{\circ}\ \frac{|}{\mathrm{R}\quad\mathrm{P}}\ \text{à}\ \frac{|}{\mathrm{R}\quad\mathrm{Q}}$$

$$2^{\circ}\ \frac{|}{\mathrm{R}\ \epsilon\mathrm{ec}\ \mathrm{P}}\ \text{à}\ \frac{|}{\mathrm{R}\ \epsilon\mathrm{ec}\ \mathrm{Q}}$$ [2]

1. J'indiquerai également, parmi les émissions d'Antioche que j'ai étudiées (*Numismatic Chronicle,* 1899, p. 216 et 217), les deux séries :

$$1^{\circ}\ \frac{|\,\mathrm{Q}\ \mathrm{A}}{\mathrm{ANT}\cdot}\ \text{à}\ \frac{|\,\mathrm{Q}\ \mathrm{I}}{\mathrm{ANT}\cdot}\ \text{et}\ 2^{\circ}\ \frac{|\,\upsilon\ \mathrm{A}}{\mathrm{ANT}\cdot}\ \text{à}\ \frac{|\,\upsilon\ \mathrm{I}}{\mathrm{ANT}\cdot}$$

frappées toutes deux pendant la première moitié de l'année 309 après l'élévation de Licinius Auguste, le 8 novembre 308, et avant celle de Maximin, au même rang d'Auguste, dans la seconde moitié de 309. Les pièces des deux séries offrent la même légende, *Genio Imperatoris,* au revers, avec le même type du génie.

2. Un travail tout récemment paru du D^r^ H. Dressel de Berlin (*Numismatische Analekten,* dans la *Zeitschrift f. Numismatik,* 1900, p. 20 à 40) fait connaître le sens de ce sigle resté jusqu'aujourd'hui inexpliqué. Le D^r^ Dressel a non seulement lu le nom ЄPΩC, Ἔρως dans ce sigle, mais il en

$$3^{\circ}\ \frac{P \mid R}{R \quad P}\ \text{à}\ \frac{P \mid R}{R \quad Q}$$

ont été émises dans l'atelier de Rome entre l'année 320, où commencèrent à être célébrés les *vota* V des Césars, Crispus, Constantius II et Licinius II, et le 8 novembre 324, date de l'élévation de Constantin II au même rang de César. Mais comment savoir si ces trois séries se sont succédé pendant cette période de quatre ans ou si elles ont été frappées simultanément? Ce sont les légendes et les types du revers qui fournissent la réponse à cette question.

On trouve en effet un certain nombre de revers qui se succèdent au cours de chaque série et doivent être contemporains les uns des autres. Ce sont d'abord la légende CAESARVM, NOSTRORVM, autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT. V, qui est contemporaine de la légende ROMAE ETERNAE qui se présente avec le type de Rome assise à droite sur un bouclier et écrivant XV sur un autre bouclier qu'elle tient sur ses genoux.

Ces *vota* XV de Constantin I sont contemporains des *vota* V des Césars[1].

a de plus expliqué le sens en le traduisant dans le latin AMOR, qui, en se retournant, forme le mot ROMA, qui explique le sigle. Je renvoie au travail si ingénieux de l'auteur pour l'explication même de sa découverte.

1. Je renvoie, pour les explications sur les *vota*, à mon

A ces *vota* V des Césars et XV de Constantin I, succèdent les *vota* X des Césars et XX des deux empereurs Constantin I et Licinius I.

Les deux premières séries présentent le même type du revers; la légende CAESARVM NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT. X.

Puis les légendes du revers D. N. CONSTANTINI. MAX. AVG autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT. XX.; et D. N. LICINI. AVGVSTI. avec le même type.

La troisième série présente à peu près les mêmes pièces que les autres séries confirmant l'idée que toutes trois sont contemporaines.

Parfois, la similitude des types est encore le meilleur témoin de la contemporanéité des pièces de séries différentes. Ainsi, l'atelier de Rome frappa entre l'élection des Césars, le 1er mars 317, et l'année 320, où furent célébrés une première fois et comptés leurs *vota*, deux séries dans lesquelles se répète l'ensemble suivant de légendes et de types :

1° La légende *Soli Invicto Comiti*, avec le type du Soleil radié, debout, levant la droite et tenant un globe, sur les pièces frappées à l'effigie de Constantin-Auguste.

2° La légende *Claritas Reipublicae*, avec le

étude sur l'atelier de Rome (*Revue numismatique*, 1899, p. 373 à 390, dixième émission).

type du Soleil radié marchant à gauche, levant la droite et tenant un fouet, sur les pièces aux effigies de Crispus et de Constantin II.

3° La légende *Principia Juventutis*, avec le prince en habit militaire, debout à droite, appuyé sur un bouclier et tenant une haste, sur les pièces à l'effigie de Crispus.

Il faut remarquer que la légende *Claritas Reipublicae* est accompagnée du type du Soleil au revers, comme *Soli Invicto Comiti*, et doit en conséquence avoir le même sens symbolique.

Ces deux séries présentent les combinaisons suivantes :

$$1^{\circ}\ \frac{\text{☉}\ |}{\text{R}\quad\text{P}}\ \text{à}\ \frac{\text{☉}\ |}{\text{R}\quad\text{Q}}$$

$$\text{et}\ 2^{\circ}\ \frac{\text{A}\ |}{\text{R}\quad\text{P}}\ \text{à}\ \frac{\text{A}\ |}{\text{R}\quad\text{Q}}$$

Certaines pièces offrent encore :

$$\frac{\text{☉}^{\text{T}}\ |}{\text{R}\quad\text{P}}\ \text{à}\ \frac{\text{☉}^{\text{T}}\ |}{\text{R}\quad\text{Q}}$$

Nous pouvons admettre que ces séries sont contemporaines parce qu'elles contiennent les mêmes légendes, les mêmes types symboliques du revers, associés aux mêmes effigies d'empereurs au droit, et sont l'expression d'une même pensée, et que nous savons d'autre part que les

ateliers émettaient souvent à cette époque des séries contemporaines au cours d'une même émission. De très nombreux exemples confirment cette règle que *ce sont les légendes et les types du revers qui permettent de fixer la contemporanéité des séries lorsque les effigies et les noms d'empereurs, au droit des pièces, ne sont pas suffisamment explicites à cet égard*. L'on peut dire différemment que *des émissions caractérisées par des légendes et des types communs au revers des pièces, avec les mêmes effigies d'empereurs au droit, peuvent comprendre une ou plusieurs séries d'exergues et de combinaisons d'exergues et des lettres et signes du champ de revers des monnaies*.

Lorsque les émissions sont ainsi délimitées, il reste quelquefois une dernière difficulté à résoudre. Souvent, les effigies et noms d'empereurs suffisent pour classer les émissions dans leur ordre chronologique et les dater; mais il peut arriver que plusieurs émissions, caractérisées par des types, des légendes, des exergues différents, se succèdent sans changements d'empereurs et comprennent des pièces d'une même espèce monétaire : l'on n'aperçoit pas leur ordre successif.

Il faut, pour résoudre ce dernier problème, remarquer qu'il est rare que, parmi les légendes et les types du revers des monnaies, certains ne soient pas frappés plus longtemps que les autres. A la fin d'une émission, le plus grand nombre des légendes et des types du revers sont remplacés

par d'autres, mais certaines légendes, au contraire, certains types faisant exception, se continuent.

C'est le cas de la légende *Genio Populi Romani*, qui, au début de la période Constantinienne, en 306, fut frappée à Antioche dans les états de Maximin Daja, avant la mort de Constance Chlore en Bretagne, et à l'effigie de cet empereur avec les lettres et exergues

$$\frac{|\,A}{A\ N\ T.} \text{ à } \frac{|\,I}{A\ N\ T.}$$

et se continua dans l'émission suivante, notamment sur les monnaies de Sévère II Auguste, avec les lettres et exergue

$$\frac{|\,A}{A\ N\ T} \text{ à } \frac{|\,I}{A\ N\ T}$$

La légende *Iovi Conservatori* fournit un exemple analogue; elle fut frappée à Siscia de 311 à 313, dans les états de Licinius, pendant le règne de Maximin Daja, sur les pièces à l'effigie de ce prince, avec les lettres, signes et exergues suivants :

$$\frac{Q\,|\,A}{S\ I\ S} \text{ à } \frac{Q\,|\,\epsilon}{S\ I\ S}$$

$$\text{et } \frac{|\,\begin{matrix}A\\H\end{matrix}}{S\ I\ S} \text{ à } \frac{|\,\begin{matrix}\epsilon\\H\end{matrix}}{S\ I\ S^{1}}$$

1. H indique la descendance de Maximien Hercule (cf.

et continua à être frappée après la mort de ce prince avec

$$\frac{|\,A}{.\,SI\;S.} \text{ à } \frac{|\,\epsilon}{.S\;I\;S.}$$

jusqu'à la défaite de Licinius par Constantin en 314. Puis l'atelier de Siscia passa dans les états de ce dernier et fut fermé. La légende *Iovi Conservatori* rapproche ainsi deux émissions antérieures à une date connue.

Cette même légende, qui cessa de paraître dans les états de Constantin en 320 [1], permet de reconnaître quelles sont, parmi les pièces de *Thessalonica*, atelier où les mêmes exergues

$$\frac{|}{.TS.\;A.} \text{ à } \frac{|}{.TS.\;\epsilon.}$$

furent frappés constamment de 311 à 324, celles qui font partie des émissions antérieures à 320. En effet, *Iovi Conservatori* était frappé en Orient sur les monnaies de Constantin I et de Licinius I, en place de *Soli Invicto Comiti* en Occident, et ces deux légendes parurent en même temps que *Claritas Reipublicae* et *Principia Juventutis* sur les pièces

R. Mowat, *Combinaisons secrètes de lettres dans les marques monétaires de l'empire romain. Revue numismatique,* 1897, p. 73 à 75).

1. J. Maurice, *Revue numismatique,* 1899, p. 373.

des Césars[1]; ce qui permet de distinguer tout un ensemble de pièces qui composent une émission antérieure à 320. Mais, de plus, la légende *Iovi Conservatori* avait déjà fait partie d'émissions antérieures. Elle avait paru sur les monnaies de Constantin I et de Licinius I pendant que ces empereurs régnaient seuls, en 314, et antérieurement encore elle avait été frappée de 311 à 313 sur des monnaies à l'effigie de Maximin Daja.

Elle se continue donc pendant plusieurs émissions et leur sert de lien.

On peut formuler la règle suivante :

Lorsque l'ordre successif de plusieurs émissions faisant partie d'une même période de frappe d'une espèce monétaire n'est pas rigoureusement déterminé par les noms et les effigies d'empereurs frappés au droit des pièces, ce sont certaines légendes et certains types du revers des monnaies qui, en reliant l'une des émissions en question à d'autres d'une période nettement antérieure, permettent d'établir leur ordre successif, et, inversement, à la fin d'une période de frappe comprenant plusieurs émissions, l'on voit souvent apparaître dans la dernière d'entre elles des légendes et des types qui se continuent dans la période qui suit.

On peut, en dernier lieu, ajouter, comme renseignement complémentaire sur l'époque de frappe

1. Je le démontre pour l'atelier de Rome (*loc. cit.*, p. 371 et 372).

de chaque émission et la durée de cette frappe, l'attribution possible des monnaies d'or et d'argent aux émissions monétaires de bronze. Souvent, les pièces d'or et d'argent ne portent pas de lettres dans le champ, et souvent encore leurs exergues ne comprennent pas de lettres d'officines, mais les autres lettres et signes des exergues leur sont souvent communs avec les monnaies de bronze; elles peuvent aussi présenter les mêmes types et des légendes analogues à celles des monnaies de bronze. Il est donc possible de les rapprocher de ces dernières, et comme elles portent, plus souvent qu'elles, inscrits dans leurs légendes des événements dont la date est connue historiquement, elles fournissent tout au moins un contrôle de l'époque précise où fut frappée une émission.

En résumé, pour mettre de l'ordre dans le chaos des pièces de bronze qui ont été frappées pendant une longue période comme la période constantinienne, qui dure trente ans, il faut d'abord se servir des légendes comprenant les noms d'empereurs et des effigies qui sont frappés au droit des monnaies. Mais on n'obtient ainsi que des renseignements généraux et le classement d'un très petit nombre de monnaies. Cela suffit toutefois pour permettre de prendre les poids des pièces des diverses époques, et l'on peut alors,

pour classer les émissions entières, observer les règles déjà énoncées :

1° Les variations de poids des espèces et variétés des monnaies de bronze au IVe siècle permettent de déterminer *des périodes de frappe de monnaies d'un poids déterminé*. La durée, assez étendue, de ces périodes de frappe de chaque variété monétaire est indiquée d'une façon générale par les effigies et noms d'empereurs qui se trouvent au droit des pièces. C'est le poids qui est le premier élément de la classification chronologique des monnaies de bronze du bas-empire.

2° Dans chacune des périodes dont il vient d'être question, *les exergues et les combinaisons d'exergues et de lettres et signes placés dans le champ du revers des monnaies distinguent des séries de pièces rapprochées par ces caractères*. Chacune de ces séries peut constituer une émission, mais généralement plusieurs séries sont frappées simultanément dans un même atelier et font partie d'une même émission. Inversement, l'une de ces séries peut se continuer pendant deux ou plusieurs émissions.

3° *La contemporanéité ou frappe simultanée des séries* dont il vient d'être question *se reconnaît* parfois à la présence des mêmes noms et effigies d'empereurs au droit des monnaies, mais d'une façon plus générale *à l'analogie des légendes et des types les plus importants du revers des pièces*. En

d'autres termes, ce sont les légendes et les types des revers qui permettent de déterminer la contemporanéité des séries lorsque les effigies et noms d'empereurs au droit des pièces ne sont pas suffisamment explicites à cet égard.

4° L'ordre successif des émissions voisines et faisant partie d'une même période de frappe monétaire n'est pas toujours déterminé par les événements historiques que font connaître les inscriptions et les effigies d'empereurs frappées au droit des monnaies. *C'est alors la continuité de frappe de certaines légendes et de certains types du revers qui indique l'ordre successif des émissions*. En d'autres termes, certaines légendes et certains types des revers, déjà frappés dans une époque antérieure, peuvent se continuer exceptionnellement dans l'une des émissions dont l'ordre successif n'est pas déterminé et la classer la première. Les émissions en question peuvent de même se ranger en ordre successif par le passage de certaines légendes et de certains types du revers de la première dans la seconde des émissions, et ainsi de suite. Inversement, l'on verra souvent, à la fin d'une période de frappe, apparaître dans la dernière émission des légendes et des types qui se continuent dans la période suivante.

Les légendes et les effigies d'empereurs frappées au droit des pièces servent tout le temps

comme un moyen de contrôle de la durée des émissions.

Enfin, les monnaies étant classées par ateliers, la comparaison des émissions sorties de divers d'entre eux peut confirmer les conclusions auxquelles on est arrivé pour chacun d'eux en particulier, et lorsqu'il y a synchronisme entre certaines émissions de divers ateliers, leur comparaison permet d'en fixer plus facilement les limites et la durée.

VÉNUS ANADYOMÈNE

NOTICE SUR UN BAS-RELIEF

TROUVÉ AUX SOURCES DE LA SEINE.

Par M. Fernand Daguin, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 10 janvier 1900.

Le bas-relief qui fait l'objet de la présente notice a été trouvé, il y a une soixantaine d'années, aux sources de la Seine, mais personne encore n'en avait signalé l'existence.

Les sources de la Seine jaillissent du sol des montagnes de la Côte-d'Or, au fond d'une gorge sauvage et boisée, au point de jonction des territoires de Saint-Seine-l'Abbaye et de Saint-Germain-la-Feuille et à peu de distance de la route nationale de Paris à Dijon. Le ruisseau s'appelle la Douix[1], dénomination commune à plusieurs

1. Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* (2e édit.), t. IV, p. 289.

cours d'eau du pays; aujourd'hui il se dessèche presque entièrement, à certaines époques de l'année, de sorte qu'il faut, en réalité, reporter la source pérenne du fleuve un peu plus bas, près du village de Billy; mais il est probable qu'autrefois son cours était plus constant, grâce aux épaisses forêts qui couvraient la montagne et aux grands arbres qui devaient abriter ses bords.

Quoi qu'il en soit, en 1867, la ville de Paris jugea à propos de faire construire un monument au point d'origine de la Douix de la Seine[1]; ce monument consiste en une grotte de rochers artificiels abritant un bassin circulaire en ciment, au milieu duquel a été placée une statue de nymphe couchée, reposant sur un piédestal et due au ciseau du célèbre sculpteur dijonnais Jouffroy[2]. Autour de la grotte on a dessiné un jardinet avec pelouses et allées sablées. Il va sans dire que cet ensemble détonne singulièrement au milieu du paysage agreste qui lui sert de cadre.

Un temple, que l'on croit avoir été dédié à la déesse de la Seine, avait été édifié en ce lieu, peu de temps probablement après la conquête romaine[3]. La découverte en est due à la Com-

1. Voy. Larribe, *Notice sur le monument érigé par la ville de Paris aux sources de la Seine en* 1867.

2. Voy. A. Perrault-Dabot, *L'art en Bourgogne*, p. 246.

3. Voy. Flouest, *Le temple des sources de la Seine*, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 6e et 7e années, 1869-70, p. 35.

mission départementale des antiquités de la Côte-d'Or. Déjà, au commencement de ce siècle, des objets divers, de provenance gallo-romaine, avaient été trouvés dans le fond de la combe, et quelques débris de murs avaient été reconnus. Mais c'est seulement en 1836 que la Commission entreprit des fouilles systématiquement dirigées. Les opérations se poursuivirent pendant plusieurs années; elles donnèrent lieu à un rapport d'ensemble rédigé par M. Baudot et publié en 1843[1].

On releva exactement l'emplacement du temple dont il vient d'être question et l'on en déblaya les fondations. L'édifice, qui mesurait une soixantaine de mètres de longueur, aurait, d'après M. Baudot, été construit sous Auguste et détruit ou abandonné dans la seconde moitié du IV^e^ siècle de notre ère. Il y a là un point intéressant à noter, car cette indication, jointe à d'autres données, permettra de déterminer approximativement l'époque à laquelle notre bas-relief a été exécuté. Ce qui est certain, c'est que, parmi les monnaies trouvées sur l'emplacement du temple ou aux environs, les plus anciennes remontent à Auguste, et les plus récentes portent l'effigie de Magnus Maximus, qui régna de 383 à 388 après Jésus-Christ.

1. *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine,* par M. Henri Baudot, dans les *Mémoires*

Les fouilles pratiquées pour le compte et sous le contrôle de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or eurent pour résultat de mettre au jour plusieurs inscriptions portant le nom de la *Dea Sequana*, des statues plus ou moins bien conservées, des ornements, des instruments, des pièces de monnaie et une très grande quantité d'ex-voto en pierre ou en bronze découpé, représentant les parties du corps humain dont, vraisemblablement, on venait demander la guérison à la divinité de la source[1].

C'est au cours de ces recherches que notre bas-relief a été découvert par un habitant d'une localité voisine qui le céda à M. Gaveau, maire de Magny-Lambert (Côte-d'Or) et collectionneur zélé. Celui-ci étant mort il y a quelques années, sa veuve fit don du petit objet d'art à M. Jules Moret, propriétaire du château de Rocheprise, qui le conserve dans son cabinet d'antiquités et qui l'a mis gracieusement à notre disposition.

de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. II, p. 95.

1. H. Baudot, *Rapport,* dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or,* t. II, pl. VIII, IX, XI, XII. — Les sources ont été, en Gaule, l'objet d'un culte superstitieux qui a persisté même après l'introduction du christianisme. On leur attribuait des vertus curatives. Voy. l'abbé Utinet, *Étude sur le culte des eaux, sources et fontaines dans le Châtillonnais et l'Auxois,* dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon,* 15e année, p. 113, et 16e année, p. 64.

Ces explications ont paru nécessaires pour bien établir l'origine et la provenance du bas-relief dont l'authenticité ne saurait être mise en doute. D'ailleurs, ce morceau de sculpture est évidemment une œuvre locale, et il est aisé de reconnaître la pierre dans laquelle il a été taillé, qui n'est autre qu'un calcaire blanc jaunâtre provenant de la carrière de Tarcot, située sur le territoire de Chanceaux, à quelques kilomètres des sources de la Seine et encore en exploitation actuellement[1].

Le bas-relief, du moins ce qui en subsiste, car la partie supérieure et la partie inférieure ont été brisées, mesure 0^m115 de hauteur sur 0^m06, 0^m007 ou 0^m008 de largeur ; l'épaisseur est de 0^m018. Il représente Vénus Anadyomène[2], dans une petite niche cintrée à fond plat. La largeur de la niche est de 0^m048 environ et sa profondeur de 0^m007 à 0^m008.

La déesse est figurée debout et de face, entièrement nue, le regard légèrement tourné vers sa gauche. Les cheveux séparés au milieu du front encadrent le visage d'un double bandeau dont les extrémités descendent sur les épaules; deux

1. G. Martin, *Description du groupe bathonien dans la Côte-d'Or,* p. 85, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon,* 3e série, t. V, années 1878-79.

2. Ce type était celui qui était le plus répandu dans la Gaule. (Voy. Tudot, *Collection de figurines en argile,* p. 27.)

boucles au sommet de la tête, serrées par une bandelette, retombent à gauche et à droite. Le bras droit est replié sur la poitrine, la main sous

le sein gauche ; le bras gauche est à moitié allongé le long du corps et la main tient une draperie qui tombe en plis nombreux parallèlement à la jambe. Le sexe de la déesse est indiqué d'une façon très accentuée, comme on le remarque sur toutes les figurines analogues.

En somme, il s'agit là d'une œuvre gallo-romaine qui n'est pas sans mérite. Sans doute, la

facture est un peu sèche et l'ensemble présente quelque raideur. Un artiste relèverait assurément des détails défectueux; ainsi, le bras gauche, représenté en raccourci, est en apparence trop court; la main gauche allongée manque de souplesse et ne paraît pas saisir l'extrémité de la draperie qu'elle est censée soutenir; le modelé des cuisses laisse peut-être aussi à désirer. Quoi qu'il en soit, si l'on compare cette figurine aux œuvres de la même époque, on ne peut nier qu'elle soit supérieure à la plupart d'entre elles.

L'artiste a dû s'inspirer de plusieurs types connus : les gestes de la déesse paraissent copiés sur des statues grecques ou romaines. La position du bras droit s'observe dans un grand nombre de Vénus; c'est, du reste, un mouvement essentiellement féminin. Le bras gauche allongé et tenant une draperie se remarque aussi fort souvent[1], mais les deux gestes se voient rarement réunis[2].

1. Voy. notamment dans l'ouvrage du comte de Clarac les nos 1395, 1396, 1397, 1334, 1398 (F. de Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne,* planches, t. III, pl. 343 et 344), 1335, 1379 B, 1379 A, 1346, 1357, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1376, 1389 A, 1379, 1380, 1381, 1381 A, 1384, 1385, 1383, 1383 C. (*Ibid.,* t. IV, pl. 606, 606 A, 606 B, 608, 612, 613, 617, 618, 619, 620, 621, 622.) — Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine,* t. I, p. 324, 325, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 339; t. II, p. 350-355.

2. Voy. F. de Clarac, *op. cit.,* nos 1343 C, 1366 C, 1377 (planches, t. IV, pl. 606 B, 616, 618); S. Reinach, *op. cit.,* t. II, p. 351 et 356.

Si, de l'attitude, on passe à la chevelure, on constate également chez l'artiste la préoccupation d'imiter les coiffures grecques et romaines plutôt que de se conformer à la tradition gauloise. Les Vénus de type gaulois ont, la plupart du temps, les cheveux séparés au milieu du front par une raie et tombant en masse des deux côtés de la tête[1]. Ici, au contraire, l'enroulement des bandeaux se terminant par des boucles qui flottent sur les épaules et le nœud disposé au sommet de la tête rappellent certains modèles de coiffure adoptés par les artistes de la Grèce et de Rome.

Néanmoins, et malgré ces emprunts faits à une esthétique plus avancée, le bas-relief appartient bien, comme nous l'avons dit, à l'art gallo-romain. En dehors de l'aspect général et de la facture un peu grossière du corps de la déesse, deux détails suffiraient pour justifier cette attribution : les proportions de la gorge et le réalisme de la nudité.

La statuaire antique évitait généralement de donner à la poitrine des femmes, principalement lorsqu'il s'agissait de représenter Aphrodite, des

1. Voy. A. de Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie ; Ère gallo-romaine* (2e édit.), p. 584 ; Tudot, *op. cit.*, p. 27, fig. 35 et 36 ; p. 29, fig. 39, pl. 16, 20, 21, 22, 23 et 24. Voy. toutefois, à la planche 20, une Vénus dont la coiffure se rapproche sensiblement de celle de la Vénus des sources de la Seine.

dimensions trop fortes. Winckelmann en a fait la remarque : « Dans les figures divines, dit-il, le sein a toujours une forme virginale[1]. »

Notre Vénus est incontestablement l'œuvre d'un artiste du pays, ainsi que le prouve surabondamment le caractère naturaliste qu'on n'observe jamais ou très rarement dans les monuments classiques de l'art grec ou romain, mais qui, par contre, est fréquent dans l'art gaulois[2].

Nous devons ajouter que, lors des fouilles exécutées aux sources de la Seine, sous les auspices de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, on a découvert un torse de Vénus en terre cuite qui, comme attitude et mouvement, présente la plus grande analogie avec celui de notre figurine[3].

Il reste à se demander quelle était la destination de ce petit objet. Sans aucun doute, elle nous eût été révélée par la dédicace gravée sur la face

1. Winckelmann, *Histoire de l'art chez les anciens* (trad. de l'allemand par Huber), t. I, p. 480.

2. Voy. notamment un bas-relief trouvé à Paris (Comte de Caylus, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines,* t. II, pl. 117), un bas-relief trouvé dans l'Yonne (Société archéologique de Sens ; *Musée gallo-romain de Sens,* 1re part., pl. 4, n° 3). — Cf. Blanchet, *Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine,* dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1890, p. 160-161.

3. H. Baudot, *op. cit.,* p. 111, et pl. 15, n° 1. — On peut rapprocher de la Vénus des sources de la Seine la statue décrite et figurée par le comte de Clarac sous le n° 1321 (*op. cit.,* texte, t. IV, p. 85 ; planches, t. IV, pl. 614).

antérieure. Malheureusement, la pièce n'est pas intacte; elle a été brisée au-dessus du cintre de la niche et un peu au-dessous des genoux de la déesse. C'est là, à coup sûr, un accident des plus regrettables, car l'inscription, qui vraisemblablement était disposée, partie au-dessus, partie au-dessous de la niche, est à peu près indéchiffrable, dans l'état actuel. De cette inscription, il ne reste plus qu'une ligne; encore cette ligne est-elle tronquée dans sa partie supérieure, de sorte qu'on ne distingue plus que la base des caractères qui la composaient.

La ligne encore lisible en partie compte neuf traces de lettres, sans doute le nom de la personne qui a offert l'ex-voto : MDIGNVTIA.

Quant à cette circonstance que l'ex-voto destiné à Vénus a été trouvé dans un temple qu'on suppose avoir été élevé en l'honneur d'une autre divinité, elle n'a rien d'anormal. Le même temple abritait souvent plusieurs divinités différentes, et celle à qui il était spécialement consacré ne se montrait pas jalouse des hommages rendus aux autres dieux. Le temple même des sources de la Seine fournit un exemple de cette tolérance commune, car il renfermait, outre des autels et des objets divers dédiés à la déesse *Sequana*, une statue d'Apollon et un buste en bronze où l'on croit reconnaître les traits de Junon[1].

1. H. Baudot, *op. cit.*

Nous avons dit que, selon toute probabilité, cet édifice avait été construit sous Auguste et avait été abandonné ou détruit trois cents ans environ après sa fondation. Voilà une première donnée qui permet d'assigner une époque déterminée à notre bas-relief. Mais ce qui subsiste de l'inscription nous autorise à préciser davantage encore et à affirmer que c'est une œuvre du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. Qu'on veuille bien en effet considérer la forme particulière du G et de l'N de la seule ligne qui ait été conservée. L'N retourné est un indice certain que la main qui l'a gravé était une main barbare[1]. Quant au G affectant cette forme G, il appartient à l'écriture latine dite cursive, et un éminent épigraphiste nous apprend qu'il n'a été employé dans les monuments lapidaires qu'à partir du IIe siècle[2]. La forme des caractères employés nous donne donc la date du monument lui-même. C'est ainsi que l'examen de ce qui reste de l'inscription vient confirmer les conclusions que nous avions tirées de l'aspect général de la figurine et de la façon dont certains détails en avaient été compris et traités.

En somme, le bas-relief des sources de la Seine est dû au ciseau d'un artiste gallo-romain qui vivait

1. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine,* 3e édit., 1898, p. 19.

2. R. Cagnat, *op. cit.,* p. 15.

au IIe siècle de notre ère. On peut affirmer, en outre, qu'il a été exécuté dans la région même où il a été recueilli, ainsi qu'en témoigne la nature de la pierre dont il est fait. C'est, en réalité, un spécimen curieux et non sans valeur de notre art national.

AUTHENTIQUES DE RELIQUES

CONSERVÉES AU

TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE SENS

PUBLIÉES PAR

M. Maurice Prou, membre résidant,

et M. l'abbé E. Chartraire, chanoine honoraire
de la cathédrale de Sens.

Lu dans la séance du 7 février 1900.

Les authentiques dont nous donnons ici la liste ont été recueillies, les unes par feu M. le chanoine Carlier, gardien du trésor de la cathédrale de Sens, qui les avait réunies dans une boîte portant l'inscription : *Étiquettes séparées de leurs reliques*, les autres par M. l'abbé Chartraire. Ces dernières proviennent d'un grand coffre, décoré de fleurons peints dans le goût du XVI^e^ siècle et connu sous le nom de *Coffre des reliques anonymes*.

Si, lors de la Révolution, l'église de Sens n'a pu soustraire à la fonte ses châsses d'orfèvrerie, du moins a-t-elle pu sauver les reliques qui y étaient contenues, grâce au zèle pieux d'un cer-

tain M. Macé, l'un des officiers municipaux désignés par le conseil général de la commune pour procéder à l'enlèvement des objets d'or et d'argent de la cathédrale, et au concours de l'orfèvre appelé par la commission municipale pour ouvrir et démonter les châsses. Aidés de deux serviteurs de l'église, MM. Macé et Thomas confièrent une partie des reliques à des particuliers dont ils connaissaient les sentiments. La plus grande partie fut déposée dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Pierre-le-Rond, dont ils s'étaient rendus acquéreurs. Un inventaire du mobilier de cette église, dressé en 1818, mentionne encore, dans le vestibule montant au clocher, « une armoire dans laquelle sont 53 boîtes en sapin renfermant des reliques. »

Dans la précipitation du sauvetage, beaucoup de reliques entassées les unes avec les autres, mal protégées par leurs enveloppes de soie, se trouvèrent confondues et séparées des étiquettes de parchemin établissant leur identité.

Cette confusion est constatée par les procès-verbaux des commissions ecclésiastiques chargées à différentes reprises, depuis le rétablissement du culte, de reconnaître et vérifier le dépôt des reliques de l'église de Sens.

En 1844, une commission épiscopale dont faisait partie M. le chanoine Carlier acheva l'œuvre commencée par les commissions précédentes. Elle procéda à la reconnaissance officielle des reliques

munies encore des preuves de leur authenticité et de leur identité. Les autres reliques furent mises à part, sous le nom de reliques anonymes, dans le coffre dont il a été parlé et dans lequel furent également enfermés de nombreux débris d'étoffes anciennes ayant servi d'enveloppes, ainsi que les cédules de parchemin isolées des reliques.

Les débris d'étoffes sont depuis 1896 classés et exposés dans les vitrines du trésor[1]. Les authentiques n'offrant plus qu'un intérêt paléographique et historique y vont également prendre place.

Les premières reliques apportées à Sens, dont les historiens aient gardé le souvenir, sont celles que saint Ursicin, évêque de Sens au IVe siècle, exilé en Phrygie par l'empereur Constance II, obtint du patriarche de Jérusalem et de l'évêque de Césarée[2].

Mais c'est surtout de la munificence de Charlemagne que l'église de Sens tenait le plus grand nombre de ses reliques, comme nous l'apprend un procès-verbal de translation des reliques en 1192, conservé en original[3] au trésor de la cathédrale de Sens et dont on trouvera plus loin le

1. Sur ces tissus, voyez E. Chartraire, *Inventaire du trésor de l'église... de Sens* (Sens, 1897, in-8°), p. 17 et suiv., et E. Chartraire et M. Prou, dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* t. LVIII, p. 258 et suiv.

2. Cf. plus loin l'authentique n° 80.

3. Parchemin : haut., 0m60 et 0m56; larg., 0m37.

texte. La liste des reliques transférées y est suivie d'une note ainsi conçue : « Il faut retenir que Charlemagne empereur a donné la plus grande partie de ces saintes reliques à cette église et à l'archevêque Magnus. Toutes les reliques qu'il avait reçues, ledit Magnus archevêque les déposa dans une châsse d'argent la même année où il fit la dédicace de l'église de Melun. » Un document, publié ici sous le n° 133, nous fait connaître la date de cette dédicace. C'est une bande de parchemin sur laquelle est transcrite une liste de reliques, vraisemblablement déposées dans l'église au jour de sa dédicace, et suivie de cette mention : « x kal. junii fuit dedicata illa ecclesia ad castro Miliduno in anno VIIII imperii domni Caroli et anno XIII episcopatus Magnoni. »

D'où il suit que, si le 23 mai 809 Magnon était dans la treizième année de son épiscopat, il était monté sur le siège de Sens avant le 23 mai 797[1].

Revenons à notre procès-verbal. La plupart

1. C'est là un renseignement nouveau et qui est de nature à exiger une revision de la chronologie des archevêques de Sens. En laissant de côté la date de 804 donnée par Geoffroy de Courlon (*Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif*, éd. Julliot, p. 272) comme étant celle de l'élection de Magnon, on trouve que celui-ci était archevêque de Sens en mars 802. (Voyez Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 416.) Il en résulte qu'on ne peut placer avec le *Gallia christiana* (t. XII, col. 15) la consécration de son prédécesseur *Ragembertus* à l'année 798. Le témoignage de notre authentique, n° 133, étant contemporain, doit, ce semble, prévaloir contre les autres.

des reliques enfermées dans la châsse qu'avait fait fabriquer Magnon étant un don de l'empereur, le lieu où ces reliques furent déposées s'appela et s'appelait encore en 1192 Chapelle de Charlemagne.

Mais en 1095, la 36e année du règne de Philippe Ier, la châsse du IXe siècle tombant de vétusté, l'archevêque Richer, avec le concours de ses chanoines, fit fabriquer une nouvelle châsse décorée de plaques d'or et d'argent et y transféra les reliques le jour de la fête de Saint-Étienne en août, c'est-à-dire le 3 août [1].

Enfin, en 1192, le 16 août, nouvelle translation des mêmes reliques dans une nouvelle châsse, par l'archevêque Gui de Noyers : c'est celle dont le procès-verbal nous est parvenu.

Entre 879 et 882, Hieremias, moine et trésorier de Saint-Riquier, apporta à Sens les corps des saints conservés dans son monastère, pour les soustraire au pillage des Normands, et les déposa dans la basilique de Sainte-Colombe [2].

1. En la même année 1095, Richer procéda à une reconnaissance et à une translation de la tête de saint Grégoire conservée à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Voyez Clarius, *Chronicon,* dans Duru, *Bibl. histor. de l'Yonne,* t. II, p. 512; Geoffroy de Courlon, *Le livre des reliques,* éd. Julliot et Prou, p. 18, 20, 43, 62.

2. Clarius, dans Duru, *Bibl. histor. de l'Yonne,* t. II, p. 470. — Clarius a emprunté ce renseignement à Hariulf, *Chronicon Centulense,* éd. Lot, p. 141-142. Hariulf indique les plus précieuses des reliques transférées par Hieremias de Saint-

C'est peut-être de Saint-Riquier que provenaient les reliques de saint André dont nous publions l'authentique sous le n° 28 : « Hic sunt reliquie sancti Andree quos Angilbertus abba detulit. » On sait qu'Angilbert, gendre de Charlemagne, abbé de Saint-Riquier, avait réuni dans son église un grand nombre de reliques dont lui-même a dressé la liste dans son petit livre « De perfectione et dedicatione Centulensis ecclesiae [1]. » On relèvera dans ce catalogue plusieurs reliques dont nous retrouvons les analogues mentionnées dans nos authentiques; mais comme elles sont du nombre de celles que possédaient la plupart des grandes églises, il serait téméraire de chercher à

Riquier à Sens : une chaussure du Sauveur, l'extrémité de la sainte lance, deux ampoules contenant du sang de saint Étienne et dix des pierres qui avaient servi à le lapider, des reliques des Innocents, des apôtres et de divers martyrs. La chaussure du Christ serait-elle celle qu'en 1164 l'on montra au pape Alexandre III, lors de son séjour à Sens? Geoffroy de Courlon (éd. Julliot, p. 484) dit que le jour même où ce pape consacra l'autel des saints apôtres, dans la cathédrale, le 19 avril 1164, il visita les reliques « et specialiter sanctum pannum qui caliga Domini nominatur. » — Hariulf, et après lui Clarius, identifie ce moine Hieremias avec l'archevêque de Sens, du même nom; mais ce dernier a occupé le siège de Sens sous Louis le Pieux jusqu'en 828; tandis que le moine de Saint-Riquier vivait au temps de Louis III et Carloman. Voyez Lot, *Introd. à la Chronique de Saint-Riquier*, p. XXVIII.

1. Inséré par Hariulf dans son *Chronicon Centulense*, l. II, c. 8 à 10; le catalogue des reliques au c. 9, éd. Lot, p. 61 à 67.

reconnaître celles qui proviennent de Saint-Riquier. Sous le règne de Robert, l'archevêque Lietry fit rechercher les reliques apportées de Saint-Riquier par Hieremias, et qui avaient été cachées; on les retrouva derrière l'autel de Saint-Étienne. La châsse qui les contenait fut ouverte. On dut procéder à une reconnaissance des reliques, et c'est peut-être à cette époque qu'il convient de rapporter plusieurs authentiques dont l'écriture paraît être du milieu du XI^e^ siècle et qui reproduisent des étiquettes antérieures.

Procès-verbal de la translation des reliques de la cathédrale de Sens, opérée le 16 août 1192 par Gui de Noyers, archevêque de Sens.

† In nomine Domini. In hoc loco reposita sunt multorum sanctorum et sanctarum pignora gloriosa, quorum omnium meritis et intercessionibus propicietur Dominus huic Ecclesie ac fideli populo suo propiciatione perpetua, et sit hic cor ejus cunctis diebus per horum omnium sanctorum orationes et merita. De pignoribus vero plura huic scedule significanda posteris assignata sunt quatenus tam presentes quam futuri omnes diligenter sciant et attendant cum quanta devotione ac reverentia Deo hic et sanctis ejus assistere debeant; fideliter confidentes in Dei misericordia se sanctorum suorum precibus muniendos contra omnes adversitates et pericula, si devotis ac puris mentibus eorum implorent suffragia. Hec autem sunt que hic habentur reposita[1].

1. Nous avons assigné à chaque relique un numéro d'ordre

(1) De ligno Domini. (2) Item de ligno Domini. (3) Item de ligno Domini. (4) Item de ligno Domini. (5) Item de ligno Domini. (6) De sepulcro Domini. (7) Item de sepulcro Domini. (8) Item de sepulcro Domini. (9) De ostio monumenti. (10) De presepio Domini. (11) Item de presepio Domini. (12) De petra Jordanis ubi baptizatus est Dominus. (13) De cancello Domini. (14) De stipite cui alligatus est Dominus. (15) De terra sancta et de spongia Domini. (16) De oliva a pueris obviam Domino deportata cum clamarent : Osanna, et de palmis. (17) De sancto loco Calvarie. (18) De monte Oliveti.

(19) De capillis gloriose Dei genitricis Marie. (20) De candela sancte Marie. (21) De sepulcro ejusdem beate Dei genitricis. (22) De pallio ejusdem beatissime virginis. (23) Item reliquie ejusdem. (24) Item reliquie ipsius. (25) Item reliquie ejus.

(26) De virga Aaronis.

(27) De sancto Johanne Baptista. (28) De pulvere ejusdem. (29) Item reliquie ipsius. (30) Item reliquie ejus. (31) De vestimentis ejusdem sancti Johannis Baptiste. (32) Item de veste ejus.

(33) De sangine sanctorum apostolorum Petri et Pauli. (34) De capillis et barba s. Petri apostoli et de pulvere ejus, et de camisia ejus, et de lecto ejus, et de cingulo ejus, de mensio ejus, de tunica ejus, de vinculis ejus. (35) De mensa ubi manducaverunt sancti apostoli Petrus et Paulus. (36) De ligno ubi ipse beatus Petrus requiescit. (37) Item reliquie s. Petri que de Palacio venerunt. (38) De spongia sancta Petri apostoli. (39) Item reliquie apostolorum Petri et Pauli. (40) Item de barba s. Petri. (41) Item

afin de permettre les références. De même les alinéas, qui n'existent pas dans la charte originale, n'ont été introduits que pour faciliter la lecture du texte.

reliquie s. apostolorum Petri et Pauli quas s. Patricius secum portabat semper dum predicaret Xristum Hybernensium populis. (42) Item de corporibus s. apostolorum Petri et Pauli.

(43) Reliquie s. Andree apostoli quas Angilbertus abbas detulit. (44) Reliquie s. Andree apostoli de Mirmidona civitate. (45) Reliquie s. Jacobi. (46) Reliquie s. Simonis apostoli.

(47) De Innocentibus. (48) De vestimento sancti prothomartyris Stephani.

(49) Brachia s. martyrum Cosme et Damiani. (50) De vestimento s. Clementis pape et martyris et de sanguine ejus. (51) Reliquie sancti Xisti pape et martyris. (52) Reliquie s. Fabiani pape. (53) Reliquie S. Urbani pape. (54) Reliquie s. martyrum Johannis et Pauli. (55) Reliquie s. Georgii martyris. (56) De vestimentis ejusdem. (57) Reliquie s. martyrum Mauricii, Candidi, Exuperii, Victoris. (58) De vestimentis sanctorum martyrum Thebeorum. (59) De s. Ypolito. (60) Reliquie s. martyrum Gervasii et Protasii. (61) De sanguine eorumdem martyrum. (62) Item reliquie eorum. (63) Reliquie s. martyrum Dionisii, Rustici et Eleutherii (64) Os unum de corpore s. Sabe. (65) Reliquie s. Crispini. (66) Reliquie s. Simphoriani et Auguste matris ejus. (67) Reliquie s. Geminorum. (68) Reliquie S. Leodegarii martyris. (69) Item reliquie S. Leodegarii. (70) Reliquie s. Prejecti. (71) Reliquie s. Albini et sancti Francovei. (72) Reliquie s. Vigilii episcopi et martyris. (73) Reliquie s. Apollinaris episcopi. (74) Reliquie s. Cesarii. (75) Reliquie s. Cipriani et s. Victoris martyrum. (76) Reliquie sanctorum martyrum Landeberti, Desiderii, Gengulfi. (77) De s. Leoncio monacho et martyre. (78) De s. Apiano levita et martyre. (79) De corporibus s. Felicis et Felicissimi pars maxima. (80) Reliquie s. Victorini martyris et sanctorum Aconcii et Herculani. (81) De cor-

poribus s. martyrum Cancii, Canciani et Cancianille plurima portio.

(82) De vestimento s. Peregrini sanguine resperso. (83) Reliquie s. Tripoli et Migdalis et s. Cissi et Menelei. (84) Reliquie s. Silvestri pape. (85) Reliquie s. Gregorii pape.

(86) Reliquie s. pontificis Martini et s. Briccii. (87) De spongia ejusdem s. Martini. (88) Item de capillis s. Martini et de vestimento ejus. (89) Item reliquie ipsius. (90) Item de s. Martino. (91) Item de casula et reliquiis ejus.

(92) Brachium sancti Simeonis.

(93) Pignora s. pontificis Nicholai. (94) De corpore s. Sulpicii episcopi et confessoris. (95) Item reliquie s. Sulpicii. (96) De cibo quem domnus Germanus signavit. (97) Orlibia s. Audomari. (98) De corpore s. Bertini abbatis. (99) De coto s. Audomari. (100) Reliquie s. Amandi. (101) Reliquie s. Lupi episcopi Senonensis. (102) Reliquie s. Eligii et Leonii. (103) De ossibus s. Ambrosii. (104) De dalmatica et lecto s. Ambrosii. (105) De s. Hylario. (106) Reliquie s. Judicarii confessoris. (107) Reliquie sanctorum episcoporum Sulpicii et Medardi. (108) De vestimentis s. Patricii. (109) Vestimenta S. Cerani et Coingelli. (110) Reliquie s. Ysidori. (111) Maxima pars corporis s. Macharii monachi. (112) De s. Maturino confessore et de vestimentis ejus. (113) De capillis s. Patricii episcopi. (114) Reliquie s. Marani et s. Coingeni. (115) Reliquie s. Hilarii, Anastasii, Vedasti, Isidori, Servacii. (116) Reliquie s. monachorum Antonii et Pacomii. (117) De corpore s. Ansani. (118) De corpore s. Zozimi monachi. (119) Item de ossibus Hylarii et de casula ejus. (120) De s. Diocleciapo Edessinorum episcopo. (121) De pallio ubi corpus s. Filiberti fuit involutum et de theca ejus[1], et de staminia ejus,

1. Les reliques de saint Philibert sont encore accompa-

et de pastorali baculo ejus. (122) Reliquie s. Remigii episcopi, de chrismali, de tunica, de cera cum qua collectus est pulvis in sepulcro ejus; de dalmatica, de planeta et de sudario ejus et de palla que super sepulcrum ejus fuit. (123) Reliquie s. Porcarii.

¶ (124) Reliquie clarissimi confessoris Xpisti Hieronimi abbatis et corpus sancte Paule cum velo ejus.

(125) Reliquie trium Mariarum quarum capillos s. Patricius in Scociam detulit, ex quibus capillis hic collectum est.

(126) Reliquie s. Columbe virginis. (127) Ex corpore s. virginis Sandenne. (128) Capilli s. virginis Domme. (129) Reliquie s. Brigide. (130) Item reliquie s. Columbe. (131) Reliquie s. Chilarie. (132) Reliquie s. Syrie. (133) De cripta sancti Michaelis.

Sunt et alie plures reliquie plurimorum sanctorum sive sanctarum in quibus litterarum note minime reperte sunt ut legi possent quod jam pre nimia vetustate dissolute defecerant.

Sciendum autem est quod summa Divinitas cui omnia archana et abscondita clara et aperta sunt, non minus vult ea ab hominibus in veneratione haberi, que casu aliquo ignorantur quam illa que quibuslibet indiciis revelantur. Omnes enim sancti pariter filii Dei sunt, heredes quidem Dei, coheredes autem Xristi; omnium hereditas, omnium cohereditas. Ideoque Deus vult omnes honorari, quia omnium pater est et omnes ejus filii.

Et illud celebri memoria retinendum, quod Karolus Magnus imperator plurimam et maximam partem harum

gnées de leurs étiquettes. Sur l'une d'elles, de la fin du XI^e siècle, on lit : « He sunt reliquie *de tunica* sancti Filiberti. » Sur une autre, postérieure d'un siècle environ, le copiste a écrit : « *de theca* sancti Philiberti. » Ces deux étiquettes sont jointes à un morceau de soie légère de couleur jaune.

sanctarum reliquiarum huic ecclesie ac Magno archiepiscopo contulit. Que omnia collata idem Magnus archiepiscopus, in capsa argentea reposuit, et in ipso anno, idem Magnus ecclesiam Milidunensem dedicavit.

Et quia hec pignora Karolus Magnus huic ecclesie tradiderat, vocatus est idem locus quo hec reposita fuerunt Capella Karoli Magni et munera usque in hodiernam diem.

Anno vero ab Incarnatione Domini M° LXXXX^mo V°, regnante Philippo rege anno XXX° VI°, jam deficiente pre nimia vetustate predicta capsa, ignorantibus jam omnibus pre magna antiquitate que ibi haberentur pignora, fecit domnus et venerabilis archipresul Richerius, consilio canonicorum suorum, aliam capsam novam fabricari, auro et argento docorari. Et aperta antiqua theca sanctarum reliquiarum, festivitate sancti Stephani que est in Augusto, transtulit in novam capsam gloriosa pignora sanctorum. Et ejus bonam voluntatem pius et misericors Deus respiciat et pro decoris ornamentis quibus honorifice hanc ecclesiam decoravit, his et omnibus sanctis intercedentibus, eum ad consortium sanctorum suorum introducat.

Tempore procedente, predicta capsula pre sui nimia vetustate jam deficiente, tempore Guidonis, Senonensis archiepiscopi, pignora sanctorum in hanc novam capsam translata sunt in crastino Assumptionis beate Marie virginis, anno ab Incarnatione Domini M° C° XC° II°. Eodem die ab eodem archiepiscopo, brachium sancti Simeonis ab aliis sanctorum pignoribus separatum est ut in auro et argento honorifice recluderetur.

Oremus.

Illumina, quesumus, Domine, faciem tuam super sanctuarium tuum et respice propicius in orationes servorum tuorum et concede, intercedentibus sanctis istis quorum patrocinia pro amore amplectimur ut hic et in perpetuum pace continua perfruamur. Amen.

CATALOGUE DES AUTHENTIQUES

CONSERVÉES

AU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE SENS[1].

Reliques de l'Ancien Testament.

1. De duodecim lapides quos portaverunt fili Isrhl i[n] Jor[danem].

Pl. IX. — Haut., 0^{m}019; long., 0^{m}128[2]. — Minuscule, mêlée d'onciales et de capitales. — Cf. *Josue,* IV.

2. De duodecim lapides quos portaverunt fili Israel.

Pl. IX. — Haut., 0^{m}011; long., 0^{m}175. — Minuscule mêlée de lettres onciales et de capitales rustiques, IX^{e} s. — On pourrait penser que cette authentique a été copiée sur la précédente, puisque les mots « in Jordanem, » sans doute déjà illisibles au moment de la transcription, ont été omis. Cependant, l'écriture du n° 2 paraît être plus ancienne que celle du n° 1; l'encre du n° 2 est roussâtre et celle du n° 1 noire; de sorte que le n° 1 peut avoir été copié sur le n° 2, le rédacteur du n° 1 ayant ajouté à la rédaction primitive les mots *in Jordanem* pour préciser les pierres dont il s'agissait. Ces étiquettes étaient jointes au tissu byzantin

1. Ce catalogue ne comprend que les authentiques qui ne sont pas conservées dans les châsses.

2. Toutes les authentiques sont sur parchemin, à l'exception d'une seule, le n° 80.

décrit dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LVIII, p. 258.

3. Iste *sunt* reliq*uie* de Monte Sinai ubi D*omi*n*us* leg*em* ded*it*[1].

Pl. X. — Haut., 0m020; long., 0m107. — Minuscule, Xe-XIe s.

4. De tabule Moysi.

Pl. XII. — Haut., 0m004; long., 0m032. — Minuscule, XIe-XIIe s.

Reliques du Seigneur.

5. De praesipio D*omi*ni.
De sepulchro D*omi*ni.
De Monte Olivite.
[De loco] Calvariae.

Pl. VII. — Haut., 0m050; long. 0m075. — Semi-onciale, VIIIe s. — Toutes ces reliques sont mentionnées dans le catalogue des reliques de Saint-Riquier. Cf. Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. Lot, p. 63.

6. De p*re*sepio D*omi*ni.
De sepulchro D*omi*ni.
De Monte Oliveti.
De loco Calvarie.

Pl. XII. — Haut., 0m041; long., 0m061. — Minuscule, XIIe s. — Cette authentique est une transcription de la précédente.

7. En l'en de grace mil *et* IIc IIIIxx *et* XVII, le

1. Les *italiques* indiquent les lettres abrégées.

jour de la *T*rinité d'esté, furent t*r*ovées ces seintu- || -eres a Seclin delez Lille en Flendres, c'est asavoir de la c*r*ache ou N*ost*re Seingn*eur* fust mis || q*uant* il fust nez, *et* d'une aut*r*e seinte pierre don l'escript fust p*er*duz *et* n'est || pas seu dom elle est ne de quoi.

Haut., 0^{m}039 à gauche, 0^{m}050 à droite; long., 0^{m}252. — Minuscule, fin du XIII^{e} s.

8. ..... de fluvio Jordani.

Pl. VIII. — Haut., 0^{m}004 à gauche, 0^{m}011 à droite; long., 0^{m}083. — Minuscule, IX^{e} s. Encre rouge.

9. De vestim*en*to D*omi*no. || S*anct*ę Anastasii. || De cruce D*omi*ni. || De s*ancta* Marię.

Pl. VIII. — Haut., 0^{m}027; larg. 0^{m}036. — Minuscule, IX^{e}-X^{e} s.

10. Hec sunt reliquie de veste D*omi*ni. De p*re*sepio D*omi*ni. De sepulcro D*omi*ni. De loco ubi crucifixus est D*omin*us. De pelve || ubi lavit pedes discipulor*um* D*omin*us. De sponga D*omi*ni. De m*en*sa ubi XII ap*ost*oli reficere solebant. De sigillo || regie. De s*ancta* Maria. De s*ancte* Johanne euangeliste. De s*ancte* Johanne Baptiste et aliorum || plurimor*um* s*anct*orum.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}015; long., 0^{m}109. — Minuscule, IX^{e}-X^{e} s.

11. De corpus D*omi*ni.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}009; long., 0^{m}038. — Minuscule, XI^{e} s. — Peut-être l'expression *Corpus Domini* désigne-t-elle

le pain de la Cène : « De pane illius sacratissime Cene Domini habetur in monasterio Sancti Petri. Anno vero ab Incarnatione dominica millesimo nonagesimo quinto, in translatione capitis beati Gregorii, pape, a bone memorie Richerio, Senonensi archiepiscopo, facta, predictus sanctus panis in scrinio argenteo cum aliis reliquiis est inventus cum superscriptionibus quibus fides erat plenius adhibenda. » (Geoffroy de Courlon, *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, éd. Julliot, p. 34.) Geoffroy de Courlon répète la même assertion dans son *Livre des reliques*, éd. Julliot et Prou, p. 18, et il ajoute : « Postea vero per bone memorie hujus loci religiosum abbatem Gaufridum primum intabulatus fuit in parva tabula argentea et cristallina ut populi fidelibus ostendatur. » Lors de la suppression de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, les reliques de l'abbaye furent, sur l'ordre du cardinal de Brienne, apportées à la cathédrale.

12. De Ierusolime passione.

Haut., 0^{m}007; long., 0^{m}045. — Minuscule. Très effacé.

13. De ligno D*omi*ni.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}010; long., 0^{m}055. — Minuscule, x^{e}-xi^{e} s.

14. De ligno D*omi*ni.

Haut., 0^{m}009; long., 0^{m}038. — Minuscule, x^{e}-xi^{e} s.

15. Lig- || -nu*m* || Do- || -mini.

Pl. XI. — Parchemin ovale, avec échancrure quadrangulaire à la partie inférieure. Haut., 0^{m}035; larg., 0^{m}024. — Minuscule, xi^{e} s.

16. Lign[u*m*] D*omi*ni. De sepulcro D*omi*ni. De

lapide *sancti* || fan[i]. De capillis *sancti* Germani. || De vestimento *Domini* et alias reliquias.

Pl. XII. — Haut., 0^m021; long., 0^m082. — Minuscule, XI^e s. — *Sancti Fani* pour *Sancti Stefani*.

17. De spongia *Domini*.

Pl. XI. — Bandelette de parchemin en forme de faucille, munie d'une queue très étroite. — Minuscule, X^e-XI^e s., de la même main que le n° 13. — Haut., 0^m011; long., avec la queue, 0^m080.

18. De monte || Calvarie.

Morceau de parchemin à peu près carré (0^m10), découpé dans le coin inférieur et extérieur d'une page d'un manuscrit, couvert d'un texte en écriture onciale à peu près effacé et qui avait été plié en forme de sachet. — Minuscule, IX^e s.

Le texte en écriture onciale, écrit sur deux colonnes, est le suivant. Au recto, dont il reste la 2^e colonne, on lit : « ...ll (?) ... qui pridiae. || Praefatio in die v. Paschæ. || Pro conscientia || trepida et pro re- || -ligione devotas. || Pro D[e]i timore. » Au revers, 1^re colonne : « Si indigna sol- || -lamen supple- || -ces praeces et || quamlibet fas- || -tidiosa sit pos- || -tolatio postrea[1]. »

19. Terra *sanc.* de spulcha *Domn.*

Pl. VIII. — Haut., 0^m013; long., 0^m113. — Minuscule. — Il est probable que le scribe a copié une authentique écrite en minuscule mérovingienne, qu'il n'a pas su lire et qui portait *Terra sancta de sepulchra Domini*. Cf. le n° 97 qui donne *sepulcra* pour *sepulcro*.

1. Nous devons la transcription de ce texte à M. Henri Omont.

20. + Hic sunt reliquias de sepulcro D*omi*ni, de [lapide] de Monti Sinai, de orario sci [Marci evan]gelistæ, || de cute benedicta, de [Iheroso]-lima.

Pl. VIII. — Haut., 0m011; long., 0m16. — Cursive mérovingienne.

21. De sepulchro D*omi*ni. || De s*ancta* Maria. || De s*ancto* Martino. || Orlibia s*ancti* Audomari. || De mensa ubi manduca-||-ver*unt* s*anctus* Petrus *et* Paulus. || De lecto s*ancto* Petro. || De cingulo s*ancti* Petri. || De m*en*sio s*ancti* Petri ap*ostol*i. || De tunica s*ancti* Petri. || De vinculis s*ancti* Petri. || De barba s*ancti* Petri. || Reliqu*ias* de ligno || s*ancto* Petro ubi ipse || requiescit. || De capillis *et* barba || s*ancti* Petri. || De pulvere || s*ancto* Petro. || De camisa s*ancti* Petri. || De sanguine || s*ancti* Petri *et* Pauli.

Pl. IX. — Haut., 0m132; larg., 0m031. — Minuscule, XIe s.

Reliques de la Vierge.

22. S*ancti* Marie (?).

Haut., 0m010 à gauche, 0m006 à droite; long., 0m111. — Minuscule, IXe s.

23. Reliquias s*ancte* Marie.

Haut., 0m011; long., 0m036. — Minuscule, IXe s.

24. Reliquias s*ancta* Maria.

Pl. XII. — Haut., 0m010; long., 0m054. — Minuscule, XIe s.

25. [Incon]sutile veste pallio *sancte* Marie.

Pl. IX. — Haut., 0m006; long., 0m113. — Onciale.

Reliques de saints[1].

26. Reliquias *sancti* Agniano.

Haut., 0m014; long., 0m118. — Minuscule, VIIIe-IXe s.

27. Rel. *sancti* Andreae.

Pl. VIII. — Haut., 0m011; long., 0m058. — Minuscule, VIIIe-IXe s.

28. Hic *sunt* reliquie *sancti* Andree quos Angilbertus abba detulit.

Pl. X. — Haut., 0m016; long., 0m163. — Minuscule. — Il s'agit probablement de reliques apportées par l'abbé Angilbert dans le monastère de Saint-Riquier et transportées à Sens par le moine Hieremias. Dans cette hypothèse, cette authentique aurait dû être rédigée au cours du IXe s. et avant 879 environ. Cf. plus haut l'introduction. La liste des reliques réunies par Angilbert à Saint-Riquier ne mentionne comme reliques de saint André qu'un fragment de sa croix : « De cruce sancti Andreę. » (Hariulf, éd. Lot, p. 64.) — Cf. *Procès-verbal de 1192,* n° 43.

29. Suffragia angelor*um*.
Suffragia angelor*um*.

1. Les authentiques qui suivent sont classées par ordre alphabétique d'après le nom du premier saint mentionné dans l'authentique.

Haut., 0m034 à gauche, 0m005 à droite; long., 0m125. — Minuscule, première moitié du XIVe s.

30. S*ancti* Anseberti.

Haut., 0m010; long., 0m048. — Minuscule, VIIIe-IXe s., d'une écriture analogue à celle du n° 26. — Probablement saint Ansbert, évêque de Rouen, mort le 9 février 695.

31. De vestimentis umnium apostolorum.

Pl. X. — Haut., 0m007; long., 0m088. — Minuscule.

32. S*ancti* Athanasii.

Haut., 0m011; long., 0m055. — Minuscule, fin du XIVe s.

33. I s*unt* reliquie s*ancta* Baltilda regina; pulvere de corpore ejus.

Pl. XI. — Haut., 0m010; larg., 0m138. — Minuscule, XIe s.

34. [De] sancto Bartholomeo.

Haut., 0m015; long., 0m043. Minuscule, XVe s.

35. [Sanct]i Benedicti.

Fragment. — Haut., 0m007; long., 0m032. — Minuscule, XIe s.

36. Reliquię s*ancti* Brictii.

Haut., 0m010; long., 0m049. — Minuscule, XIe-XIIe s.

37. Hic reliqu*ias* s*anctae* Brigida, de ossa et de vestim*en*ta.

Pl. XII. — Haut., 0m010; long., 0m079. — Minuscule, XIe s. — Dans le mot *scae*, l'*a* est post-souscrit à l'*e*, de sorte qu'il paraît y avoir *scea*.

38. S*ancti* Candedi.

Pl. VII. — Haut., 0m012; long., 0m037. — Cursive mérovingienne.

39. Reliquias *sancte* [Catar]inae (?).

Haut., 0m023 à gauche, 0m017 à droite; long., 0m095. — Minuscule, VIIIe-IXe s. — Le dernier *a* dans *Catarinae* est suscrit.

40. Hic sunt reliquias *sancta* Cicilia.

Pl. IX. — Haut., 0m007; long., 0m065. — Minuscule, VIIIe-IXe s.

41. *Sancti* Climentini.

Haut., 0m012; long., 0m063. — Minuscule, IXe s.

42. De vestimento *sancti* Colu*m*bani || abbatis et confessoris.

Pl. IX. — Haut., 0m014; long., 0m071. — Minuscule, IXe s.

43. De *sancto* Colu*m*bano abbate.

Pl. XII. — Haut., 0m011; long., 0m079. — Minuscule.

44. *Sancti* Columbicille.

Haut., 0m009; long., 0m050. — Minuscule. — Saint Colomkille, abbé au VIe s., fête le 9 juin; ou saint Colloquille, dont le corps est conservé à la cathédrale de Sens; fête le 16 mars.

45. De veste *sancta*e Cristine virginis.

Pl. XI. — Haut., 0m014; long., 0m087. — Minuscule, Xe-XIe s.

46. *Sancti* Dionesis.

Haut., 0m013; long., 0m044. — Onciale tracée par-dessus une autre écriture.

47. Reliquias *sancti* Diunisii.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}012, à gauche, 0^{m}008, à droite; long., 0^{m}051. — Minuscule, x^{e} s.

48. Reliquię *sanctorum* Dionisii, Rustici et Eleutherii.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}017 à gauche, 0^{m}012 à droite; long., 0^{m}018. — Minuscule, x^{e}-xi^{e} s.

49. Reliquiae *sancte* Elene de *pro*prio corpore.

Haut., 0^{m}005; long., 0^{m}050. — Minuscule, xi^{e} s., de la même main que le n° 63.

50. R*eliquiae sanct*ae Eligio. De capillaturas *et* de barbas.

Pl. X. — Haut., 0^{m}012 à gauche, 0^{m}018 à droite; long., 0^{m}155. — Minuscule, x^{e}-xi^{e} s.

51. R*eliquiae sanct*ae Eligio *et sancta* Savina.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}017; long., 0^{m}073. — Minuscule, x^{e}-xi^{e} s.

52. De vesti- || -m*en*to *sancti* || Eugendi || et de vesti- || -m*en*to *sancti* || Leudega- || -rii.

Haut., 0^{m}059; larg., 0^{m}015. — Minuscule, xi^{e} s. — Saint Oyand, fête le 1er janvier.

53. *Sancti* Exsoperi.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}010; long., 0^{m}040. — Cursive mérovingienne.

54. + De *sancto* Felice martire et sorore ipsius *sancta* Regola martiris +.

Pl. X. — Haut., 0^{m}010; long., 0^{m}139. — Minuscule, ix^{e} s., mêlée d'onciales et de capitales.

55. De s*ancto* Foiliano.

Haut., 0^{m}006; long., 0^{m}024. — Minuscule, XI^{e} s. — Saint Foillan, évêque, martyr, massacré en Flandre au VII^{e} s., fête le 30 octobre.

56. Capilli s*ancti* Georgii.

Haut., 0^{m}008 à droite, 0^{m}003 à gauche; long., 0^{m}040. — Minuscule, XI^{e} s., de la même main que le n° 63.

57. Rel*iquie* s*ancti* Georgii martiris.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}015; long., 0^{m}067. — Minuscule, XII^{e} s.

58. S*ancti* Gervasii.

Haut., 0^{m}012; long., 0^{m}038. — Minuscule, X^{e} s.

59. Rel*iquie* s*ancti* Gervasii.

Haut., 0^{m}010; long., 0^{m}059. — Minuscule, XII^{e} s., même écriture que les n^{os} 124 et 142.

60. Sancto Go..... || proto.....

Haut., 0^{m}020; long., 0^{m}030. Fragment. — Minuscule, IX^{e} s.

61. I sunt reliquie bea- || -ti Ierolimi confes- || -sori.

Pl. VIII. — Haut., 0^{m}025; long., 0^{m}085. — Onciale, VIII^{e} s. — Saint Jerôme.

62. Hic sunt reliquię s*ancti* Hieronimi || *con*fes-soris.

Haut., 0^{m}016; long., 0^{m}092. — Minuscule, XII^{e} s., de la même main que le n° 124.

63. Reliquie de *sancto* Ipolite de *pro*prio corpore.

Pl. X. — Haut., 0^{m}004; long., 0^{m}050. — Minuscule, XI^{e} s.

64. De *sancto* Hipolito.

Haut., 0^{m}009; long., 0^{m}070. — Minuscule, XII^{e} s., méme écriture que le n° 57.

65. ..... quadraginta milia infancium et lactancium que || Herodis jussit interficere.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}015; long., 0^{m}098. — Cursive mérovingienne.

66. De sancto Isaac.

Haut., 0^{m}012; long., 0^{m}052. — Minuscule, fin du XVI^{e} s.

67. De *sancto* sepulchro Johannis Baptiste.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}009; long., 0^{m}065. — Minuscule, XI^{e}-XII^{e} s.

68. Brevem reliquiarum *sanctorum*. *Sancti* Jo*hannis* Bapt*iste*. De colobio *sancti* Joh*annis* eu*angeliste*. || De *sancto* Laurentio. De *sancto* Vicentio. De *sancto* Georgio.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}014; long., 0^{m}144. — Minuscule, XI^{e}-XII^{e} s.

69. Reliq*uie* *sancti* Jhoannis.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}021; long., 0^{m}074. — Minuscule, XII^{e} s.

70. *Sancti* Johannis p*resbyteri* *et* martiris.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}009; long., 0^{m}034. — Minuscule, X^{e}-XI^{e} s.

71. S*ancti* Johannis et Pauli || martiris.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}013; long., 0^{m}040. — Cursive mérovingienne.

72. [Reli]quię s*anct*orum Johannis || et Pauli martyru*m* fra- || -tru*m*.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}013 à gauche, 0^{m}020 à droite; long., 0^{m}060. — Minuscule, x^{e}-xi^{e} s.

73. Hic sunt reliquię s*anct*oru*m* Johannis et Pauli || martyru*m* et s*anct*oru*m* Sulpicii et Medardi || epi*scop*orum.

Pl. XII. — Bandelette de parchemin, tortillée en queue à gauche. — Haut., 0^{m}012; long., sans la queue, 0^{m}091, avec la queue, 0^{m}30. — Minuscule, x^{e}-xi^{e} s.

74. Hic s*unt* reli*quie* s*anct*oru*m* martiru*m* Jo*hann*is et || Pauli et s*anct*oru*m* epi*scop*oru*m* Sulpicii et || Medardi.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}026; long., 0^{m}072. — Minuscule, xii^{e} s.

75. S*ancti* Justi de corpus suu*m* pro*p*rio. || S*ancti* Dionynisii de sanguine suu*m*. || Et de ligno s*anct*æ crucis.

Haut., 0^{m}012; long., 0^{m}048. — Minuscule, x^{e} s. — A la seconde ligne, le scribe avait écrit *Sci Deonynisii;* il a surchargé l'*e* d'un *i*. La troisième ligne est une addition, mais du même temps.

76. S*ancti* Justi et Pastoris.

Haut., 0^{m}008; long., 0^{m}040. — Minuscule, xi^{e} s.

77. Hic sunt reliquias || s*ancto* Laurencio sss.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}022; long., 0^{m}057. — Cursive mérovingienne.

78. De s*ancto* Laurentio.

Haut., 0^{m}008; long., 0^{m}041. — Minuscule, x^{e} s.

79. Reliquias s*ancti* Leudegari, || dedecacio ipsius die secundo quod ficit minsis || julius.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}044; larg., 0^{m}053. — Cursive mérovingienne.

80. Has reliquias de cor corpore s*ancti* Manmetis || manal martiris secum detillit Ursicinus || aecl*esi*ę Sennis archiepiscopus cu*m* aliis s*ancto*r*um* || plurimis reliquiis et de Innocentib*us* s*anct*is.

Pl. X. — Peau tannée. — Haut., 0^{m}042; long., 0^{m}164. — Minuscule, xi^{e} s. — Saint Ursicin, évêque de Sens, vivait, d'après Geoffroy de Courlon, dans la première moitié du iv^{e} siècle, sous l'empereur Constance II. Ayant refusé d'embrasser la doctrine arienne, il fut exilé en Phrygie par l'empereur. Il se rendit à Jérusalem, où il reçut de l'évêque Héraclius des reliques des saints Innocents, puis à Césarée de Cappadoce, où il obtint du bienheureux Basile des reliques de saint Mamès, martyr. (Geoffroy de Courlon, *Chronique*, éd. Julliot, p. 138-140.) De retour à Sens, sous l'empereur Jovien, « partem de reliquiis quas secum attulerat posuit in majori ecclesia et partem in monasterio (le monastère des saints Gervais et Protais, plus tard de saint Léon), quod fundaverat. » (Geoffroy de Courlon, *Ibid.*, p. 142.) Il est donc probable que l'authentique que nous publions était jointe à celles des reliques que Ursicin avait attribuées à l'église cathédrale. Les reliques attribuées à Saint-Léon, spécialement celles des saints Innocents, furent plus tard transférées à Saint-

Pierre-le-Vif par l'archevêque Anségise. (Cf. Geoffroy de Courlon, *Le livre des reliques,* éd. Julliot et Prou, p. 55.)

81. + S*ancti* M..... apostoli(?).

Haut., 0^{m}014; long., 0^{m}070. — Minuscule, IX^{e} s., en partie effacée.

82. (*Chrismon déformé.*) Hic sunt reliquias s*ancto* || Marcello sss.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}026; long., 0^{m}056. — Cursive mérovingienne.

83. De ..... s*ancti*..... || De vestimentis || s*ancta* Maria Madelene.

Haut., 0^{m}013; long., 0^{m}040. — Minuscule, XI^{e} s. — Les syllabes *le-ne*, de *Madelene*, sont écrites l'une au-dessus de l'autre et au-dessus de la syllabe *de*.

84. S*anctus* Martini toronici.

Pl. VIII. — Haut., 0^{m}011 à gauche, 0^{m}021 à droite; long., 0^{m}083. — Minuscule, IX^{e} s.

85. S*ancti* Martini.

Haut., 0^{m}010; long., 0^{m}049. — Minuscule, IX^{e}-X^{e} s.

86. Reliquias s*ancti* Martini.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}015; long., 0^{m}099. — Minuscule, X^{e}-XI^{e} s.

87. S*ancti* Martini.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}010; long., 0^{m}026. — Minuscule, XI^{e} s.

88. De clamide beati Martini qua*m* || dimisit paup*e*ri in porticu Ambien*si*.

Haut., 0^{m}012; long., 0^{m}066. — Minuscule, fin du XIV^{e} s.

89. S*ancti* Mart[i]ni + Re. s*ancti*..... +.....

Pl. VIII. — Haut., 0^{m}011 à gauche, 0^{m}008 à droite; long., 0^{m}085. — Minuscule, IX^{e} s.

90. Hic sunt reliquias s*ancti* Martini et s*ancti* Br..... || ni episcopus.

Pl. X. — Haut., 0^{m}019 à gauche, 0^{m}011 à droite; long., 0^{m}090. — Déchiré à droite. — Minuscule, X^{e} s.

91. Reliquię s*ancti* Martini et s*ancti* Briccii ep*iscopo*r*um*.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}011; long., 0^{m}113. — Minuscule, XII^{e} s.

92. Reliquias s*ancto* Martin.
Reliquias s*ancto* Eligio et s*ancto* Leoni.
Reliquias s*ancto* Briccios.
Reliquias s*ancto* Leudegarii.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}075; larg., 0^{m}085. — Cursive mérovingienne.

93. Reliqu*ię* s*ancti* || Martini, || Leonis, Bric- || -tii, Leodegarii || Eligii.

Haut., 0^{m}068; larg., 0^{m}049. — Minuscule, XI^{e} s.

94. S*ancto* Mauricio.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}009; long., 0^{m}028. — Cursive mérovingienne.

95. S*ancti* Mauricii sanguine.

Haut., 0^{m}012; long., 0^{m}050. — Minuscule, XI^{e} s.

96. S*ancto* Mauricio et de s*ancto* Sesmundo.
(*Paraphe.*)

Pl. VIII. — Haut., 0^{m}017 et 0^{m}027; long., 0^{m}113. — Minuscule, IX^{e} s. — Saint *Sesmundus,* probablement saint Sigismond, roi des Burgondes, fondateur du monastère de Saint-Maurice d'Agaune, mort en 524, et dont la fête se célèbre le 1er mai.

97. ⁂ Hii sunt rel*iquias* s*anc*torum thebeorum id est Maurici, Exsuperi, Candedi, Victuris, Innocenti || cum sociis eorum et pulvera de sepulcra ipsorum.

Pl. VII. — Haut., 0^{m}015; long., 0^{m}160. — Cursive mérovingienne.

98. Hic s*anc*ti Mauricii, || Exsuperii, Candedi.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}012; long., 0^{m}040. — Minuscule, X^{e}-XI^{e} s.

99. De cilicio s*anc*ti Maxentii.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}011; long. 0^{m}043. — Minuscule, XI^{e} s.

100. Hic sunt reliquias s*anctus* Medardo.

Pl. VIII. — Haut., 0^{m}014-0^{m}020; long., 0^{m}124. — Minuscule, IX^{e} s.

101. Reliquie s*anc*ti Medardi.

Haut., 0^{m}009; long., 0^{m}060. — Minuscule, IX^{e}-X^{e} s.

102. Rel*iquie* s*anc*ti Medardi.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}010; long., 0^{m}053. — Minuscule, XII^{e} s.

103. Rel. s*anctorum* Navoris et Felicis.

Pl. VIII. — Haut., 0^{m}005; long., 0^{m}060. — Minuscule, X^{e} s.

104. De pallio *sancti* Nerei et Achillei.

Pl. XI. — Haut., 0m011 ; long., 0m083. — Minuscule, XIe s.

105. + Hec sunt reliquie *sancti* Pallacii.

Pl. X. — Haut., 0m012; long., 0m110. — Minuscule, XIe-XIIe s.

106. Hic habentur vestim*en-* || -ta *sancti* Patricii.

Haut., 0m012; long., 0m053. — Minuscule, XIIe s., de la même main que le n° 91.

107. De loco ubi || caput Pali.

Pl. IX. — Haut., 0m021 ; long., 0m030. — Minuscule.

108. Reliquię *sancti* Pauli.

Haut., 0m014; long., 0m054. — Minuscule, XIe s.

109. Hic sunt reliquias *sancto* || Petro sss.

Haut., 0m022; long., 0m057. — Cursive mérovingienne, de la même main que le n° 82.

110. Hic sunt reliquias de ligno *sancto* Petro ubi ipsi || requiiscit sss.

Pl. VII. — Haut., 0m020 à gauche et 0m012 à droite; long., 0m083. — Cursive mérovingienne.

111. Reliquias *sancto* Petro de pall[io] || ..... de lecto.

Haut., 0m015; long., 0m060. — Minuscule, VIIIe-IXe s.

112. Rel. *sancti* Petri quę de palacio || venerunt.

Pl. XII. — Haut., 0m010; long., 0m039. — Minuscule, Xe s. — Cf. *Procès-verbal de 1192*, n° 37 : « Reliquie s. Petri que de palacio venerunt. »

113. Reliquie sancti Petri quę de pa- || -latio venerunt.

Haut., 0m017; long., 0m057. — Minuscule, XIIe s., de la même main que les nos 91 et 102.

114. Et de || petra || ubi ora- || -vit sanctus || Petrus.

Pl. IX. — Haut., 0m032; larg., 0m022. — Minuscule.

115. De cingulo sancti Petri.

Pl. XI. — Haut., 0m010; long., 0m055. — Minuscule, Xe-XIe s.

116. De vestimenta sancti Petri.

Haut., 0m011; long., 0m048. — Minuscule, XIe s.

117. Reliquie sancti Petri apostoli.
Reliquie sancti Petri apostoli.

Haut., 0m040 à gauche, se terminant en pointe à droite; long., 0m122. — Minuscule, première moitié du XIVe s. — Ces deux inscriptions étaient probablement destinées à être séparées l'une de l'autre et à former deux authentiques.

118. Sancti Petri et Pauli et Simonis in Siria.

Pl. VIII. — Haut., 0m009; long., 0m085. — Minuscule, IXe-Xe s.

119. De illo loco ubi sanctus Peter et sanctus || Paulus contra Simonem mago || orabant.

Pl. VIII. — Haut., 0m027; long., 0m070. — Minuscule, VIIIe-IXe s.

120. Sancti Petri et sancti Ilarii.

Haut., 0m013; long., 0m048. — Minuscule, Xe-XIe s.

121. In *D*ei nom*ine* incipiunt patricinii. Hoc s*un*t nom*ina* eorum *:* s*anctus* Petrus et s*anctus* Martinus || et *sancte* Geneveve. || (*Au dos :*) et scripsit Bernoinus p*resbyter* indignus peccatur.

Pl. IX. — Haut., 0m017-0m011 ; long., 0m140. — Minuscule, IXe s. — On pourrait penser que le prêtre Bernoinus qui a écrit cette authentique est le même que l'archidiacre d'Étampes, chancelier, qui a écrit une charte de Richer, archevêque de Sens, de l'an 1063 (Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, n° XCVI, t. I, p. 186) ; mais le caractère de l'écriture ne permet pas de la rapporter à une époque aussi récente. Il conviendrait de comparer l'écriture de l'authentique avec celle de la charte dont l'original existe aux archives départementales de l'Yonne, sous la cote H. 235.

122. Hic sunt reliq*uie* s*ancti* Petri ap*osto*li, s*ancti* Lupi Senon*ensis*, s*anctorum* Leodegarii, Audoeni, Aniani, Joh*ann*is Baptyste, Columbe, Quintini, Apollinaris m*artyr*is, || Taurini et Herculiani martyrum ; sunt hic [et] alie multor*um* s*anctorum* reliquie sed nescim*us* quor*um*.

Haut., 0m030 ; long., 0m314. — Minuscule, XIIIe s.

123. Hic iti sunt requias s*anct*ae Progecte.

Pl. VIII. — Haut., 0m010 ; long., 0m118. — Minuscule probablement imitée de la cursive mérovingienne d'une authentique antérieure. Il s'agit probablement de saint Pregts (*s. Projectus*).

124. De s*ancto* Prothasio.

Haut., 0m011 ; long., 0m061. — Minuscule, XIIe s., de la même main que les nos 91 et 102.

125. S*anct*i Quintini.

Haut., 0^{m}008; long., 0^{m}037. — Minuscule, x^{e} s.

126. S*anct*i Remmedio... || S*anct*e Elibe regini.

Pl. VIII.—Haut., 0^{m}017; long., 0^{m}062.—Semi-onciale.

127. S*anctus* Sebastiani.

Haut., 0^{m}008; long., 0^{m}046. — Minuscule, x^{e}-xi^{e} s.

128. S*anct*ae Excolasticae vir*ginis*.

Pl. X. — Haut., 0^{m}006; long., 0^{m}057. — Minuscule, ix^{e} s.

129. He reliquie de manica s*anct*i Silvani || et digitus ej*us*.

Pl. XI.—Haut., 0^{m}018; long., 0^{m}067.—Minuscule, xi^{e} s.

130. S*anct*i Silvestri.

Haut., 0^{m}006; long., 0^{m}017. — Minuscule, x^{e} s.

131. Reliquias s*anct*i Simonis.

Pl. XII. — Haut., 0^{m}008; long., 0^{m}044. — Minuscule, xi^{e} s.

132. Reliqu*ias* s*anct*i Estefani.

Haut., 0^{m}013; long., 0^{m}038. — Minuscule, ix^{e} s.

133. ..... qui..... || [sancti] Stephani. || De sepulchro D*omi*ni. || Item, de sepulchro D*omi*ni. || De presepio D*omi*ni. || De pallio s*anct*ae Mariae. || De s*ancto* Johanne Bapt*ista*. || Item, de s*ancto* Johanne Bapt*ista*. || De petra de flumen Jordanis. || De s*ancto* Martino. || S*anct*i Gregorii pape. || S*anct*i Georgii mart*yris*. || S*anct*i Mauricii. || S*anct*i Candidi. || S*anct*i Exsuperii. || S*anct*i Victoris. ||

S*ancti* Helarii. || S*ancti* Sulpicii. || S*ancti* Anastasii. || S*ancti* Landeberti. || S*ancti* Vedasti. || S*ancti* Isidori. || S*ancti* Leodegarii. || S*ancti* Desiderii. || S*ancti* Gangulfi mart*yris*. || S*ancti* Servasii de Trejecto. || S*ancti* Anthonii monachi. || S*ancti* Pachumii.

|| x k*alendas* jun*ii* fuit dedicata || illa ecl*esi*a ad castro Miliduno || in anno .VIIII. imperii domni Caroli || et anno .XIII. episcopatus Magnoni.

Pl. IX. — Haut., 0m235; larg., 0m072. — Minuscule de l'an 809. — Cf. l'Introduction.

134. Rel[i]qu[ias] [s*ancto*] [So]lpicio.

Haut., 0m010; long., 0m072. — Rongé. — Cursive mérovingienne.

135. [Sancti] Sulpicii.

Haut., 0m018; long., 0m083. Rogné à gauche.

136. Hic sunt reliquias s*ancti* Sulpici confessoris.

Pl. X. — Haut., 0m010; long., 0m178. — Minuscule, XIe s.

137. Les tessuz sont de saint tene[1], de saint Maurille. (*Au revers :*) C'est des vestemens ou li glorieus martirs mons. s. Nichaise fust ensevelis.

Haut., 0m017; long., 0m190. — Minuscule, commencement du XIVe s.

138. De sancto Thadeo || apostolo.

Haut., 0m020; long., 0m061. — Minuscule, XVIe s.

1. Peut-être faut-il corriger « de saintere (*sanctuario*) de saint Maurille. » Cf. no 7, où on lit « ces seintueres. »

139. Hic est patrecinia *sanctus* Tibe^rio^.....

Pl. VII. — Haut., 0^m^014 à gauche, 0^m^010 à droite; long., 0^m^108. — Minuscule, IX^e^ s.

140. *Sancti* Ursicini.

Haut., 0^m^010; long., 0^m^028. — Minuscule, XIV^e^-XV^e^ s.

141. + Hic sunt reliquias *sancto* Valdomeri confessore Xpi. || Auit missa die tercia ante calendas marcias.

Pl. VIII. — Haut., 0^m^018; long., 0^m^170. — Minuscule, VIII^e^-IX^e^ s. — Saint Baldomer ou Waldimer ou Galmier, saint lyonnais qui vivait au milieu du VII^e^ s.; sa fête, le 27 février.

142. [Reliqu]ias *sancto* Vedasti.

Haut., 0^m^014; long., 0^m^074. — Minuscule, VIII^e^-IX^e^ s.

143. Hic sunt reliquias de *sancte* Victoris.

Pl. XI. — Haut., 0^m^017; long., 0^m^108. — Minuscule, X^e^ s. — La châsse de saint Victor, à la cathédrale de Sens, renferme l'authentique suivante, d'une écriture de la fin du X^e^ ou du commencement du XI^e^ siècle : « Hoc in loco corpus beati continetur Victoris martyris, ex legione sancti Mauritii unus, sicuti a patribus relatum audivimus; qui ab episcopo ecclesiae hujus, nomine Vuiliarius huc adductus, in eclesia hac fulget eximius, cujus precibus fulciri mereamur. Amen. » Reprod. dans le *Bull. de la Soc. archéol. de Sens,* t. XIX.

144. Has *sanctissimas* reliq*uias* XI m*illium* vir-ginu*m* *reverendissimus* *dominus* Ray- || -mund*us* cardin*alis* Gurcen*sis*, de Aquitania oriund*us*, ad Ger- || -mania*m* *sancte* sedis legat*us* *sub* papa

Alexandro VI°, anno Domini || M. D. III., a monasterio ad Portam dicto, ordinis Cysterciensis, dyo- || -cesis Zytzensis, dono et indulto apostolico eidem legato sibi da- || -to, devotione qua debuit recepit.

Haut., 0m025; long., 0m066. — Minuscule, XVIe s. — Raymond Pérault, né en Saintonge, évêque de Gurck, en Carinthie, cardinal-prêtre en 1493, envoyé comme nonce en Allemagne par Innocent VIII, puis comme légat dans le même pays par Alexandre VI. — Les religieuses Carmélites de Pontoise possèdent, parmi différentes anthentiques de reliques, deux petits morceaux de la même écriture que l'authentique sénonaise, datés de 1503 et 1504, authentiquant des reliques, « S. Heliadis, fratris S. Achacii... ex conventu monialium S. Dominici in Colonia » et « S. Hylarii, episcopi Pictaviensis..., ex monasterio S. Leonhardi Basilee. » (Communication de la R. M. Thérèse de Jésus, prieure des Carmélites de Pontoise, transmise par M. Henri Omont.)

145. Sancti Vitalis.

Haut., 0m007; long., 0m015. — Minuscule, Xe-XIe s., de la même écriture que le n° 70.

146. Costa sancti Wlgisi discipuli sancti Remigii Remensis.

Haut., 0m006 à gauche, 0m012 à droite; long., 0m167. — Minuscule, commencement du XIVe s.

Reliques indéterminées.

147. ..... || dono et || .....stir suo.

Haut., 0m023; long., 0m025. — Fragment. — Cursive mérovingienne.

148. Hic sunt reliquias s*anc*..... (*déchirure*).

Pl. VII. — Haut., 0^{m}025 ; long., 0^{m}065. — Minuscule, VIII^{e}-IX^{e} s.

149. S*ancta*..... Gla || ..... merita.

Haut., 0^{m}011 ; long., 0^{m}037. — Semi-onciale.

150. Pontificum nro.....

Fragment. — Haut., 0^{m}013 ; long., 0^{m}035. — Minuscule, X^{e}-XI^{e} s.

151. ..... p*ro*batum.

Fragment. — Haut., 0^{m}008 ; long. 0^{m}018. — Minuscule, XII^{e} s.

152. De cippo in quo diaculatus.

Pl. X. — Haut., 0^{m}007 ; long., 0^{m}068. — Minuscule. — Dans le catalogue des reliques de Saint-Riquier (Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. Lot, p. 64), on trouve parmi les reliques de saint Pierre : « De cippo in quo missus fuit. »

153. Reliquiae s*anctorum* martyru*m* et confessoru*m*.

Haut., 0^{m}030, à gauche, 0^{m}023, à droite ; long., 0^{m}24. — Capitale rustique.

154. Hic habentur capilli cujusdam s*ancti*.

Pl. X. — Haut., 0^{m}012 ; long., 0^{m}075. — Minuscule, IX^{e}-X^{e} s.

155. Hic e*st* os cujusdam s*ancti*.

Pl. IX. — Haut., 0^{m}018 ; long., 0^{m}054. — Minuscule, IX^{e}-X^{e} s., de la même main que le n° 154.

156. Hic sunt reliquias || nescimus quales.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}022; long., 0^{m}055. — Minuscule, XI^{e} S.

157. Dentes pl*uri*imor*um* mar*tyrum* in cimiterio Calixti sumpti.

Pl. XI. — Haut., 0^{m}011; long., 0^{m}130. — Minuscule.

Appendice.

158. Uingu misit || hominib*us* ad f- || -unnu husl || and naecirl || and oeli.. || and doet || guirdirl || indaèm || ....nd ...os.

Pl. IX. — Haut., 0^{m}37; larg., 0^{m}25. — Minuscule.

159. Torhtburg. Torhtburg.

Pl. X. — Haut., 0^{m}007; long., 0^{m}050. — Minuscule.

160. Dedicatio istius altaris in honore D*omi*ni || Salvatoris, III kl. junias, anno ab || Incarnatione D*omi*ni DCCC XXXIII.

Pl. IX. — Haut., 0^{m}038; long., 0^{m}099. — Minuscule de l'an 833. — Il s'agit peut-être ici de la dédicace de l'autel de l'église de Saint-Sauveur *in Vineis* à Sens, construite par l'archevêque Magnon, au temps de Charlemagne (Clarius, dans *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 470), mais dont l'autel a pu n'être consacré qu'en 833, par son successeur l'archevêque Aldric.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE SAINTS.

N. B. — Bien que les authentiques aient été classées alphabétiquement, comme on n'a pu fonder cet ordre alphabétique que sur le nom du premier saint mentionné par l'authentique, et que la plupart des authentiques se réfèrent aux reliques de plusieurs saints, il a paru indispensable de dresser une table, qui permettra de rapprocher les reliques d'un même saint indiquées soit sur plusieurs bandelettes de parchemin, soit dans le *Procès-verbal* de translation de 1192.

Dans la table suivante, le nombre qui suit la lettre A. indique le numéro d'ordre de l'authentique ; et le nombre qui suit les lettres P. V. indique le paragraphe du *Procès-verbal* de 1192.

Aaronis (De virga), P. V. 26.
Aconcius (S.), P. V. 80.
Albinus (S.), P. V. 71.
Amandus (S.), P. V. 100.
Ambrosius (S.), P. V. 103-104.
Anastasius (S.), A. 29, 133; P. V. 115.
Andreas (S.), A. 27, 28; P. V. 43-44.
Angeli. Suffragia angelorum, A. 29.
Anianus (S.), A. 26, A. 122.
Ansanus (S.), P. V. 117.
Ansebertus (S.), A. 30.
Anthonius (S.), A. 133; P. V. 116.
Apianus (S.), P. V. 78.
Apollinaris (S.), A. 122; P. V. 73.
Apostoli, A. 31.

Athanasius (S.), A. 32.
Audoenus (S.), A. 122.
Audomarus (S.), A. 21; P. V. 97, 99.
Augusta (S.), P. V. 66.
Baltilda (S.), A. 33.
Bartholomeus (S.), A. 34.
Benedictus (S.), A. 35.
Bertinus (S.), P. V. 98.
Brictius (S.), A. 36, 90-93; P. V. 86.
Brigita (S.), A. 37; P. V. 129.
Cancius (S.), P. V. 81.
Cancianus (S.), P. V. 81.
Cancianilla (S.), P. V. 81.
Candidus (S.), A. 38, 97, 98, 133; P. V. 57.
Catarina (S.), A. 39.
Cecilia (S.), A. 40.
Ceranus (S.), P. V. 109.
Cesarius (S.), P. V. 74.
Chilaria (S.), P. V. 131.
Ciprianus (S.), P. V. 75.
Cissus (S.), P. V. 83.
Clemens (S.), P. V. 50.
Clementinus (S.), A. 41.
Coingellus (S.), P. V. 109.
Coingenus (S.), P. V. 114.
Columba (S.), A. 122; P. V. 126, 130.
Columbanus (S.), A. 42, 43.
Columbicilla (S.), A. 44.
Cosmas (S.), P. V. 49.
Crispinus (S.), P. V. 65.
Cristina (S.), A. 45.
Crux (S.), A. 75. — Cf. Dominus.
Damianus (S.), P. V. 49.
Desiderius (S.), A. 133; P. V. 76.
Dioclecianus (S.), P. V. 120.

Dionisius (S.), A. 46-48, 75; P. V. 63.

Dominus. Corpus Domini, A. 11. — Calvarie (de sancto loco), A. 5, 6, 18; P. V. 17. — Cancello Domini (De), P. V. 13. — Crux (Sancta), A. 9, 75. — Ligno Domini (De), A. 13-16; P. V. 1-5. — Monte Oliveti (De), A. 5, 6; P. V. 18. — Oliva (De), P. V. 16. — Ostio monumenti (De), P. V. 9. — Presepio Domini (De), A. 5, 6, 7, 9, 133; P. V. 10-11. — Sepulchro Domini (De), A. 5, 6, 9, 16, 19, 20, 21, 133; P. V. 6-8. — Spongia Domini (De), A. 10, 17; P. V. 15. — Petra Jordanis (De), P. V. 12. — Stipite cui alligatus est Dominus (De), P. V. 14. — Terra sancta (De), P. V. 15. — Vestimento Domini (De), A. 9, 10.

Domma (S.), P. V. 128.

Elena (S.), A. 49.

Eleutherius (S.), A. 48; P. V. 63.

Eliba (S.), regina, A. 126.

Eligius (S.), A. 50, 51, 92, 93; P. V. 102.

Estefanus (S.). — Voy. Stephanus (S.).

Eugendus (S.), A. 52.

Excolastica (S.), A. 128.

Exsuperius (S.), A. 53, 97, 98, 133; P. V. 57.

Fabianus (S.), P. V. 52.

Felicissimus (S.), P. V. 79.

Felix (S.), A. 54, 103; P. V. 79.

Foilianus (S.), A. 55.

Filibertus (S.), P. V. 121.

Francoveus (S.), P. V. 71.

Gangulfus (S.), A. 133; P. V. 76.

Gemini (S. S.), P. V. 67.

Geneveva (S.), A. 121.

Georgius (S.), A. 56, 57, 68, 133; P. V. 55, 56.

Germanus (S.), P. V. 96.

Gervasius (S.), A. 58, 59; P. V. 60-62.

Gregorius (S.), papa, A. 133; P. V. 85.

Herculianus (S.), A. 122; P. V. 80.

Hieronimus (S.), A. 61-62; P. V. 124.
Hilarius (S.), A. 120, 133; P. V. 105, 115, 119.
Hipolitus (S.), A. 64; P. V. 59. — Cf. Ipolita (S.).
Ierolimus (S.). — Voy. Hieronimus (S.).
Innocentes (S. S.), A. 65, 80; P. V. 47.
Innocentus (S.), A. 97.
Ipolita (S.), A. 63. — Cf. Hipolitus (S.).
Isaac (S.), A. 66.
Isidorus (S.), A. 133; P. V. 110, 115.
Jacobus (S.), apostolus, P. V. 45.
Johannes (S.), A. 69.
Johannes Baptista (S.), A. 67, 68, 122, 133; P. V. 27-32.
Johannes (S.), evangelista, A. 10, 68.
Johannes (S.), presbyter et martyr, A. 70-74; P. V. 54.
Jordani (De petra de flumine), A. 8, 133; P. V. 12.
Judicarius (S.), P. V. 106.
Justus (S.), A. 75, 76.
Landebertus (S.), A. 133; P. V. 76.
Laurentius (S.), A. 68, 77, 78.
Leo (S.), A. 92, 93.
Leodegarius (S.), A. 52, 79, 92, 122, 133; P. V. 68, 69.
Leoncius (S.), P. V. 77.
Leonius (S.), P. V. 102.
Lupus (S.), episcopus Senonensis, A. 122; P. V. 101.
Macharius (S.), P. V. 111.
Manmes (S.), A. 80.
Maranus (S.), P. V. 114.
Marcellus (S.), A. 82.
Marcus (S.), A. 20.
Maria (S.), virgo, A. 9, 10, 21, 22-25, 133; P. V. 19-25.
Maria Madelene (S.), A. 83.
Mariae (Tres), P. V. 125.
Martinus (S.), A. 21, 84-93, 121, 133; P. V. 86-91.
Maturinus (S.), P. V. 112.
Mauricius (S.), A. 94-98, 133; P. V. 57.

Maurille (Saint), A. 137.
Maxentius (S.), A. 99.
Medardus (S.), A, 73, 74, 100-102; P. V. 107.
Meneleus (S.), P. V. 83.
Michael (S.), P. V. 133.
Migdalis (S.), P. V. 83.
Navor (S.), A. 103.
Nichaise (Saint), A. 137.
Nicholaus (S.), P. V. 93.
Pachumius (S.), A. 133; P. V. 116.
Pallacius (S.), A. 105.
Pastor (S.), A. 76.
Patricius (S.), A. 106; P. V. 41, 108, 113, 125.
Paula (S.), P. V. 124.
Paulus (S.), apostolus, A. 21, 107, 108, 118, 119; P. V. 33, 35, 39, 41, 42.
Paulus (S.), martyr, frater S. Johannis, A. 71-74; P. V. 54.
Peregrinus (S.), P. V. 82.
Petrus (S.), apostolus, A. 21, 109-122; P. V. 33-42.
Porcarius (S.), P. V. 123.
Prejectus (S.), A. 123; P. V. 70.
Prothasius (S.), A. 124; P. V. 60-62.
Quintinus (S.), A. 122, 125.
Regola (S.), A. 54.
Remigius (S.), A. 146; P. V. 122.
Remmedius (S.), A. 126.
Rusticus (S.), A. 48; P. V. 63.
Saba (S.), P. V. 64.
Sandenna (S.), P. V. 127.
Savina (S.), A. 51.
Scolastica (S.), — Voy. Excolastica (S.).
Sebastianus (S.), A. 127.
Servasius (S.), A. 133; P. V. 115.
Sesmundus (S.), A. 96.

Sigismundus (S.), — Voy. Sesmundus (S.).
Silvanus (S.), A. 129.
Silvester (S.), A. 130; P. V. 84.
Simeo (S.), P. V. 92.
Simon (S.), A. 118, 131; P. V. 46.
Simon, magus, A. 119.
Stephanus (S.), A. 16, 132, 133; P. V. 48.
Sulpicius (S.), A. 73, 74, 133-136; P. V. 94-95, 107.
Symphorianus (S.), P. V. 66.
Syria (S.), P. V. 132.
Taurinus (S.), A. 122.
Thadeus (S.), A. 138.
Thebei (S. S.), A. 97; P. V. 58.
Tiberius (S.), A. 139.
Torhtburg, A. 159.
Tripolus (S.), P. V. 83.
Urbanus (S.), P. V. 53.
Ursicinus (S.), A. 140.
Valdomeres (S.), A. 141.
Vedastus (S.), A. 133, 142; P. V. 115.
Victor (S.), A. 97, 143; P. V. 57, 75.
Victorinus (S.), P. V. 80.
Vigilius (S.), P. V. 72.
Vincentius (S.), A. 68.
Virgines (XI mille), A. 144.
Virgo. — Voy. Maria (S.), virgo.
Vitalis (S.), A. 145.
Wlgisus (S.), A. 146.
Xistus (S.), P. V. 51.
Zozimius (S.), P. V. 118.

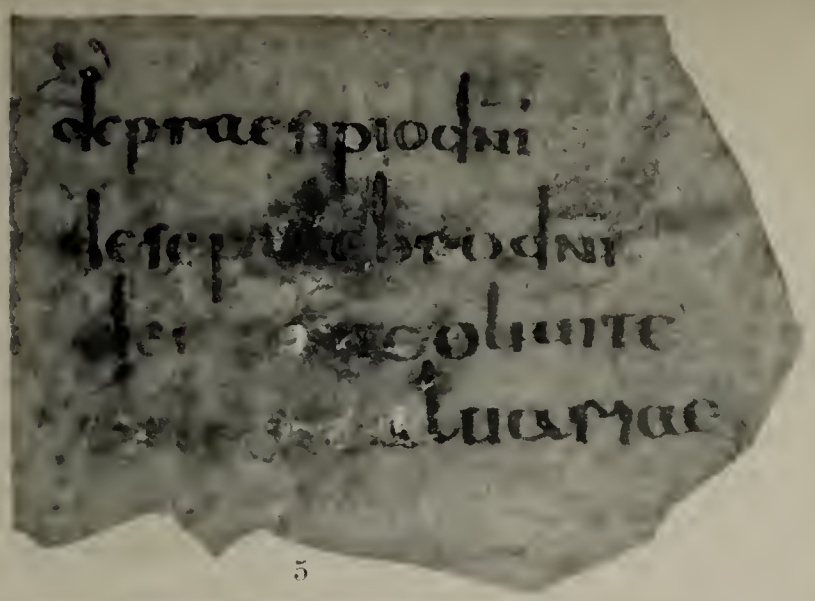

5

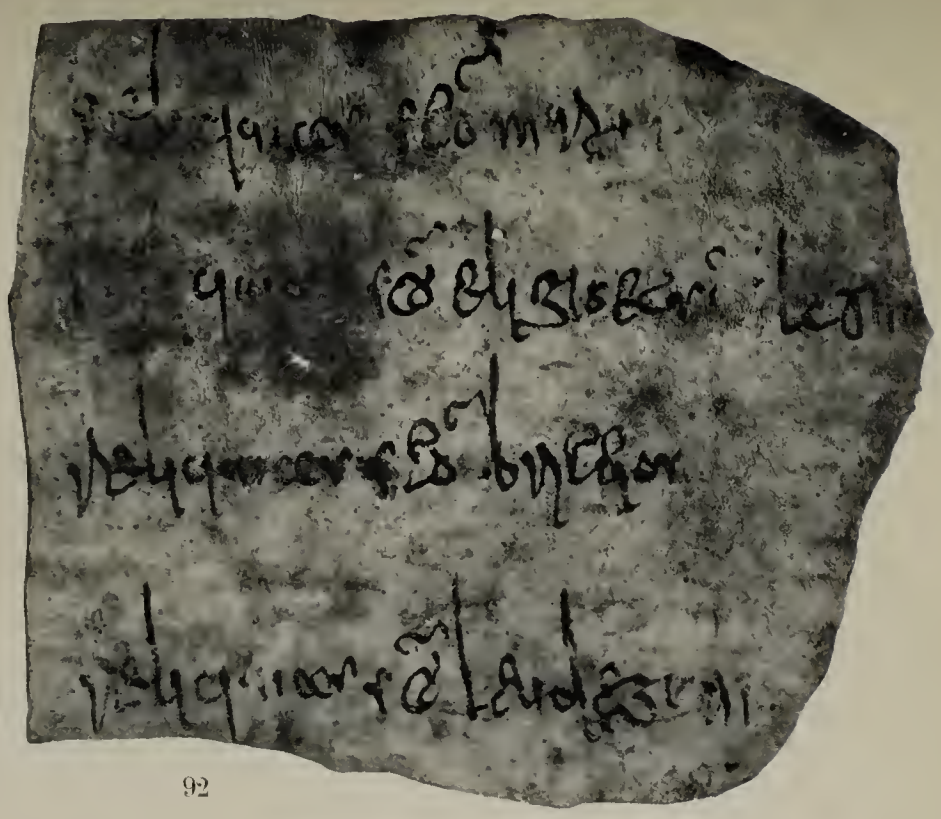

92

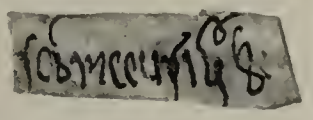

94

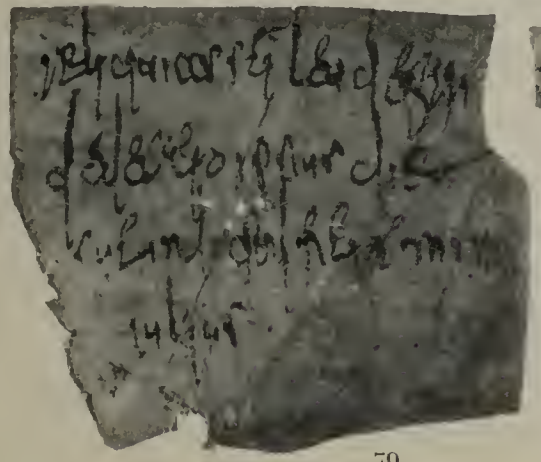

79

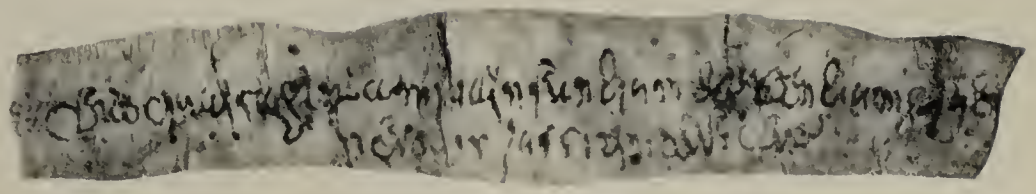

65

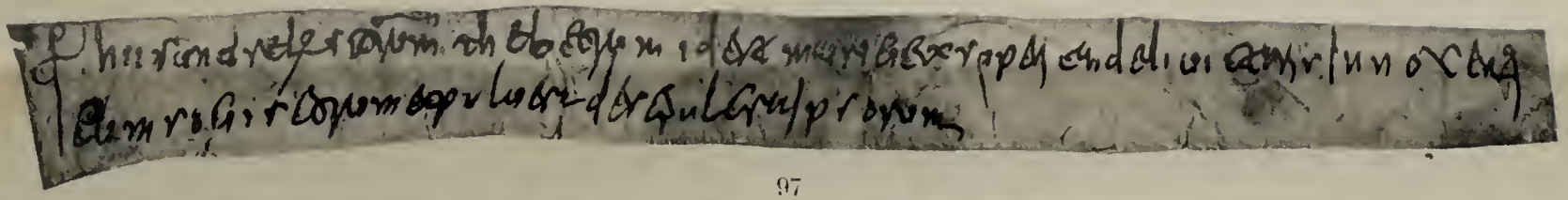

97

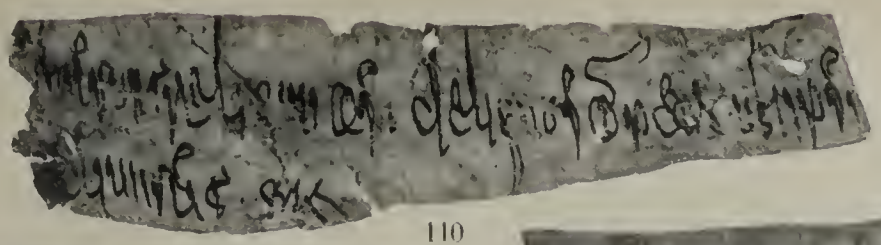

110

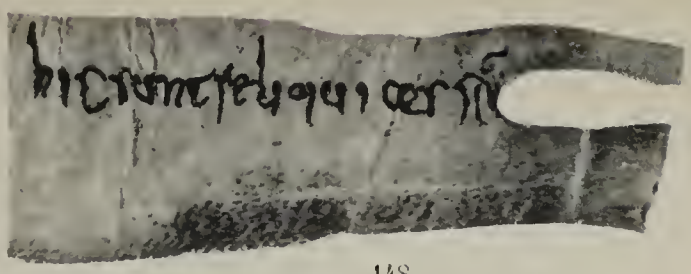

148

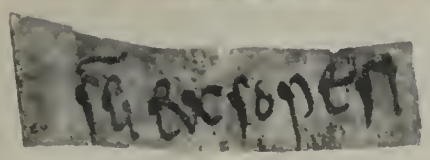

53

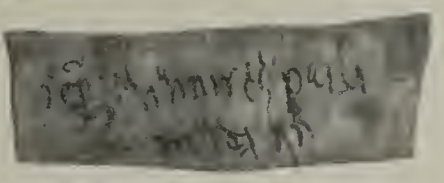

71

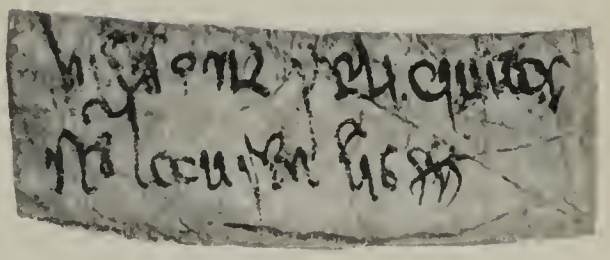

77

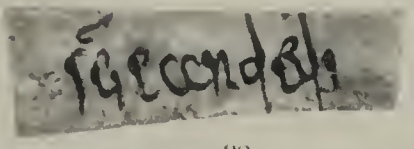

38

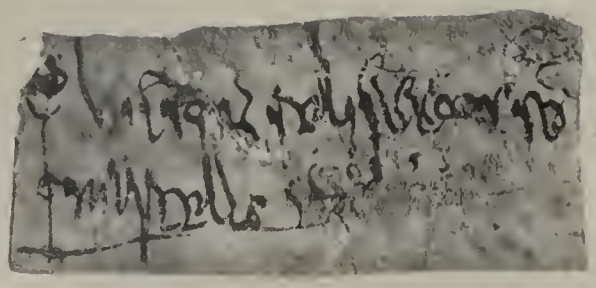

82

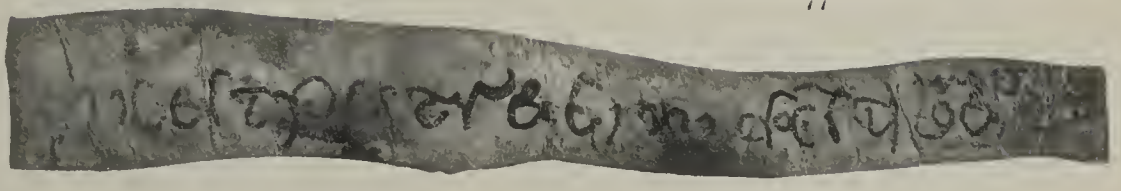

139

AUTHENTIQUES SÉNONAISES

Phototypie Berthaud. Paris

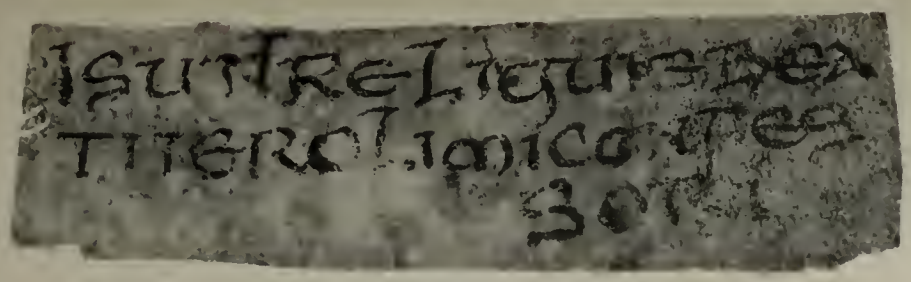

61

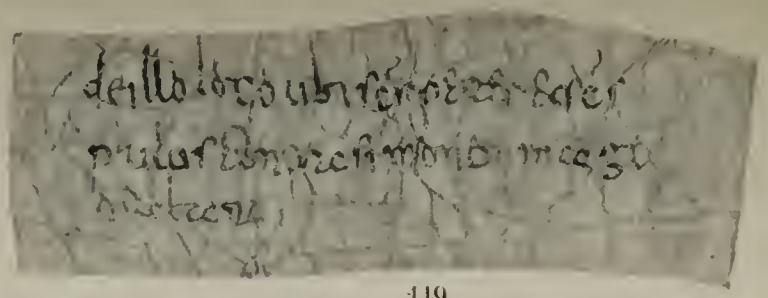

119

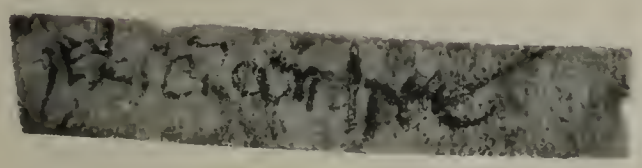

27

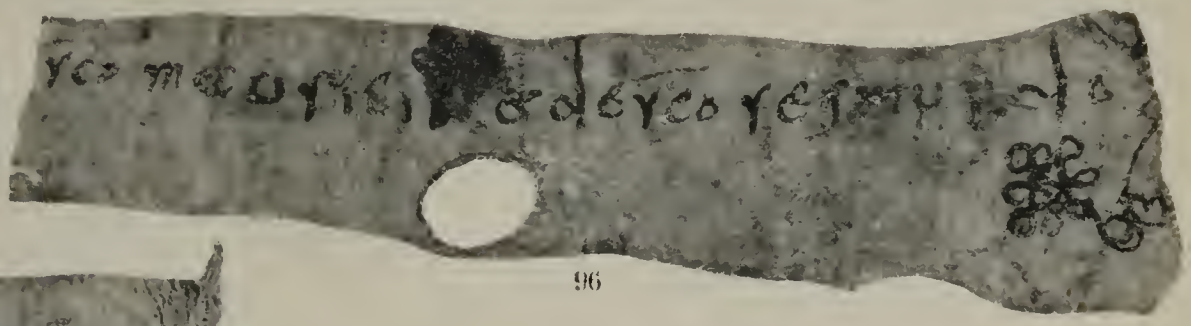

96

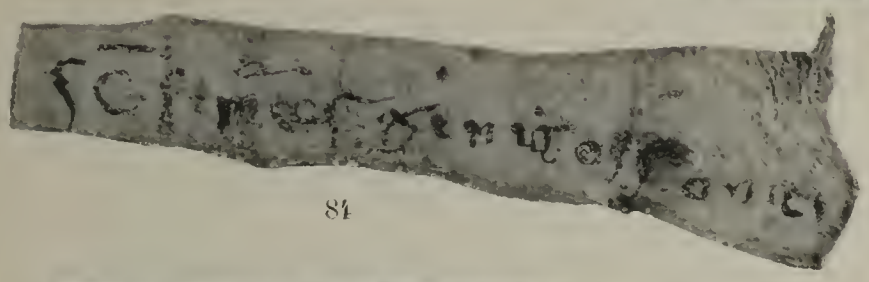

84

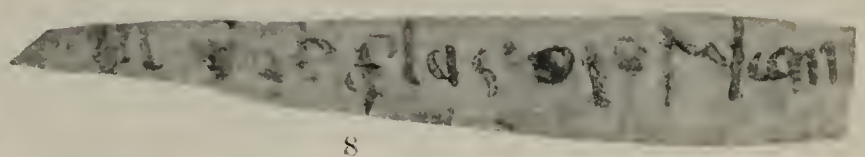

8

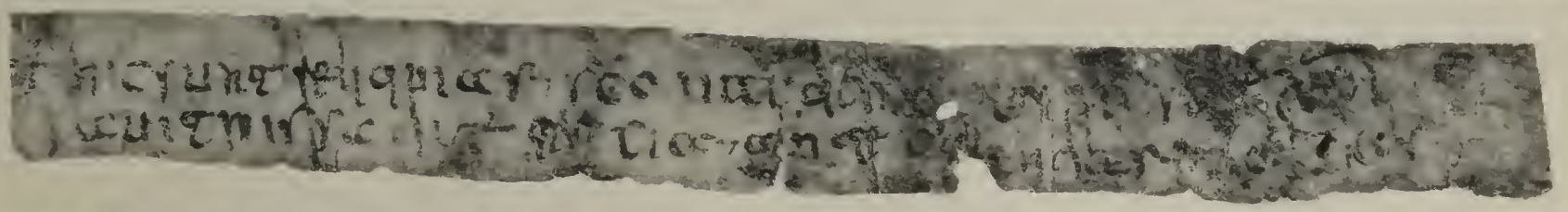

141

126

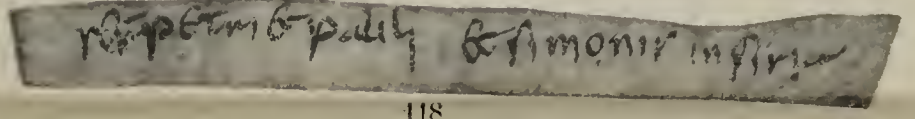

118

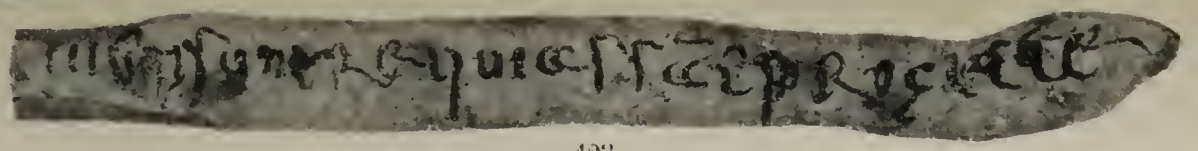

123

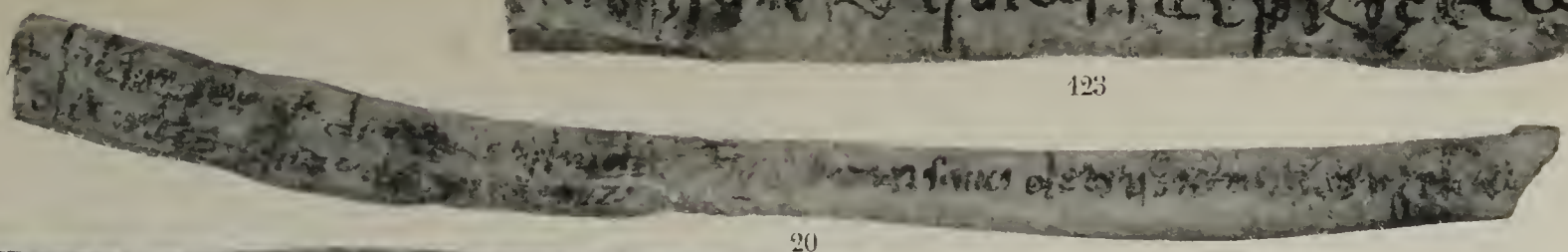

20

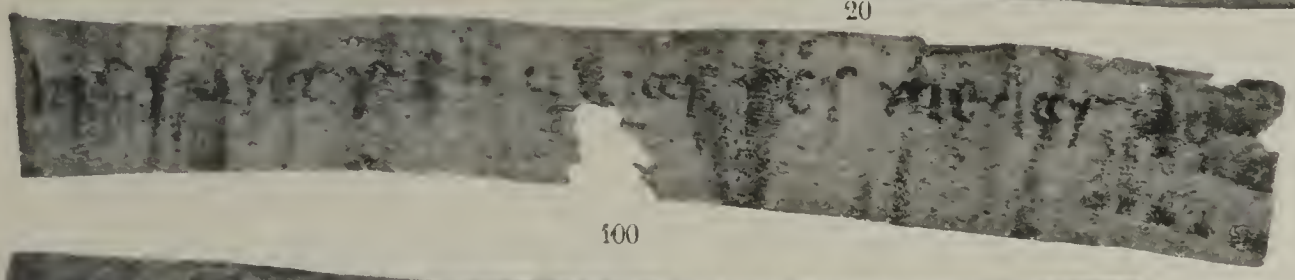

100

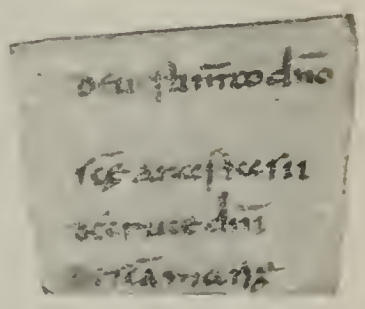

9

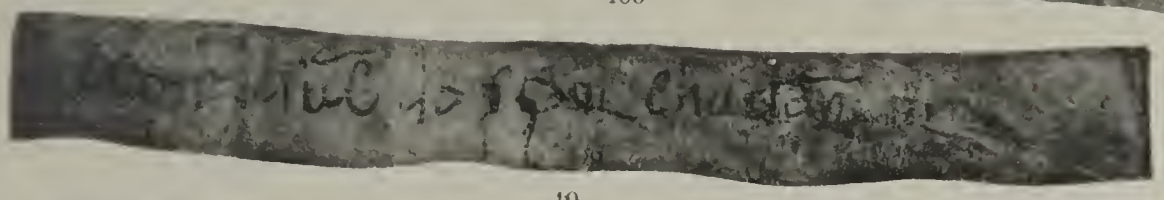

19

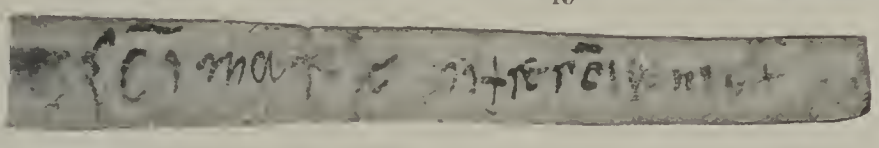

89

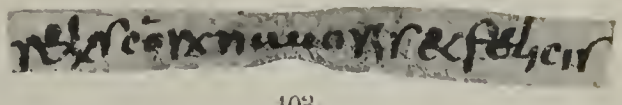

103

AUTHENTIQUES SÉNONAISES

Phototypie Berthaud, Paris

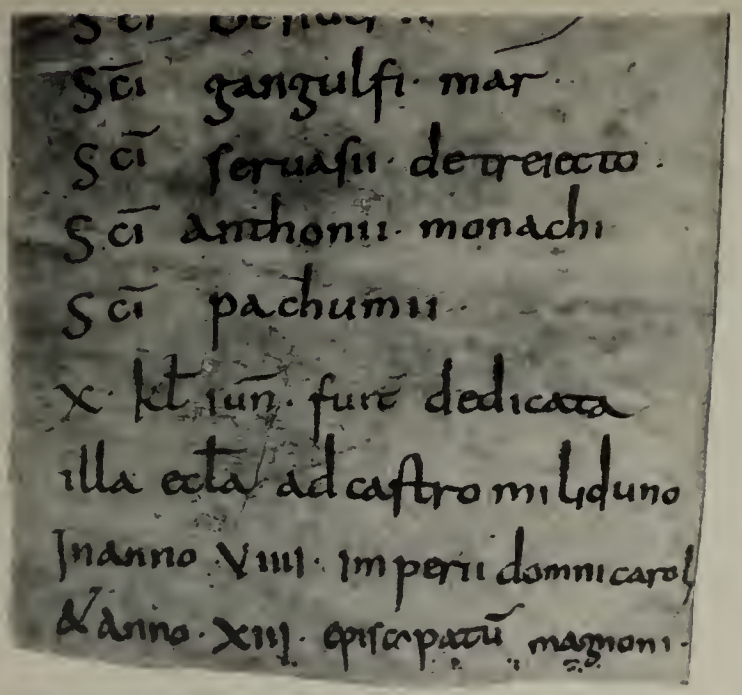

133

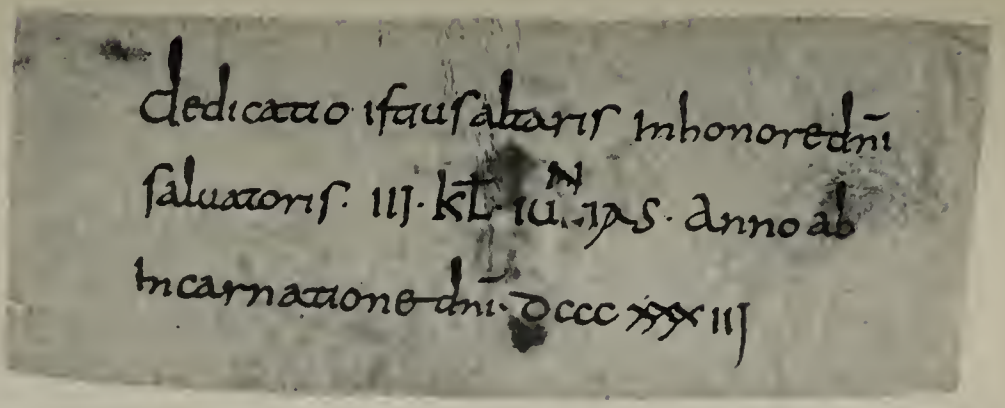

160

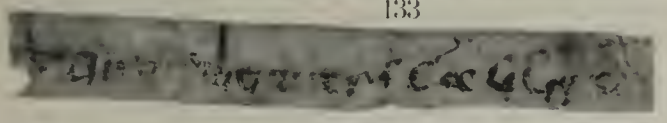

40

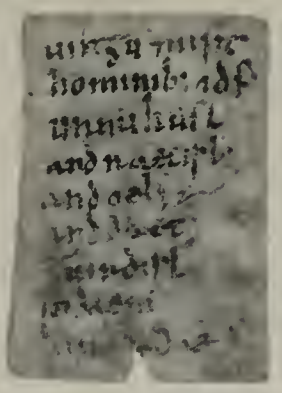

158

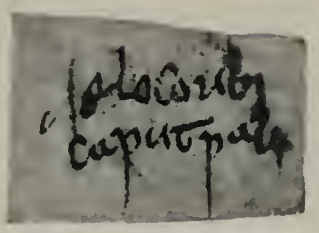

107

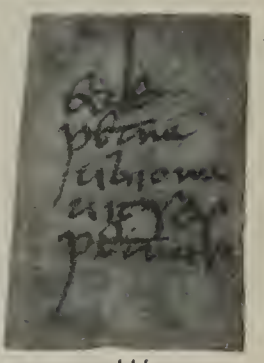

114

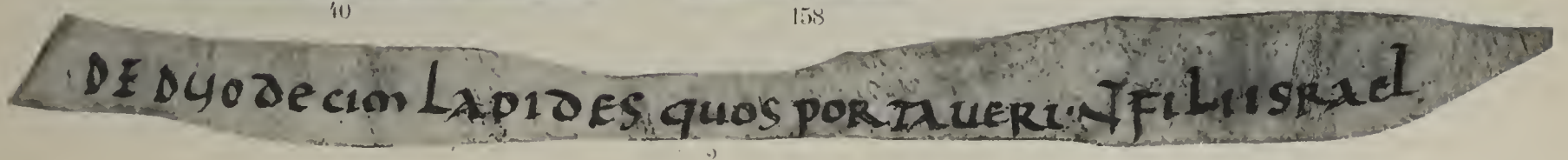

2

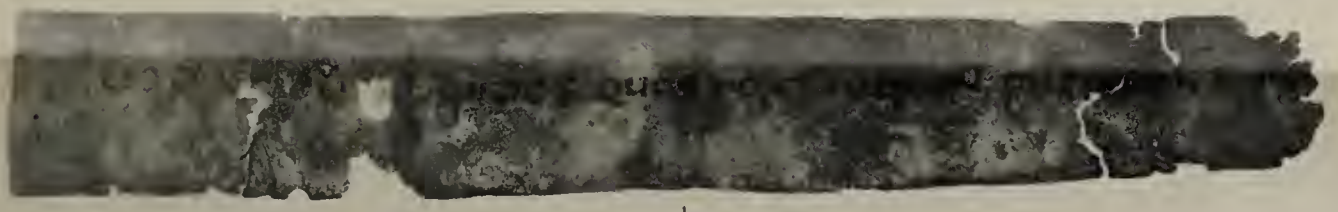

1

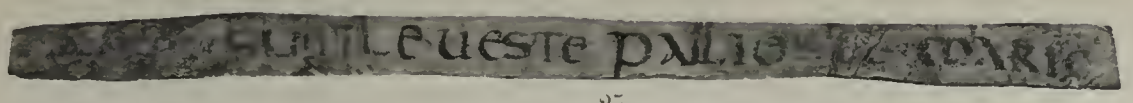

25

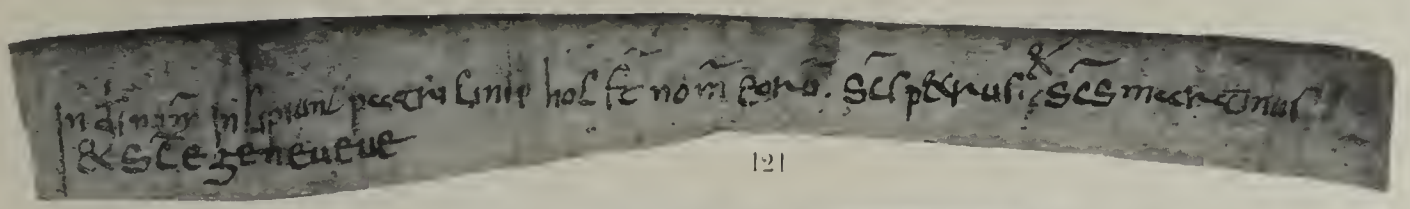

121

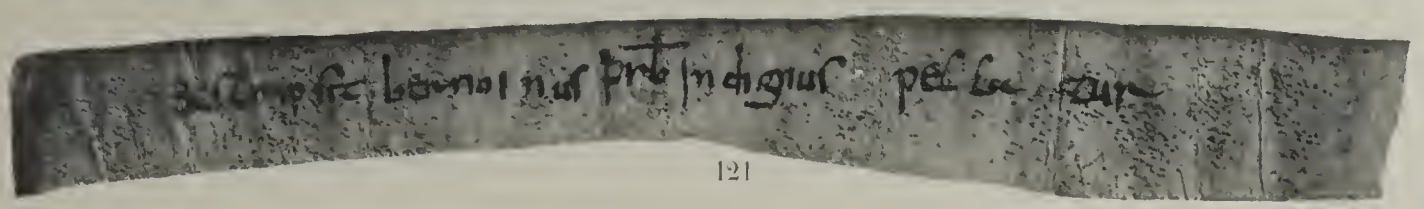

121

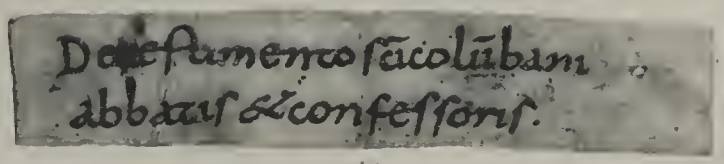

42

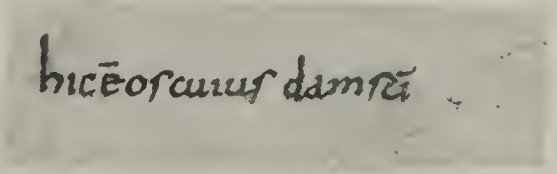

155

21

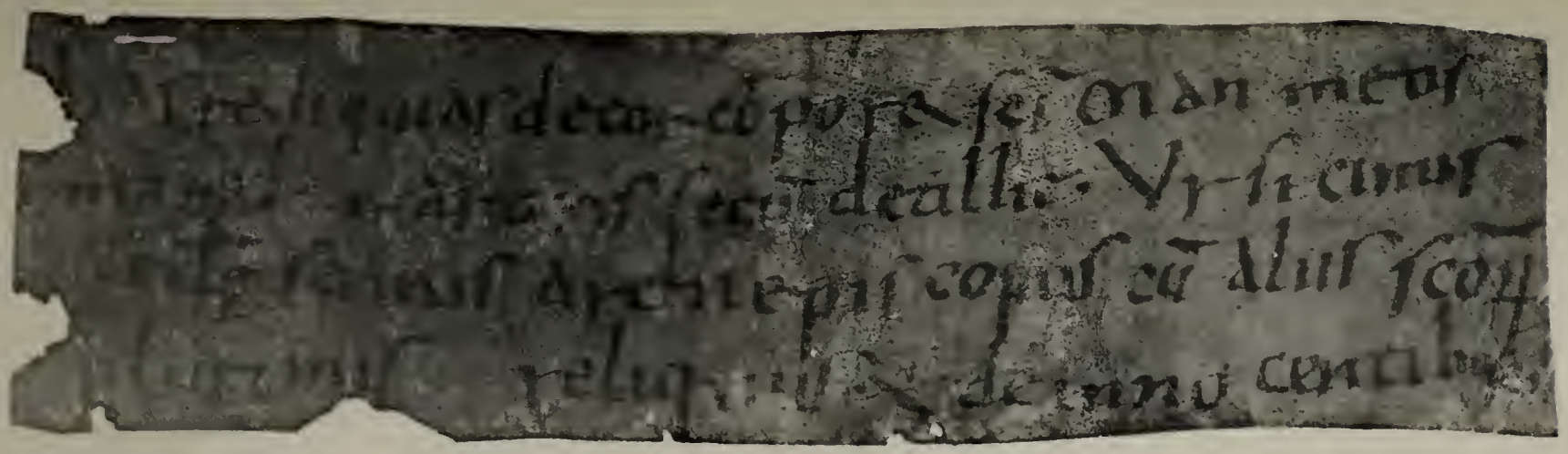

80

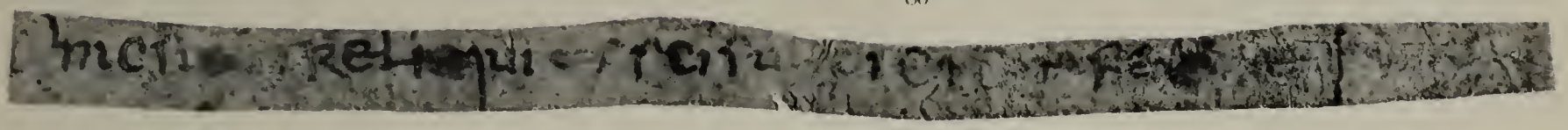

136

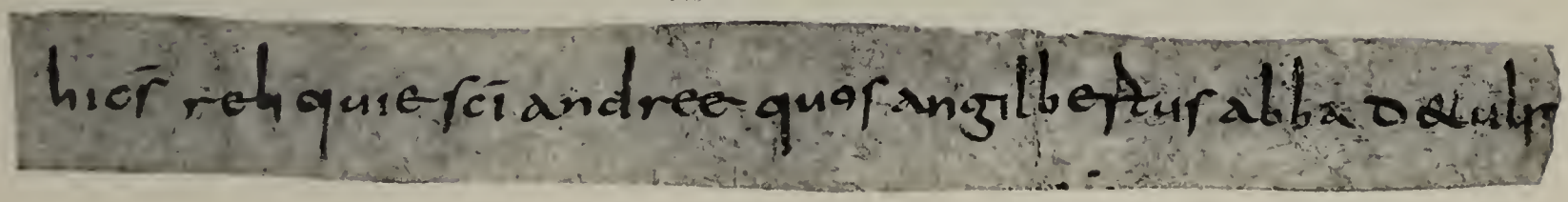

28

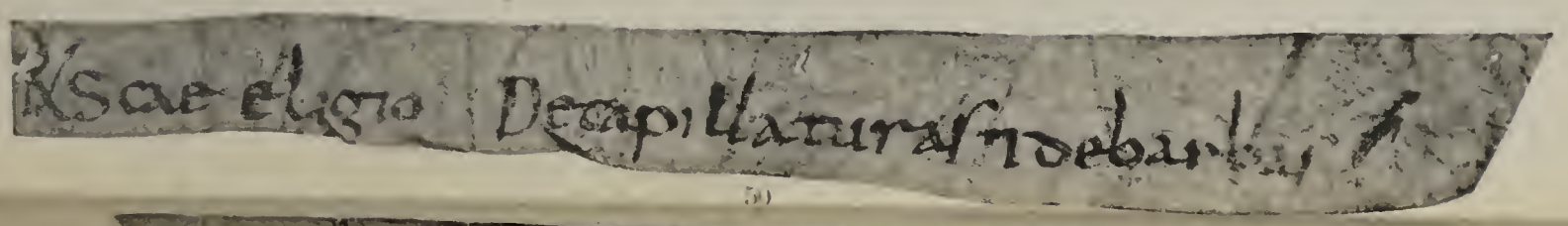

59

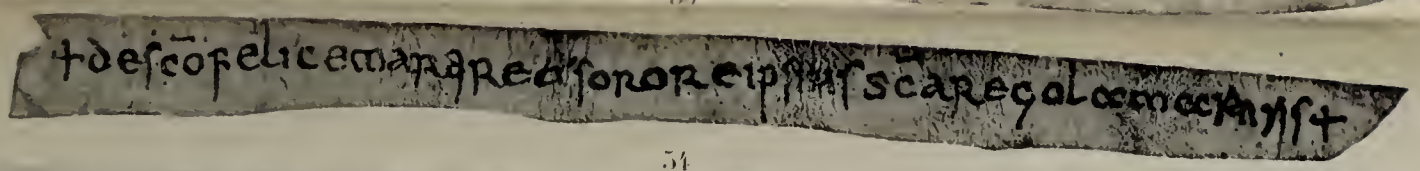

54

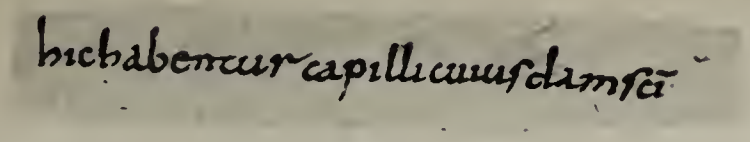

154

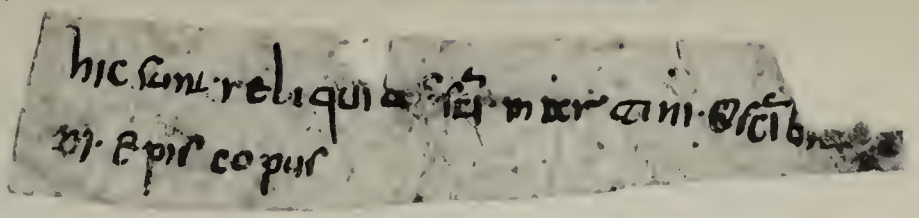

90

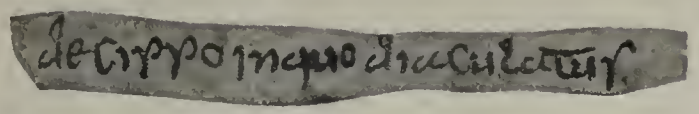

152

31

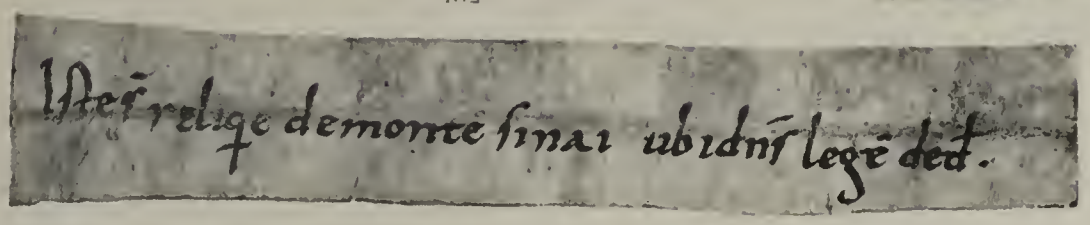

3

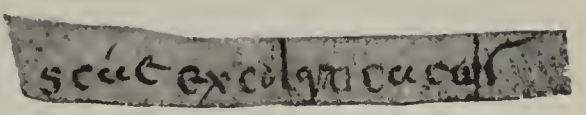

128

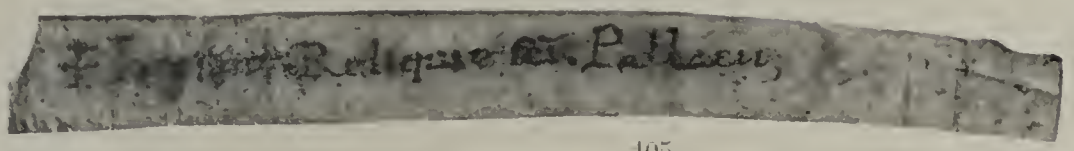

105

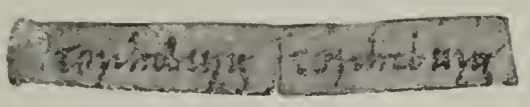

159

63

AUTHENTIQUES SÉNONAISES

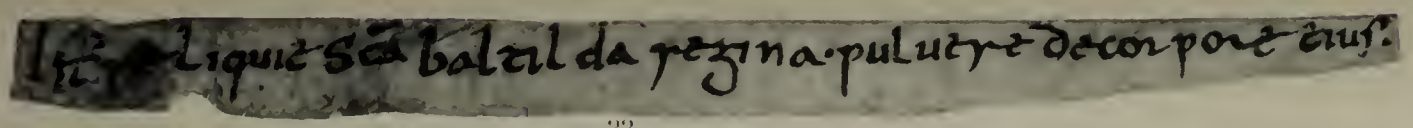
33

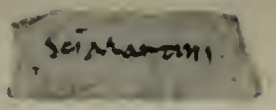
87

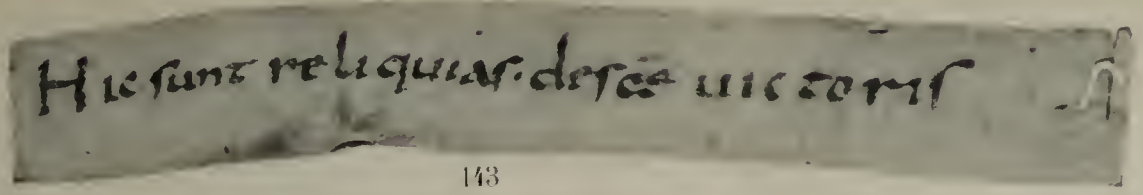
143

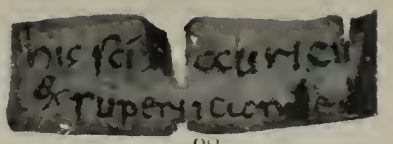
98

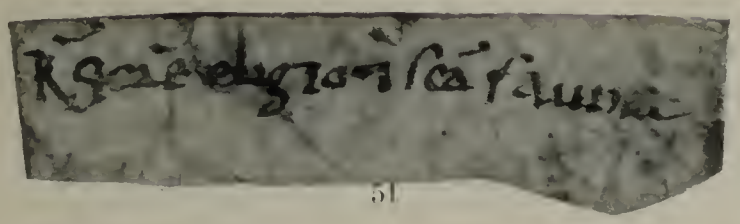
51

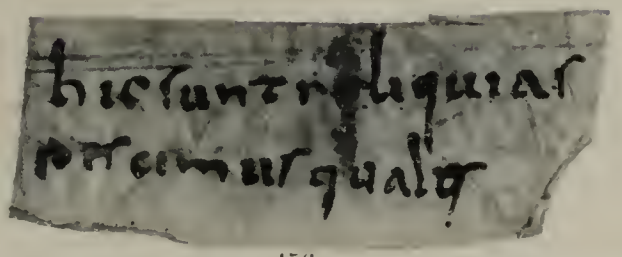
156

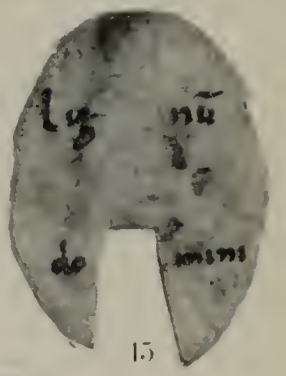
15

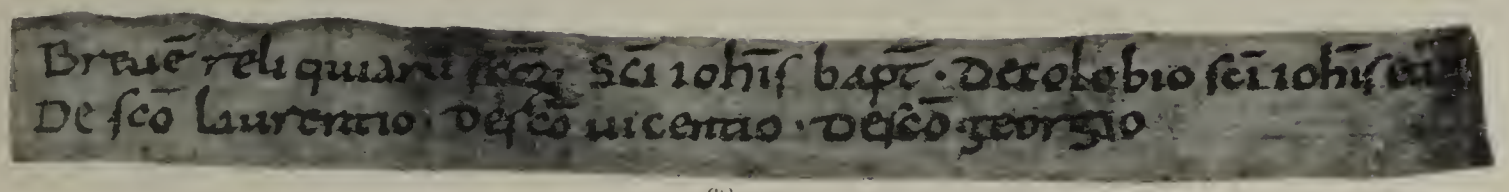
68

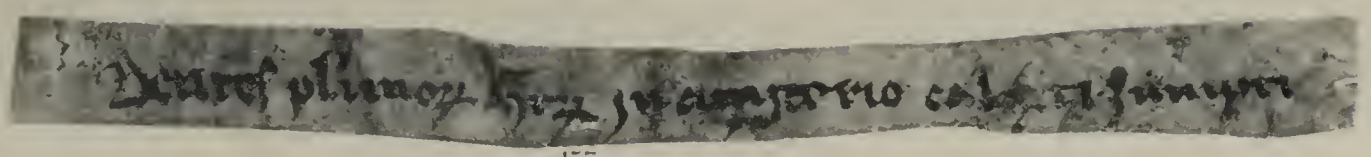
157

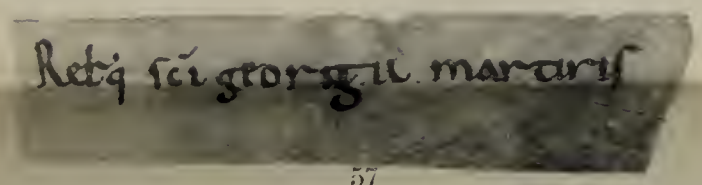
57

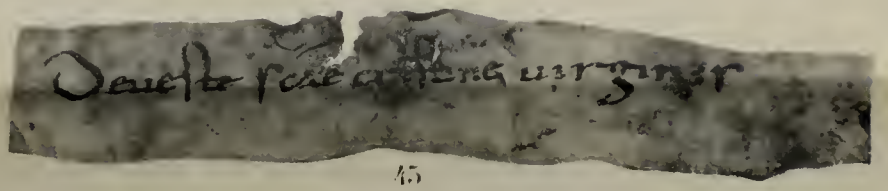
45

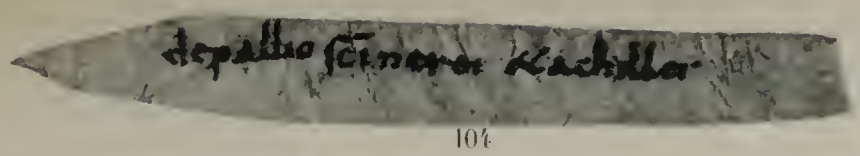
104

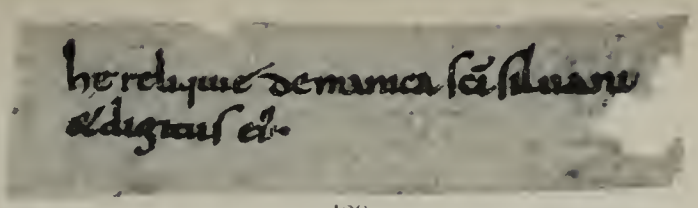
129

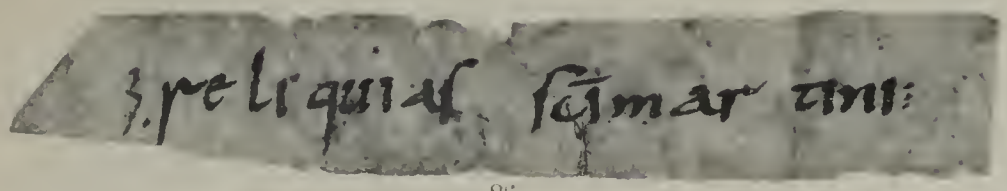
86

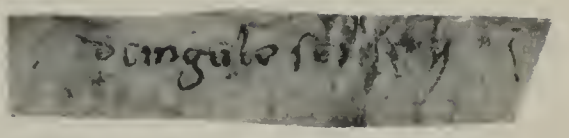
115

17

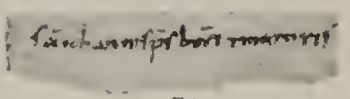
70

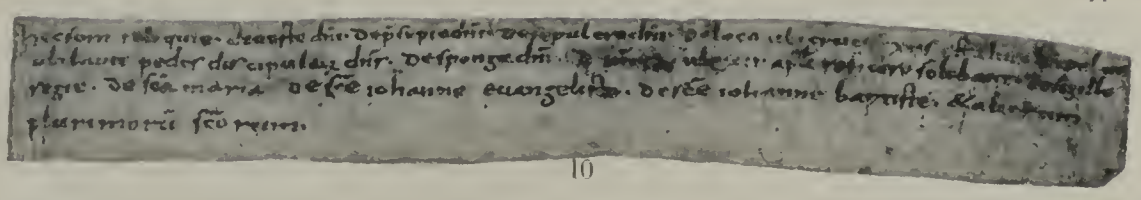
10

13

AUTHENTIQUES SÉNONAISES

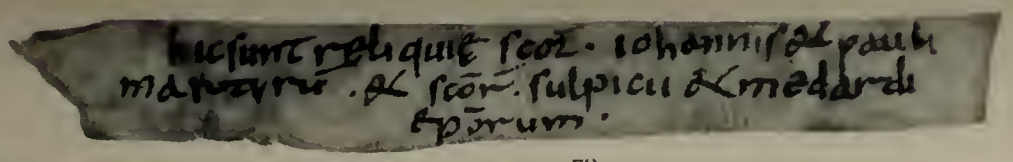

73

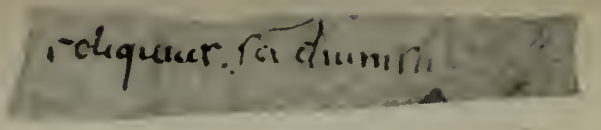

47

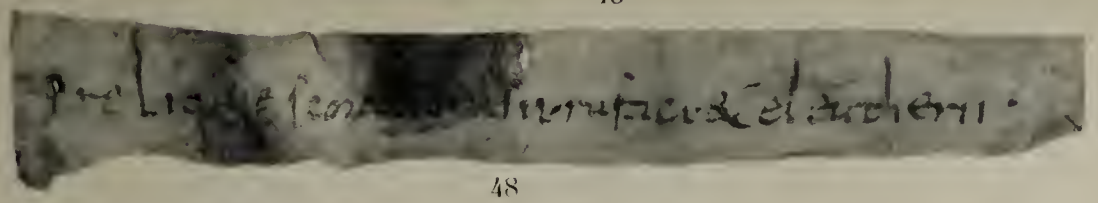

48

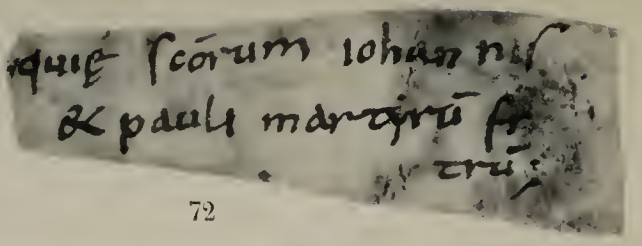

72

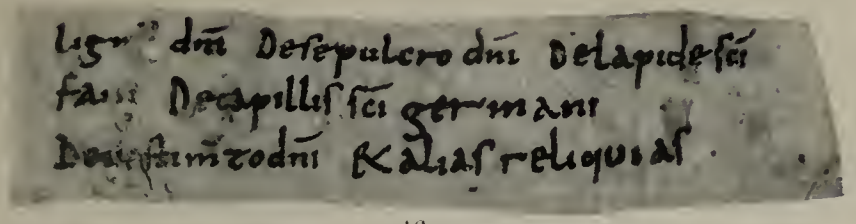

46

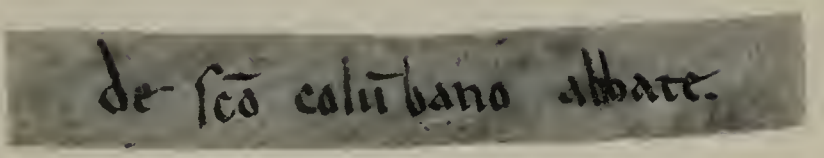

43

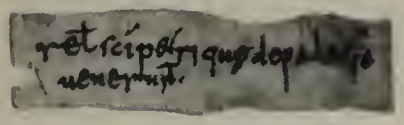

112

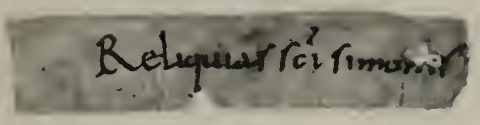

131

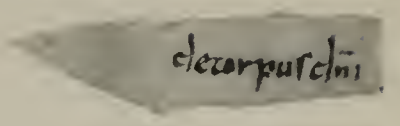

11

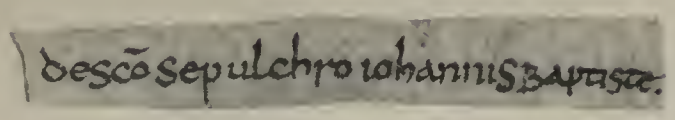

67

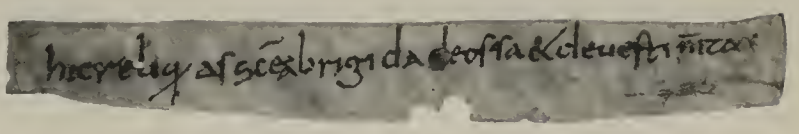

37

102

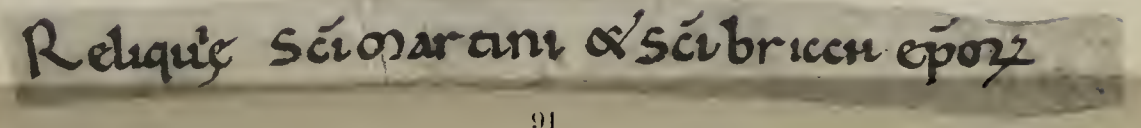

91

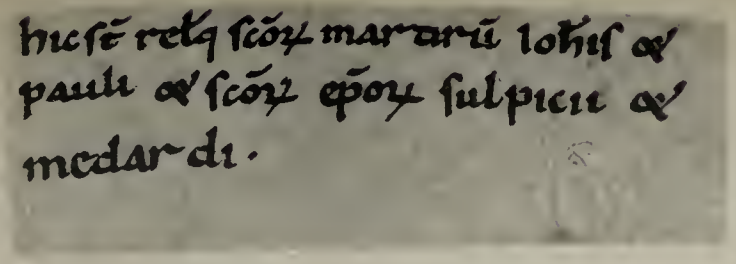

74

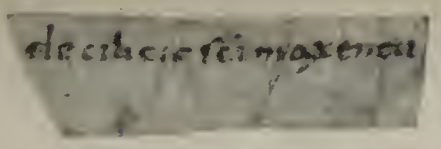

99

4

24

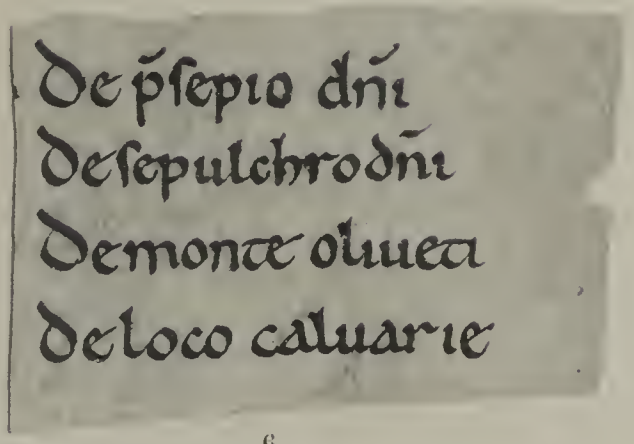

6

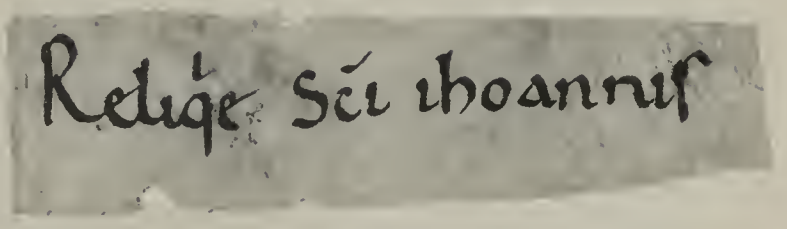

69

AUTHENTIQUES SÉNONAISES

Phototypie Berthaud Paris

NOTE

SUR DES ENCEINTES

A AMBLENY (AISNE)

ET A FROCOURT

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN (SOMME).

Par M. O. Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 14 janvier et 7 février 1900.

I.

ENCEINTE GAULOISE A AMBLENY.

Le ministre de l'Instruction publique ayant accordé une allocation spéciale tendant à fixer l'époque de formation d'enceintes remarquables dans les départements de l'Aisne et de la Somme, j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de faire connaître à la Société les résultats des fouilles, en commençant par celles d'Ambleny.

Situation et superficie.

Cette enceinte est située sur la rive gauche de la rivière d'Aisne, sur le territoire d'Ambleny,

canton de Vic-sur-Aisne, à dix kilomètres à l'ouest de Soissons. Elle se trouve au lieu dit du cadastre *Châté*[1], sur l'extrémité de la montagne

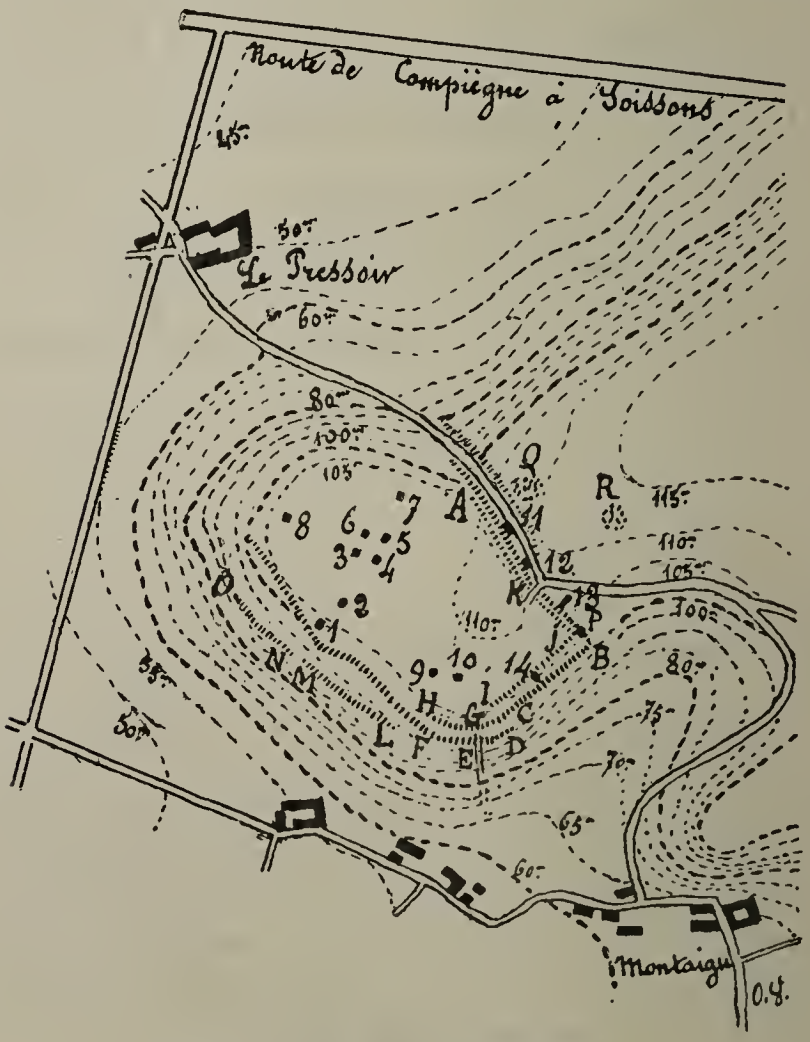

Fig. 1. Enceinte d'Ambleny.

qui est au nord-est du hameau de Montaigu et au sud-est de celui du Pressoir.

1. Châtel d'après d'anciens titres.

Cette belle position est entourée, en grande partie, par des pentes abruptes, elle domine de 60 mètres le fond de la vallée où se trouvent les hameaux dont il vient d'être question ; ce fait rendait la position très avantageuse sous le rapport de la défense (plan fig. 1).

Le nord-est était le seul point où on pouvait tenter l'attaque de cet endroit avec succès; une importante fortification élevée de ce côté, où est le plateau central, obviait à cet inconvénient, en isolant environ 8 hectares 20 ares formant la superficie de l'enceinte.

Légende de la fig. 1.

Plan de l'enceinte d'Ambleny.

AB. Retranchement principal au nord-est, avec fossé très large et profond creusé dans le tuf et la pierre.

BC et DEF. Escarpements formés à l'aide du massif de pierre naturelle.

CGH et IJ. Parapets ayant servi à compléter la fortification de l'est et du sud-ouest.

Entre DEF et CGH était l'entrée principale primitive de l'enceinte.

K. Entrée actuelle de l'enceinte, très probablement moderne.

LM et NO. Talus assez élevés qui ont peut-être servi pour la fortification du sud.

P. Cavité moderne d'extraction de pierre; elle

prouve la grande difficulté du creusement du fossé de la fortification principale AB.

Q. Endroit fouillé par MM. Sabatier et Gentilini, où on a découvert de nombreuses monnaies gauloises assez profondément; des débris gallo-romains étaient à la partie supérieure.

R. Fouilles où M. Sabatier a trouvé beaucoup de débris gallo-romains; ils indiquaient bien l'emplacement d'une station de cette époque.

Fouilles.

Nos 1. Habitation du XIIIe siècle, creusée simplement dans la terre.

2. Foyer et débris divers, dont une poterie gauloise.

3. Habitation du XVe siècle ayant été incendiée, avec objets divers.

4. Poteries de diverses époques et une flèche gauloise en fer.

5. Débris de diverses époques, dont une gauloise.

6. Poteries de diverses époques.

7. Foyer et débris divers.

8. Habitation du XIIIe siècle creusée dans la terre, avec débris divers.

9. Foyer avec des débris divers.

10. Poteries diverses, dont une gauloise.

11-12. Poteries gallo-romaines de 0m80 à 1 m. de profondeur, poteries gauloises au fond de la fouille.

13. Énorme fouille sur 24m50, comprenant la largeur du fossé; au fond, on a trouvé quarante poteries gauloises, elles indiquaient bien que l'enceinte existait à cette époque.

Fortification principale.

Cette fortification du nord-est comprend un très large fossé, ayant été creusé pour la plus grande partie dans le tuf et dans la pierre.

Les déblais ont servi à former un retranchement très important (AB du plan fig. 1) sur une longueur d'environ 225 mètres, destiné à la défense du côté du plateau central, où l'attaque était le plus à craindre.

Fortifications secondaires et entrée de l'enceinte.

Les côtés de l'est et du sud-est de l'enceinte ayant des pentes moins abruptes que les autres parties, on les fortifia aussi, mais d'une manière différente.

Pour obvier à la difficulté du creusement d'un fossé dans la pierre, on dégagea tout simplement de terre le banc ou massif de roche affleurant le sol, en enlevant même de la pierre en certains endroits, pour former un escarpement sur toutes les parties de BC, de DE et de EF du plan. Ce travail a été fait de manière à laisser la roche naturelle en place, mais en forme de mur à peu

près vertical sur une assez forte hauteur, laquelle n'est pas régulière partout.

Comme ces parties BC et DEF n'offraient pas une défense suffisante pour la sécurité des occupants de l'enceinte, on a établi des levées de terre en CGH et en IJ du plan, pour compléter la fortification de ce côté.

Entre les ouvrages BC et DE, on a ménagé un passage pour entrer dans l'enceinte comme dans une ruelle, en suivant entre la fortification extérieure DEF et la levée intérieure CGH[1], sur une longueur d'environ 150 mètres. Cette précaution a été prise pour éviter une surprise des assaillants, qui auraient été rejetés très facilement par les occupants du haut de l'escarpement DEF.

Actuellement, il existe une entrée en K du plan, mais rien ne prouve qu'elle remonte à la formation de l'enceinte, il est même probable qu'elle est plus récente, attendu qu'elle se trouve à l'endroit qui était le plus accessible aux assaillants, pouvant arriver par le plateau central. La véritable entrée principale de l'époque gauloise devait être celle où on passait au-dessus de DEF.

On remarque aussi, sur le flanc sud de l'enceinte, de petits escarpements, LM et NO; ils ont peut-être fait partie de la fortification accessoire.

L'enceinte est actuellement couverte en grande

1. Les levées de terre CG et BJ ont été, en grande partie, détruites par la culture des terres avant la plantation des bois.

partie de bois; ce fait rend les fouilles presque impossibles à exécuter dans beaucoup d'endroits, particulièrement sur le point culminant, lequel serait certainement le plus intéressant à fouiller.

Sur ma demande, M. Danré, propriétaire de la plus grande partie de l'enceinte, me permit, on ne peut plus gracieusement, de faire des fouilles même dans un bois de sapins, pour pouvoir relever la coupe de la fortification principale.

Fouilles diverses.

Des fouilles furent exécutées dans l'enceinte pendant le mois de septembre 1899, je pense qu'il peut être intéressant d'en rendre compte à la Société, et de présenter une partie des objets divers provenant des découvertes qui ont été faites.

Habitation non construite du XIII^e^ siècle. — Au n° 1 du plan, on a découvert la place d'une ancienne habitation, elle avait été simplement creusée dans la terre; elle mesurait 4^m^30 de longueur, 2^m^50 de largeur et 0^m^70 au-dessous du niveau actuel du sol.

On y découvrit, au milieu d'une couche épaisse de cendres de bois : de nombreuses scories de fer, des os brisés de porc, mouton, chèvre et d'autres animaux, un fragment de pierre à aiguiser et de nombreuses poteries[1].

1. Le mot poterie est et sera employé pour fragment de poterie.

Quelques-unes de ces poteries portent des flammules rouges ; elles prouvent que cette habitation a été occupée au XIII^e^ siècle.

Dans cette fouille, on a aussi trouvé une poterie gauloise provenant très probablement du sol qui a été habité dès cette époque.

La fouille indiquée n° 2 a fait découvrir la place d'un ancien foyer de 1 mètre de diamètre sur 0^m^70 de profondeur. On y a trouvé : des ossements brisés de divers animaux, des cendres et des charbons de bois, des poteries variées, dont une de l'époque gauloise.

Habitation incendiée au XV^e^ siècle. — Au point n° 3 du plan, on a découvert le fond d'une habitation de 2^m^80 de longueur, 2 mètres de largeur, ayant été creusée de 0^m^60 au-dessous du sol actuel.

A la profondeur comprise entre 0^m^40 et 0^m^60, au milieu de terre noire, on trouva des cendres et de nombreux et gros morceaux de charbons de bois, provenant de charpentes, prouvant que l'habitation avait été incendiée.

On recueillit dans le fond :

1° Nombreuses poteries, dont quelques-unes vernissées indiquant l'époque du XV^e^ siècle ;

2° Huit fragments d'un mortier en pierre granitique, de 0^m^28 de diamètre, brisé très probablement lors de l'incendie ;

3° Dans un angle sud-ouest de l'habitation, une assez forte provision de blé ayant été calciné ;

4° Avec le blé brûlé, il y avait deux plaques en

fer de 0m145 de longueur, 0m06 de largeur au milieu, arrondies d'un côté, comme pour servir à enlever du blé écrasé (ou farine non blutée), ayant été peut-être pétrie dans le mortier;

5° Nombreux débris de terre rouge très durcie, provenant de torchis qui garnissait le tour de l'habitation, dans la partie se trouvant hors du sol; l'épaisseur de cette garniture de torchis variait de 0m04 à 0m08 d'épaisseur;

6° Débris de tuiles de 0m015 à 0m018 d'épaisseur, provenant de la couverture de l'habitation;

7° Ossements brisés de : oiseaux, mouton et autres animaux, provenant de débris d'alimentation;

8° Un certain nombre de clous en fer très oxydés.

La fouille n° 4, faite sur 1m40 de longueur, 1m10 de largeur, a été creusée jusqu'à 1m30 de profondeur; on y a trouvé :

A 0m50 de profondeur, un fer de flèche de l'époque gauloise[1]; à diverses profondeurs, des poteries diverses, dont quelques-unes avec flammules du XIIIe siècle. A 1m10, se trouvait une belle pierre de 0m90 de longueur et 0m45 de largeur, elle avait servi de seuil de porte, comme le prouvait la place d'une crapaudine.

Au-dessous de cette pierre, il y avait beau-

1. Une autre flèche en fer, de même époque, trouvée précédemment dans l'enceinte, est aussi présentée.

coup de moellons indiquant, d'après les poteries, les restes d'une construction du moyen âge.

Cette fouille a été abandonnée, ne pouvant pas fournir de renseignements sur l'origine de l'enceinte.

A l'endroit de cette dernière fouille, formant un petit monticule, toutes les terres, jusqu'à 1 mètre de profondeur, paraissent avoir été apportées; elles proviennent très probablement d'une forte cavité qui se trouve près de là, vers le nord-est, où la fouille n° 6 a été faite.

Au point n° 5 du plan, une autre fouille, de 1^{m}40 de longueur, 1 mètre de largeur et 0^{m}90 de profondeur, fit découvrir : une poterie gauloise à 0^{m}60 de profondeur; de 0^{m}60 à 0^{m}90, des poteries variées, dont quelques-unes vernissées du XV^{e} siècle. Cette fouille a prouvé aussi que là il y a eu aussi des remaniements du sol à diverses époques.

La fouille n° 6, de 1^{m}40 de longueur, 1 mètre de largeur et 0^{m}70 de profondeur, a fait découvrir : de 0^{m}40 à 0^{m}50 de profondeur, des poteries vernissées du XV^{e} siècle; de 0^{m}50 à 0^{m}70, des poteries variées.

Au point n° 7 du plan, la fouille, faite sur 1^{m}30 de longueur, 1 mètre de largeur et 1^{m}10 de profondeur, fournit : de 0^{m}40 à 0^{m}50 de profondeur, de nombreuses poteries vernissées du XV^{e} siècle; de 0^{m}70 à 1 mètre, des poteries du moyen âge.

A 1 mètre, se trouvaient un foyer et des ossements brisés de divers animaux.

Habitation non construite du XIII^e siècle. — La fouille n° 8 a fait découvrir le fond d'une habitation ayant été simplement creusée dans la terre, comme celle de la fouille n° 1. Elle mesurait 2^m70 de longueur, 1^m70 de largeur et 0^m70 au-dessous du sol actuel.

A la profondeur variant entre 0^m40 et 0^m70, on a trouvé beaucoup de poteries, des cendres et des charbons de bois, des ossements brisés de mouton, porc, cheval, etc...

Toutes les poteries recueillies sont analogues à celles de la fouille n° 1 ; elles prouvent que cette habitation remonte, comme la première, au XIII^e siècle.

Une fouille faite au point n° 9 du plan a fait découvrir un foyer de 0^m90 de diamètre à 0^m70 de profondeur. Il y avait autour de ce foyer des poteries semblables à celles des fouilles n^os 1 et 8 et des ossements brisés [1].

Dans la fouille n° 10, on découvrit de la poterie gauloise à 0^m40 de profondeur, d'autres du moyen âge étaient plus profondément.

Époques diverses d'occupations de l'enceinte.

Les silex taillés et polis que l'on trouve sur le

1. Les fouilles n^os 9 et 10 ont été faites sur une terre des Hospices civils de Soissons.

sol de l'enceinte sont une preuve certaine que cette position était occupée dès l'époque néolithique. Les poteries gauloises et une flèche en fer de même époque trouvées dans les fouilles nos 1, 2, 4, 5 et 10, de même que les nombreuses monnaies gauloises trouvées dans et aux abords de l'enceinte[1], ne laissent aucun doute que les Gaulois ont séjourné là.

Les très nombreuses poteries que l'on trouve sur le sol de l'enceinte, de même que toutes celles qui ont été découvertes dans les fouilles, permettent de croire que la position n'a pas été occupée aux époques gallo-romaine[2] et mérovingienne.

Au contraire, on peut affirmer qu'au moyen âge, particulièrement du XIIIe au XVe siècle, l'enceinte a été très occupée sédentairement par une population assez nombreuse. Les habitations fouillées (nos 1, 3 et 8), de même que les nombreux débris de poteries et de tuiles épaisses qui se trouvent sur le sol, en sont une preuve évidente.

Ces premières fouilles ne permettaient pas de pouvoir fixer l'époque de formation de l'enceinte, en raison des occupations successives de la position à plusieurs époques. Il fallait voir s'il serait possible, malgré l'obstacle des bois de sapins, de

1. Revue numismatique, vol. 1886, p. 200, vol. 1893, p. 322, et vol. 1899, p. 270 (pour 134 monnaies gauloises).

2. Sur le plateau au nord, tout près du fossé de l'enceinte, il a existé une station de la première époque gallo-romaine, au lieu dit la Roche-au-Prieur.

fouiller le fond du fossé du retranchement principal pour y trouver des débris certains pouvant indiquer l'époque de la première occupation de l'enceinte. Profiter en même temps des fouilles pour relever le profil de la coupe de cette fortification.

Fouilles du fossé du retranchement principal.

Deux fouilles, nos 11 et 12 du plan, furent faites sur le bord du bois de sapins, près le chemin qui passe sur une partie de l'ancien fossé du retranchement principal.

Ces fouilles, faites jusqu'à la pierre du fond du fossé, qui est à 1m30 de profondeur (remblais), ont fait découvrir : de 0m80 à 1 mètre de profondeur, des poteries et des débris de tuiles gallo-romaines[1]; de 1 mètre à 1m30, neuf poteries gauloises.

Les fouilles 11 et 12 ont aussi fait découvrir passablement de pierres avec parements, on en voit aussi d'autres sur le bord du chemin, du côté du parapet. Ce fait permet de croire que la fortification, de A à K du plan, devait être garnie d'une muraille extérieure[2] ayant été faite en pierres sèches[3].

1. Ces débris gallo-romains viennent très probablement de la station, de même époque, qui était au nord et contiguë au fossé de l'enceinte dont il a été question précédemment.

2. Il est impossible de s'assurer si la muraille a laissé des traces, toute la partie en pente de l'ancienne fortification est couverte de sapins très rapprochés les uns des autres.

3. Il est bon de rappeler que cette muraille devait être

La fouille la plus importante fut faite au point n° 13 du plan, au milieu de sapins qui gênèrent beaucoup les ouvriers pour les rejets de terre descendus dans le fond du fossé. Ces remblais forment, à l'endroit de la fouille, un cube d'environ 44 mètres sur la largeur de 1 mètre en travers du fossé, qui est de 24m50, ayant été fouillé sur la largeur de ce même fossé.

On peut juger du travail occasionné pour cette fouille par deux photographies faites par M. l'abbé Letombe, curé d'Ambleny, que je présente à la Société.

La fouille du fossé a fait constater qu'il a été creusé, pour la plus grande partie, dans le tuf et dans la pierre. Il est de forme concave assez irrégulière en raison des difficultés occasionnées pour l'extraction de la pierre (coupe fig. 2).

Actuellement, le fossé est rempli, dans la partie la plus profonde, de 3m56 de remblais, survenus graduellement pour la plus grande partie.

Découvertes faites dans le fossé.

Les fouilles firent découvrir un assez grand nombre de poteries, quelques-unes du XVe siècle étaient à la profondeur variant de 1m20 à 1m50, vers le milieu du fossé, d'autres du moyen âge et

analogue à celle de la fortification de l'enceinte, de même région, de Pommiers, l'ancien *Noviodunum* des *Suessions* (*Congrès archéologique de France*, Soissons et Laon, 1887, p. 183).

de l'époque gallo-romaine se trouvaient plus bas à des niveaux successifs ; enfin, quarante poteries

Fig. 2. Coupe de l'enceinte d'Ambleny.

gauloises, très caractéristiques, avec pâte généralement mélangée de parties grossières.

Ces dernières poteries ont été recueillies vers le fond à des profondeurs diverses, suivant que le fossé était plus ou moins creux et remblayé à l'endroit où elles se trouvaient.

On a aussi découvert un certain nombre d'ossements d'animaux divers, ils étaient à des profondeurs variées et généralement brisés, sauf quelques vertèbres de cheval.

Dans les déblais du fossé, il n'a pas été trouvé de pierres assez fortes ayant pu servir pour établir un mur, pour la partie de l'ouvrage de K en J du plan[1], comme on en a constaté dans les fouilles n^{os} 11 et 12. Peut-être qu'à l'endroit de la fouille la muraille a été faite avec du tuf qui s'est désagrégé.

De nombreuses petites pierres presque rondes, ou rognons, de 0^{m}07 à 0^{m}10 de diamètre, trouvées dans le fond de la fouille, sont peut-être bien des parties dures du tuf, comme on en remarque dans le tuf naturel en place. Ces parties proviendraient dans ce cas du tuf désagrégé qui aurait servi à former la muraille, elles seraient descendues en roulant naturellement du parapet dans le fond du fossé où elles étaient.

1. Pour la partie K à J du plan, comme pour la partie AK, il est très difficile, à cause des sapins et des bois, de faire des recherches pour s'assurer s'il a existé une muraille pour la fortification.

Coupe de la fortification principale.

Le retranchement destiné à isoler l'enceinte du plateau central a été fait, à l'endroit de la fouille n° 13 du plan, en creusant, comme on l'a dit, sur l'ancien sol naturel un énorme fossé d'environ 26 mètres de largeur (AB, coupe fig. 2), ayant été fait en grande partie dans le tuf ou dans la pierre[1]. Vers le milieu, on a enlevé une épaisseur de plus de 5 mètres de déblais.

Les déblais ont servi à former le retranchement BCD (fig. 2), lequel est actuellement énormément baissé et déformé en C, les matériaux s'étant, par suite du temps et des pluies, étalés du côté de D et beaucoup descendus dans le fond du fossé AB.

Le nivellement fait lors des fouilles a permis de constater que la crête du retranchement C est encore de $8^{m}37$ au-dessus du fond du fossé E.

On peut croire, en raison des 44 mètres cubes de matériaux descendus sur 1 mètre de largeur dans le fossé AB et de la partie étalée vers D dans l'intérieur de l'enceinte, que cette différence de niveau pouvait s'élever à l'origine de l'enceinte au moins à 14 mètres au-dessus du niveau du fond du fossé.

Actuellement, la largeur de l'ouvrage principal

1. On peut voir en P du plan fig. 1 une cavité moderne d'extraction de pierre, elle prouve la grande difficulté du creusement du fossé de la fortification.

de défense est de 59 mètres de A à D (fig. 2), mais à l'origine cette largeur devait être de quelques mètres en moins, à cause des terres descendues de C du côté de D.

Fouille du retranchement secondaire.

Comme on l'a dit, les branches extérieures BC et DEF du plan fig. 1 ont été établies de manière à obtenir un escarpement par les roches qui affleuraient le sol.

Il n'en pouvait pas être de même pour les parties CGH et IJ (fig. 1), lesquelles se trouvent au-dessus du banc naturel de pierre.

On pouvait même se demander si ces deux parties n'auraient pas été élevées à une époque postérieure de la fortification principale par des troupes de passage ou ayant séjourné dans l'enceinte.

Une fouille faite sur la partie IJ (fig. 1), au point n° 14, a fait constater qu'il n'a pas été creusé de fossé extérieur contre l'ouvrage IJ. Pour ce motif, il est à croire que les levées CGH et IJ ont été faites avec les matériaux provenant des déblais et des pierres ayant été enlevés pour former l'escarpement des parties BC et DEF.

Ce qui peut aussi le faire croire, c'est qu'on a conservé au point E (fig. 1) un petit passage[1] pour

1. Il existe encore un sentier à cet endroit.

y monter les déblais provenant de la partie du bas en EF, afin de pouvoir élever le parapet GH.

Conclusions.

Les résultats des fouilles exécutées, d'après les découvertes faites et des observations qui résultent de l'examen des lieux, permettent d'en déduire les diverses conclusions suivantes :

1° La position de l'enceinte a été occupée dès l'époque néolithique.

Les silex taillés et polis que l'on trouve sur le sol en sont une preuve certaine.

2° L'enceinte d'Ambleny, du lieu dit Châté, est d'origine gauloise.

Cette enceinte, presque identique comme situation et superficie à celle de Montigny-l'Engrain[1] (Aisne), située à 7 kilomètres à l'ouest d'Ambleny, est bien comme cette dernière de l'époque gauloise.

Les nombreuses poteries de même époque, trouvées dans le fond du fossé du retranchement principal jusqu'à la profondeur de plus de $3^{m}50$ de remblais, comme celles des fouilles n^{os} 11 et 12, sont une preuve bien certaine de l'occupation de l'enceinte à l'époque gauloise.

La superficie, d'environ 8 hectares 20 ares, de l'enceinte d'Ambleny ne peut pas se rapporter à

1. *Mémoires de la Société,* t. L, 1889, p. 314.

un *Oppidum*, qui généralement en contenait une beaucoup plus forte.

Il faut y voir, à cause de son peu d'étendue, un *Castellum* dont parle César dans les *Commentaires*[1].

Cette enceinte d'Ambleny, comme celles de Montigny-l'Engrain et de Pommiers, était comprise dans les douze places fortes des *Suessions*, dont César fait mention dans les mêmes *Commentaires*[2].

3° L'enceinte avait encore au XIII^e^ siècle des habitants logeant sédentairement dans des habitations simplement creusées dans la terre.

Les récentes fouilles d'Ambleny ont fait constater, chose à peine croyable, qu'au XIII^e^ siècle il y avait, dans le Soissonnais, des habitants qui logeaient encore dans de simples trous creusés dans la terre (sans aucune maçonnerie), lesquels étaient très probablement couverts de paille ou de roseaux. Les fouilles n^os^ 1 et 8 en sont une preuve incontestable, étant bien datées par des poteries avec flammules rouges.

Ce mode d'habitation avait déjà été constaté dans la Somme[3], et tout récemment à Soissons pour l'époque gallo-romaine[4].

1. *Bello gallico*, l. 2, ch. XXIX, et l. 3, ch. I.
2. *Bello gallico*, l. 2, ch. IV.
3. *Mémoires de la Société*, t. LII, 1891, p. 99.
4. *Bulletins de la Société*, vol. 1899, p. 343 (séance du 15 novembre 1899).

Il a été aussi constaté dans l'Aisne, pour l'époque mérovingienne[1] ; je pense qu'il n'avait jamais été prouvé pour une époque aussi récente que le XIII^e siècle.

4° L'enceinte a été aussi habitée au XV^e siècle et postérieurement.

La fouille n° 3 ayant fait découvrir une habitation incendiée du XV^e siècle prouve, comme les poteries de même époque trouvées dans les fouilles n^os 5, 6 et 7, que cette partie a continué d'être habitée à cette époque.

On affirme même dans le pays qu'il y avait encore une petite ferme dans l'enceinte au commencement du XVIII^e siècle.

II.

ENCEINTE DE FROCOURT.

Avant de parler des fouilles qui ont été exécutées en juillet dernier, je tiens à remercier M. le général Saget de la bienveillante hospitalité qu'il m'a donnée pendant la durée des fouilles.

Description de l'enceinte.

Cette enceinte est à l'altitude variant entre 180

1. *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 1894, p. 699.

et 184 mètres, sur le plateau qui domine, vers le nord, la vallée de la rivière de Voissons ou Evoissons (altitude de 110 mètres).

La longueur de l'enceinte est d'environ 200 mètres, sur une largeur moyenne de 150 mètres. Le développement du vallum était de 680 mètres environ[1].

Cette enceinte, de forme un peu ovalaire, entoure l'église, la maison de campagne et la ferme de Frocourt.

Certaines parties des retranchements sont encore très bien conservées, AB et CD du plan, fig. 1; d'autres parties au contraire ont été presque nivelées, EFG. La partie de B à C est même disparue complètement, à la suite de constructions et de nivellements ayant été exécutés sur le sol.

Un double fossé paraît n'avoir été fait que pour la partie AB.

Le double fossé a probablement été remplacé, du côté nord-ouest de l'enceinte, par un retranchement ou levées HI, JK, LM et NO, sur environ 340 mètres de longueur. Cette longue tranchée-abri bordait presque l'ancienne grande route de Calais à Paris par Beauvais; ce fait est assez intéressant à constater.

1. Ces renseignements et le plan m'ont été donnés par M. le général Saget.

FIG. 1. PLAN DE L'ENCEINTE DE FROCOURT.

Fouilles.

Onze fouilles ont été exécutées en divers endroits des retranchements de l'enceinte.

Les deux premières dans le bois du parc de la propriété, nos 1 et 2 du plan, à l'endroit où la fortification comprend deux fossés.

La troisième, n° 3, sur la partie du retranchement CD, où il n'y a qu'un fossé.

Les nos 4 et 5 du plan avaient pour but de rechercher si des ouvrages de défense ont existé là, sur les parties nord et ouest de l'enceinte.

Les fouilles 6 et 7, faites sur un ouvrage de défense très apparent, avaient pour but de s'assurer s'il n'avait pas été établi (n'ayant pas de fossé extérieur à cet endroit) à l'aide d'emprunts qui auraient été faits dans une cavité voisine, P du plan.

Les résultats de ces fouilles permettent bien de croire, par la craie qui les forme, que les ouvrages JK et LM ont été établis à l'aide d'emprunts faits dans la cavité P.

Au contraire, la suite de la fortification, sur une longue partie de HI, paraît avoir été faite avec le rejet provenant d'un fossé creusé extérieurement, sauf une faible partie qui a peut-être été enlevée d'une cavité Q [1].

1. Il existe aussi d'autres cavités d'extraction de craie, en R, S et T du plan, où on a fait l'enlèvement à ciel ouvert. Mais

Je regrette de ne pas avoir pu faire des fouilles pour relever le profil de cette partie de la fortification, pour le comparer avec celui des autres ouvrages. Les ouvriers m'ayant quitté pour faire la moisson, j'ai dû cesser forcément les recherches.

La fouille n° 8 a été faite dans une pâture ou verger se trouvant derrière la grange de la ferme ; là le fossé a été comblé entièrement ; on ne voit plus que très peu la place de la fortification. Cette fouille n'a pas donné de résultat.

Les fouilles n^{os} 9, 10 et 11 ont été faites dans le clos ou verger de la ferme, sur la partie où la fortification comprenait deux fossés.

Les fouilles des fossés ont été faites en grande partie dans un mélange très dur, formé d'argile et de silex ; ce fait offrait une grande résistance aux ouvriers, au point que souvent le sol était difficilement attaquable, même au pic.

C'est cette circonstance qui a permis la belle conservation des ouvrages de l'enceinte où ils n'ont pas été nivelés.

au point U il existe une cavité très profonde, dans laquelle on accède par une échelle placée dans un puits, percé il y a peu de temps ; cette excavation ancienne doit très probablement remonter à l'époque néolithique ; on a dû y extraire des silex.

Profils et importance des retranchements de l'enceinte.

1° Les retranchements ou ouvrages ayant deux fossés ont été fouillés, comme je l'ai dit, en deux endroits différents (nos 1 et 2, et 9, 10 et 11 du plan) ; ils ont été établis avec des fossés de forme triangulaire, comme l'indiquent les profils, fig. II et III.

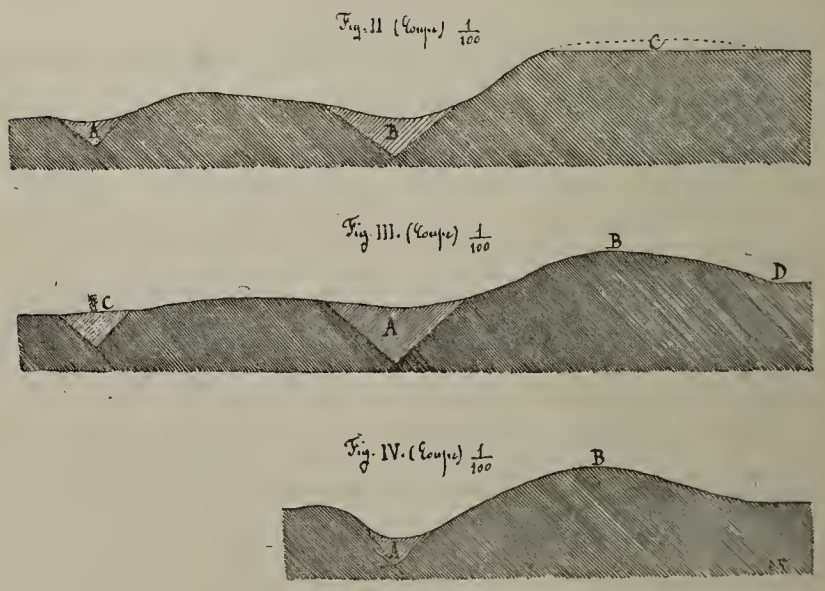

Coupes de l'enceinte de Frocourt.

L'ouvrage complet, avec les deux fossés, paraît avoir été d'une largeur d'environ 18 mètres [1].

Le premier fossé extérieur, A, fig. II, avait

1. Actuellement l'ouvrage, par suite des terres descendues de B du côté de D, fig. III, est de 20 mètres.

au moins 2 mètres de largeur; la profondeur était d'environ 1 mètre.

Le deuxième fossé, B, fig. II, dont le fond est à 8^m62 de celui du premier A, avait plus de 4 mètres de largeur sur plus de 3^m12 de profondeur au-dessous de la crête intérieure de l'ouvrage, C, fig. II, actuellement baissée d'au moins 0^m30 par suite du nivellement de terres enlevées.

Pour le profil de la fig. III, la hauteur du fond du fossé A au sommet de l'ouvrage B est encore de 3^m18[1].

Ces hauteurs de 3^m12 et de 3^m18 devaient être beaucoup plus fortes à l'origine de l'enceinte, attendu qu'elles se sont beaucoup abaissées depuis.

2° Le profil fig. IV représente le retranchement de la partie CD du plan fig. I, à l'endroit de la fouille n° 3, où il n'existe qu'un fossé.

La largeur totale de l'ouvrage est de 13^m20; elle est identique à celle du profil fig. III, en ne comprenant que le premier et large fossé (13^m10), mais la hauteur du fond du fossé A au sommet de l'ouvrage B, fig. IV, n'est actuellement que de 2^m49, au lieu de 3^m18 pour celle du profil fig. III.

En voyant ces profils de fortifications avec des fossés triangulaires, on pourrait croire à une enceinte de l'époque de la conquête formée par les Romains.

1. Le deuxième fossé du profil fig. III n'a pas pu être fouillé; il se trouve sous une haie vive, C.

Nous allons voir maintenant si les résultats des fouilles permettent de faire remonter les ouvrages de l'enceinte de Frocourt à cette époque.

Résultats des fouilles.

Comme on l'a vu précédemment, cinq fouilles ont été faites sur la fortification AB du plan fig. I, comprenant deux fossés.

Ces fouilles ont fait découvrir un grand nombre de poteries (fragments), mais un certain nombre de celles-ci n'ont pas de caractère de date bien certaine.

Les fouilles n^{os} 1 et 2 du plan, fig. I, n'ont donné aucune poterie pouvant servir à dater.

Les fouilles n^{os} 9, 10 et 11 ont seules fourni d'intéressantes trouvailles que je crois devoir signaler avec détails, lesquelles ont une grande importance pour dater l'ancienneté de l'enceinte.

Fouille n° 9.

	Profondeur	Époque
Poterie de Beauvais, dessin blanc sur fond rouge.	0^{m}40	XV^{e} s.
— —	0^{m}45	id.
Grès cérame.	0^{m}50	id.
Carreau vernissé.	1^{m}40	id.

Fouille n° 10.

Poterie de Beauvais, dessin blanc sur rouge.	0m40	XVe s.
— —	0m40	id.
— —	0m45	id.
— —	0m45	id.
— —	0m48	id.
— —	0m50	id.
— —	0m55	id.
Poterie avec flammules rouges, vernie d'un côté.	0m60	XIVe s.
Deux poteries n'ayant que des flammules rouges.	0m65	XIIIe s.
Poterie de Beauvais, dessins blancs sur rouge.	0m80	XVe s.
Carreau vernissé sur toutes les faces.	1m35	id.

Fouille n° 11.

Poterie de Beauvais, dessin blanc sur rouge.	0m25	XVe s.
— —	0m28	id.
— —	0m45	id.
— —	0m50	id.
— —	0m50	id.
— —	0m52	id.
Grès cérame.	0m55	id.

Poterie de Beauvais, blanc sur rouge.	0m58	id.
— —	0m58	id.
Grès cérame.	0m60	id.
Poterie de Beauvais, blanc sur rouge.	0m90	id.
— —	0m90	id.

Toutes les poteries de fabrication de Beauvais trouvées dans les fouilles de Frocourt sont analogues à des fragments de poteries, de même fabrique, du Musée Carnavalet[1], lesquelles ont été trouvées dans les fouilles des arènes, près de la rue Monge, en 1884 et 1885, avec des poteries de diverses époques.

On peut voir aussi au même Musée, dans une vitrine (moyen âge et renaissance), deux plats cassés de la fabrique de Beauvais, sans indication de date. Ces vases portent une inscription qui indique le commencement du XVIe siècle.

Les poteries découvertes à Frocourt, de fabrication de Beauvais, paraissent plus anciennes que celles dont il vient d'être question avec inscription ; on peut donc les faire remonter au XVe siècle.

Les carreaux vernissés paraissent être aussi de même époque, il en est de même pour les grès cérames.

1. Musée Carnavalet. Salle romaine, près la rue de Sévigné, sur cartons contre le mur du nord.

Quelle date peut-on admettre pour l'origine de l'enceinte de Frocourt?

Si on examine les découvertes qui ont été faites dans les fossés de l'enceinte de Frocourt, on peut remarquer que les poteries de Beauvais, grès cérames, et les carreaux vernissés, de fabrication du XV^e^ siècle, ont été trouvés aux profondeurs suivantes : 0^m^25, 0^m^28, 0^m^40, 0^m^46, 0^m^48, 0^m^50, 0^m^55, 0^m^60, 0^m^65, 0^m^68, 0^m^80, 0^m^90, 1^m^35 et 1^m^40 sur 1^m^50 de remblais du fossé angulaire.

Les trois poteries, avec flammules rouges, des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, n'étaient qu'à 0^m^60 et 0^m^65, c'est-à-dire moins profondes que certaines poteries et carreaux du XV^e^ siècle.

Ce fait prouve évidemment que les débris découverts (poteries et carreaux) dans les fossés n'y ont pas été déposés au fur et à mesure de leur époque de fabrication.

Il est aussi impossible d'admettre que ces débris aient été amenés là dans des déblais provenant de ruines ou de démolitions, attendu que la terre où reposaient les débris de poteries dans les fouilles était de nuance régulière, chose qui n'aurait pas eu lieu dans le cas de déblais qui auraient été amenés là en remblais dans les fossés.

Un fait est certain, c'est que les fossés ont été comblés en partie au XV^e^ siècle, très peu de temps après la formation de l'enceinte, puisque les car-

reaux vernissés, de même époque, reposaient presque au fond du fossé.

La destruction des remparts a eu lieu, très probablement, pour permettre d'y mettre des animaux au pâturage sans danger d'accident.

Conclusions.

Les fouilles faites dans l'enceinte de Frocourt permettent de conclure que :

1° Le fossé a été comblé intentionnellement en une seule fois et non successivement par des terres tombées avec le temps, comme cela se serait produit si la fortification avait été abandonnée à elle-même. Cela résulte de ce fait que tous les débris de poteries et carreaux des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles étaient mélangés et non placés à des profondeurs successives suivant les époques.

2° Le comblement a eu lieu au XV^e^ siècle, puisque les carreaux de cette époque reposaient sur le fond même du fossé (exactement à 0^m^10 de distance, mais, le profil du fossé étant triangulaire, les 0^m^10 de terre interposés sont négligeables).

3° A l'époque du comblement du fossé, c'est-à-dire au XV^e^ siècle, l'enceinte était encore entretenue en état de défense, puisque le fond du fossé était à peine recouvert de terre.

On ne saurait être aussi affirmatif en ce qui concerne la date de la construction ; on remarquera toutefois que l'enceinte se composait d'un fossé de

petite dimension et d'un rempart en terre qui ne devait pas être très élevé; par conséquent, une simple palissade devait le surmonter, puisqu'on ne trouve aucune trace de maçonnerie.

Une pareille enceinte ne pouvait avoir été construite qu'en vue d'une durée limitée, pour un besoin passager.

Il est donc probable qu'elle avait été élevée peu d'années avant l'époque de sa démolition, c'est-à-dire au commencement du XV^e^ siècle ou vers la fin du XIV^e^.

D'autre part, le peu de relief de l'enceinte exclut l'idée d'une fortification destinée à résister à une troupe bien organisée et munie des moyens d'attaque nécessaires. Elle pouvait tout au plus s'opposer à un coup de main et empêcher une troupe de maraudeurs de piller en passant les édifices qu'elle entourait.

Par ces diverses raisons, nous sommes porté à croire que l'enceinte de la ferme de Frocourt avait été construite pendant ou vers la fin de la guerre de Cent ans, pour arrêter les incursions de bandes de routiers qui désolèrent alors la région pendant les intervalles de cette guerre ou après les cessations des hostilités.

La ferme de Frocourt appartenait encore à cette époque à l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt, de l'ordre des Prémontrés; elle devait avoir assez d'importance pour justifier l'emploi d'une fortification, d'ailleurs peu coûteuse, mais cependant

suffisante pour la défendre dans les conditions que nous venons d'indiquer.

L'enceinte de Frocourt est, croyons-nous, le seul spécimen connu d'un mode de fortification employé aux XIV^e^ et XV^e^ siècles pour la protection de certains grands domaines.

C'est à ce titre qu'elle présente un intérêt particulier.

LA STATUE FUNÉRAIRE

DE JEANNE DE VIVONNE

DAME DE DAMPIERRE

ET CELLE DE SA FILLE

LA DUCHESSE DE RETZ.

Par M. Paul Vitry, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 24 janvier 1900.

La hâte et l'absence de méthode avec laquelle on procéda à la composition, puis à la dispersion du Musée des Monuments français, amena dans les attributions, soit de noms d'artistes soit de noms de personnages, données par Alexandre Lenoir[1], un nombre considérable d'erreurs. Ce n'est pas une raison, croyons-nous, pour parler, comme on l'a fait récemment, des *impostures* de Lenoir. Il y eut dans son cas beaucoup plus de légèreté et de manque d'esprit scientifique que de mauvaise foi. Beaucoup de ces erreurs ont déjà été relevées et rectifiées, notamment par Coura-

1. Cf. Louis Dimier, *Les impostures de Lenoir. Chronique des arts,* 1899-1900.

jod. Mais il en reste encore quelques-unes qui ont laissé leur trace dans la rédaction des étiquettes et des catalogues du Musée de Versailles et même du Musée du Louvre, sans compter, bien entendu, les musées de province.

En voici un exemple :

Il existait avant 1789, dans l'église des Filles de l'Ave Maria, au quartier Saint-Paul, entre autres sépultures remarquables, *trois tombeaux* comprenant chacun *une statue de femme priante* en marbre blanc. C'était par ordre de dates :

A) Celui de *Jeanne de Vivonne*, *femme de Claude de Clermont*, *seigneur de Dampierre*, † 1583.

B) Celui de *Claude-Catherine de Clermont*, *duchesse de Retz*, *sa fille*, † 1603.

C) Celui de *Claude-Catherine de la Trémoïlle*, *princesse de Condé*, † 1629.

Germain Brice (*Description de la ville de Paris*, 1713, II, p. 144) n'en cite qu'un, *B*.

Dargenville (*Voyage pittoresque*, 1778, p. 205) en cite deux, *B*. et *C*.

Mais on trouve la description complète des trois dans Piganiol (1765, IV, 288) et dans Thierry (*Guide des amateurs*, 1787, I, p. 696), ainsi que dans Le Laboureur (*Tombeaux des personnages illustres*, 1642, p. 289), avec toutes les épitaphes et des renseignements biographiques qui ne laissent aucun doute sur l'identité des personnes. Le Laboureur seulement appelle la pre-

mière *Diane de Vivonne*, peut-être par une simple erreur sur le prénom.

La deuxième et la troisième statue figuraient dans une disposition à peu près analogue sur des clôtures de chapelles dans le chœur. Nous connaissons l'une par une gravure de Mariette et l'autre par un dessin de Gaignières (Bibl. nat., Pe 11 b, fol. 256).

Malheureusement, nous n'avons aucun document graphique pour la statue de Jeanne de Vivonne, qui se trouvait dans le fond de la chapelle, sur la clôture de laquelle figurait la statue de sa fille.

Guilhermy (*Inscriptions de la France*, I, 548) et Raunié (*Épitaphier du vieux Paris*, I, 293-299) ont répété les indications et donné de nouveau les inscriptions; Raunié même a donné deux dessins. Mais pour ce qui est de l'identification avec les statues telles que nous les possédons, ils ont simplement enregistré les numéros du catalogue de Lenoir, plein de confusions, comme nous l'allons voir, et celui du Catalogue de la sculpture moderne au Louvre par Barbet de Jouy, qui avait déjà fait une rectification, mais partielle. Ils n'ont pas songé à confronter les documents graphiques fournis par Lenoir et ceux antérieurs à la Révolution; ils ne se sont pas aperçus par exemple que la duchesse de Retz de Lenoir n'a rien de commun avec celle de la gravure de Mariette.

Lenoir en effet reçut les trois statues de l'Ave

Maria, en 1791 ou 1792, et en fit, qu'on nous passe l'expression, une véritable salade. Ce sont les nos 94, 118, 119 de son premier *État*, publié par Courajod, *Journal de Lenoir*, I, p. 11-13.

Tombeau de la duchesse de Retz a l'Ave-Maria (d'après la gravure de Mariette).

A retenir un aveu d'incertitude dans la rédaction d'un de ces numéros. « N° 118. Statue à genoux, et en marbre blanc, d'une *femme inconnue*, que *je crois* être Madame de Vivonne[1]. » A vrai

1. De même le projet de catalogue, 1794 (*Archives du Musée des Monuments français*, II, 196).

dire, au moment de la réception, il mit les noms au petit bonheur, mais ne s'en vanta plus dans la suite.

Au Musée des monuments français donc, *Charlotte de la Trémoïlle* (*C*), reconnaissable à son manteau fleurdelisé, à sa grande collerette et à toute son attitude (cf. Gaignières), passa pour la *duchesse de Retz*, avec le n° 115. Elle est gravée sous ce nom dans le Catalogue illustré, III, p. 139.

Claude-Catherine de Clermont (*B*), reconnaissable d'après la gravure de Mariette, sans coiffe, avec manteau, et d'après la ressemblance avec certains crayons du temps, passa pour *Jeanne de Vivonne*, avec le n° 109. Gravée dans le Catalogue illustré, III, p. 129.

Reste la véritable *Jeanne de Vivonne*, qui passa, nous le supposons bien, pour *Charlotte de la Trémoïlle*, avec le n° 170.

Malheureusement, ce n° 170 n'est pas dessiné dans le Catalogue illustré; d'autre part, nous n'avons pas de gravure ancienne qui puisse nous donner au moins la silhouette de la statue de Jeanne de Vivonne. C'est seulement dans le grand album de Réville et Lavallée sur le Musée des Monuments français qu'une planche représentant la Salle du XVI^e^ siècle nous montre, à côté du monument arrangé par Lenoir de la soi-disant duchesse de Retz, une figure à genoux, que la légende de cette planche, si on la lit avec soin, nous apprend être *Charlotte de la Trémoïlle*, c'est-à-dire

le n° 170 de Lenoir. Or, le dessin de Réville et Lavallée correspond tout à fait à la statue du Louvre reproduite ci-contre.

Comment se fait-il donc que celle-ci soit désignée actuellement sous le nom de *duchesse de Retz?*

C'est que, sur les confusions primitives de Lenoir, vinrent s'en greffer d'autres, ainsi que des rectifications partielles qui compliquent encore la discussion.

En 1819, lors de la dispersion du Musée des Monuments français, on prétendit envoyer à Poitiers (où la maison de Vivonne avait eu jadis un tombeau, dans l'église des Cordeliers!) la statue de *Jeanne de Vivonne* (cf. *Archives du Musée des Monuments français*, III, 311) venant d'une église de Paris. Mais la statue expédiée de Paris à ce moment, et qui se voit aujourd'hui au Musée de Poitiers, *n'est pas* le n° 109 que nous connaissons par la gravure du Catalogue. C'est une statue de priante quelconque que l'on pourrait sans doute reconnaître chez Réville et Lavallée parmi celles (peut-être non cataloguées) que Lenoir avait dispersées pittoresquement dans le jardin du cloître des Petits-Augustins, qui servait comme de préface à son fameux Élysée. Quelle que soit donc l'identité de cette statue de Poitiers, assez bonne du reste, nous n'avons pas à nous en occuper pour le moment. Ce n'est pas Jeanne de Vivonne, ce n'est aucune des trois femmes de l'Ave Maria.

Jeanne de Vivonne, dame de Dampierre, faussement appelée duchesse de Retz.

(Musée du Louvre.)

Le n° 109 (en réalité *B*, *duchesse de Retz*) restait donc anonyme. Je ne sais pourquoi, on le baptisa *duchesse de Joyeuse*, lorsqu'il prit place à Versailles; usurpation flagrante puisqu'il existe une authentique statue de *Catherine de Nogaret de la Valette*, *duchesse de Joyeuse*, venue des Cordeliers de Paris, dessinée par Gaignières, eataloguée et dessinée par Lenoir (n° 110, *Catalogue illustré*, III, p. 131), qui fut envoyée, sans erreur eette fois, en 1819 à Alençon, où elle est encore (*Archives du Musée des Monuments français*, III, 311)[1]. Tous les auteurs aneiens, et Lenoir lui-même, s'aeeordent pour la déelarer d'un travail très grossier. L'aspeet de la statue d'Alençon, véritable magot, n'y eontredit point.

Lors de la formation du Musée de Versailles, nos trois statues y figurèrent[2], avee (sauf en ce qui eoneerne la dernière dont nous venons de parler) les dénominations imaginées par Lenoir. On trouve dans les premiers eatalogues de Versailles :

256. *Charlotte de la Trémoïlle*, n° 170 de Lenoir (en réalité *Jeanne de Vivonne*).

264. *Catherine de Clermont*, n° 115 de Lenoir (en réalité *Charlotte de la Trémoïlle*).

1. M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, dans une brochure intitulée : *Les deux dames de Joyeuse*, a étudié l'histoire de cette statue; il constate sans l'expliquer qu'il y a une seconde statue à Versailles qui porte le même nom.

2. Cf. *Notice historique*, 1839.

387. *Catherine de Nogaret de la Valette*, n° 109 (sous le nom de *Jeanne de Vivonne*) chez Lenoir (en réalité *Claude-Catherine de Clermont*).

La publication des *Galeries historiques* de Gavard, où nous trouvons des dessins de nos statues, confirme encore ces identifications.

Mais la série des confusions n'était pas close :

Avant 1855 on reconnut, sans doute à son manteau fleurdelisé, Charlotte de la Trémoïlle. La sculpture en était bonne, quoiqu'on en ignorât encore l'auteur. Barbet de Jouy la fit rentrer au Louvre et l'inscrivit sous le n° 175 de son catalogue (1re édition), auteur inconnu. Plus tard, la publication des Mémoires de Guillet de Saint-Georges révéla le nom de *Simon Guillain*, qui figure au catalogue de 1873 et à celui de 1897 (n° 701). Cette statue a donc son état civil en règle, et il n'y a plus à y revenir.

Mais le nom de *Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz*, qu'elle portait autrefois chez Lenoir, restait disponible. On l'appliqua, malencontreusement encore une fois, au n° 170 de Lenoir, désigné par lui comme Charlotte de la Trémoïlle, et qui devint ainsi, dans le Catalogue de Versailles par Soulié (n° 2808), une duchesse de Retz. C'est sous ce nom que Courajod la trouva et la fit revenir au Louvre, où elle nous pose le problème dont nous cherchons la solution. C'est un morceau excellent, comme on peut s'en apercevoir par la gravure précédente, un des meilleurs

Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz,
faussement appelée duchesse de Joyeuse.

(Musée de Versailles.)

que nous ait laissés la sculpture funéraire de la fin du XVI^e^ et du début du XVII^e^ siècle, et il y aurait grand intérêt à l'identifier et à le dater exactement.

Des deux statues qui restent en présence, l'une au Louvre, l'autre à Versailles, quelle est donc la mère et quelle est la fille? Voilà la question qui se pose, les étiquettes actuelles n'ayant, nous le voyons, aucune espèce d'autorité.

D'après la gravure de Mariette, représentant le tombeau de Claude-Catherine de Clermont, le doute peut être levé ; et c'est certainement la statue de Versailles qui correspond aux indications de la gravure ancienne, à la forme du costume et de la coiffure en particulier. C'est elle par conséquent qu'il faut désigner comme duchesse de Retz, malgré son nom actuel de duchesse de Joyeuse[1].

Un autre argument nous est fourni par un crayon de l'école des Clouet conservé à la Bibliothèque nationale et publié par M. Bouchot dans son livre sur *Les Clouet*. Quelle que soit la différence de valeur entre les deux œuvres d'art, l'une admirablement précise et physionomique, l'autre pâteuse et lourde, on peut y reconnaître la même personne que dans la statue de Versailles. C'est

1. Le prie-Dieu orné d'armoiries de cette statue que l'on voit figuré sur la gravure de Mariette se trouve aujourd'hui chez M. le duc de Clermont-Tonnerre au château d'Ancy-le-Franc.

du reste aussi l'avis de M. Bouchot, qui a bien voulu nous fournir l'appui de sa compétence dans ces recherches iconographiques.

Quant à la statue du Louvre, il nous semble infiniment probable, pour ne pas dire certain, qu'elle représente la mère de la duchesse de Retz, *Jeanne de Vivonne, dame de Dampierre.* Nous avons vu qu'elle avait été apportée chez Lenoir avec les deux autres statues de l'Ave Maria ; la confusion n'avait pu se faire qu'entre ces trois œuvres. Nous en avons reconnu deux ; il faut de toute nécessité, en procédant par élimination, que nous ayons ici la troisième.

Un crayon du temps reproduit par Ronald-Gower dans son *Recueil de 300 portraits français* nous donne de plus un portrait, dit la suscription, de *Madame d'Ampiarre ;* c'est ainsi par le nom de son mari que l'on désignait au XVI^e^ siècle Jeanne de Vivonne, dame de Dampierre. Les traits de cette personne, bien qu'elle soit un peu plus jeune, correspondent assez bien à ceux de la statue du Louvre.

Enfin le costume, qui est plutôt des dernières années du XVI^e^ siècle que des premières du XVII^e^, l'âge de la personne (soixante-huit ans à sa mort, sa fille n'en avait que soixante en 1603, lorsqu'elle mourut) confirment nos hypothèses. Le caractère même de la sculpture, où, déjà du temps de Lenoir, et sous un nom supposé, on reconnaissait « la vérité de la ressemblance, » nous incline à

Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz.
Crayon de Clouet (Bibliothèque nationale).

penser que nous avons affaire là à une très belle œuvre, digne des plus grands artistes du XVI^e^ siècle. Courajod, tout en admettant qu'elle pût représenter une personne morte en 1603, avait bien indiqué que l'œuvre pouvait être de la fin du XVI^e^ siècle et *continuait les traditions de l'atelier de Pilon*. Si notre démonstration est exacte, ce n'est plus de traditions qu'il s'agirait, mais de l'atelier, et peut-être bien du maître lui-même.

Tel est donc l'intérêt de cette démonstration un peu aride qui nous a permis de reconstituer l'état civil de notre statue du Louvre. C'est d'abord de nous assurer que nous sommes bien en présence de l'image d'une femme sur l'histoire de laquelle nous n'avons pas à nous étendre ici, mais qui serait singulièrement intéressante à étudier dans le détail. Elle fut dame d'honneur de plusieurs reines de France. Elle était parente de Brantôme, et il paraît que c'est elle qui lui aurait fourni nombre de renseignements plus ou moins scandaleux sur le monde de la cour. C'est ensuite de nous permettre de classer à sa date exacte et à son véritable rang une œuvre d'art contemporaine des dernières années du grand sculpteur Germain Pilon et qui ne serait pas indigne de lui, bien qu'aucun document ne nous permette jusqu'ici d'affirmer qu'elle est sortie de sa main.

L'EMPLACEMENT

DE LA

VILLE AFRICAINE DE CINCARI

Par M. R. Cagnat, membre résidant.

Lu dans la séance du 7 février 1900.

Le chemin de fer de Tunis à Souk-Ahras passe, on le sait, à côté de la ville arabe de Tebourba; puis, suivant le tracé de la Medjerda qu'il laisse constamment à sa gauche, il arrive dix-sept kilomètres plus loin à une halte que l'on a nommée *Bordj-Toum*, du nom d'une maison qui s'élevait dans le voisinage. C'est de là, suivant le P. Delattre[1], dont l'assertion a été admise au *Corpus*[2], que proviendrait l'inscription suivante :

Memoriae Tiberi Claudi Juliani universi curiales mun(icipii) Cin(caritani) provocati largitione matris ejus aerae collato de s[uo] posuerunt. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

Bordj-Toum aurait donc succédé à la ville de Cincari.

1. Delattre, *Bull. épigr.*, 1882, p. 32.
2. *C. I. L.*, VIII, 14769.

D'autre part, à cinq kilomètres environ au nord de ce point, à droite de la voie du chemin de fer, on remarque un groupe de ruines assez important que les indigènes nomment *Henchir-Tengar*.

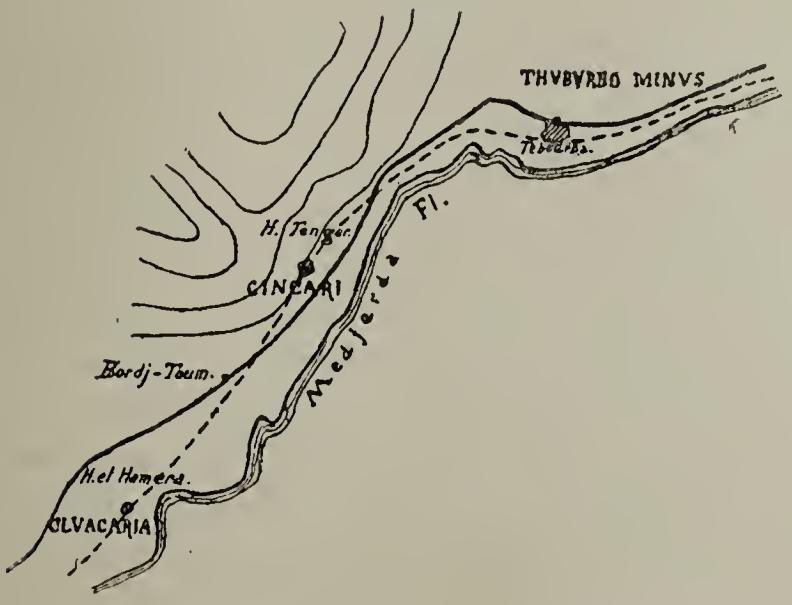

Tissot[1], persuadé à bon droit, je crois, que cet ethnique était une survivance romaine, en a fait la ville de *Tingari* connue par les listes épiscopales. « Il n'est pas douteux, dit-il, que ces vestiges ne soient ceux de l'*ecclesia Tingariensis*, dans laquelle Dupin et Morcelli ont voulu retrouver la *Tingi* maurétienne. » Cette assertion n'est pas aussi convaincante qu'on pourrait le penser; car la liste des évêques de 482, la seule qui mentionne cette église de Tingari, la place en Maurétanie Césarienne.

1. *Géogr. comparée de l'Afrique*, II, p. 290.

Mais admettons qu'elle soit en Proconsulaire; n'est-il pas bien extraordinaire de voir, à cinq kilomètres de distance, deux localités dont les noms sont à peu près semblables? C'est ce qui m'a frappé quand je préparais, en vue de la publication, les légendes de la carte archéologique de Tebourba et de ses environs; c'est ce qui frappera tout le monde. Comme la position d'Henchir-Tengar n'est pas douteuse, on peut se demander si l'identification de Bordj-Toum et de *Cincari* ne serait pas erronée, autrement dit si l'inscription citée plus haut et qui est conservée au Musée de Carthage provient bien de Bordj-Toum. J'ai donc demandé au R. P. Delattre s'il avait quelque renseignement précis sur l'endroit où la pierre avait été découverte. Il a bien voulu me répondre qu'il avait reçu cette pierre de la compagnie du chemin de fer Bône-Guelma et qu'on la lui avait donnée comme provenant de Bordj-Toum. « C'est, me dit-il, M. Roussel qui m'envoyait les pierres intéressantes qu'il pouvait rencontrer pendant les travaux du chemin de fer. M. Roussel est mort depuis plusieurs années; je ne puis donc pas le questionner. Je me rappelle que l'inscription en question m'arriva un jour sans indication et, lorsque je demandai où elle avait été trouvée, on me répondit qu'elle venait de Bordj-Toum. »

De ceci il résulte bien clairement, ce me semble, que rien ne permet d'attribuer à Bordj-Toum plutôt qu'à une localité des environs la pierre du

Musée de Saint-Louis. Elle peut fort bien provenir des ruines d'Henchir-Tengar, qui, situées à quelque distance de la voie ferrée, ont été assurément exploitées comme carrière, au moment de l'établissement de la ligne, à l'égal de tous les gisements de ruines de la vallée de la Medjerda. Pour obéir aux instructions de M. Roussel, on l'aura dirigée sur la station de Bordj-Toum, beaucoup plus voisine que celle de Tebourba; et de là on l'aura expédiée au R. P. Delattre, avec une mention de provenance administrative, mais nullement scientifique.

Celui-ci ajoute, d'ailleurs, dans sa lettre : « Je possède une inscription chrétienne provenant d'Henchir-Tengar. Vous avez là une preuve que la compagnie de construction du chemin de fer, ou, du moins, les entrepreneurs y ont pris des pierres. »

La ville de *Tingari* doit donc disparaître de la liste des ethniques de la Proconsulaire et faire place à *Cincari*, qui répondra aux ruines d'Henchir-Tengar, non à la localité nommée Bordj-Toum. Je ne dis pas « aux ruines, » parce qu'il n'y a, à Bordj-Toum, aucune trace de ville et même de village antique. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le changement d'un C en T se comprend aisément, en supposant à ce T une prononciation quelque peu sifflante.

SUR UN PORTRAIT

DE

JACQUES-ANTOINE MARCELLO

SÉNATEUR VÉNITIEN (1453).

Par M. Henry Martin, membre résidant.

Lu dans les séances des 27 décembre 1899
et 24 janvier 1900.

Dans ses *Monumens de la monarchie françoise*[1], Bernard de Montfaucon s'est occupé de l'ordre du Croissant, fondé en 1448 par le roi René, duc d'Anjou. A ce propos, le savant bénédictin a fait graver, sur une même planche[2], deux peintures qu'il avait trouvées dans les recueils de Roger de Gaignières[3].

La première représente une assemblée de l'ordre. Les chevaliers qui y siègent, au nombre de vingt-cinq, sont figurés vêtus de rouge et coiffés de larges chapeaux noirs. Le sénateur ou président annuel est assis sur un siège plus

1. T. III, p. 256-260.
2. T. III, pl. XLVIII.
3. Bibl. nat., Cabinet des estampes, Ob 10, fol. 24.

élevé. Au fond de la salle, une porte grillée, devant laquelle veille un garde, s'ouvre sur la campagne. Une statue de saint Maurice, patron de l'ordre, est placée au-dessus de la porte (*planche XIII*).

La seconde peinture, celle qui fait plus particulièrement le sujet de cette note, serait, suivant Montfaucon, un portrait de Jean Cossa, comte de Troja et seigneur de Grimaud, grand sénéchal de Provence. Jean Cossa, originaire de Naples, s'était donné sans réserve à René d'Anjou, dont il fut peut-être le serviteur le plus fidèle. Il accompagna constamment ce prince, aussi bien en France qu'en Italie, guerroyant avec lui contre Alphonse d'Aragon à Naples, en Normandie contre les Anglais, à Milan contre les Vénitiens.

Pour faire de ce portrait celui de Jean Cossa, Montfaucon avait l'autorité de Gaignières, ou du moins il croyait l'avoir, puisque c'est le nom de Cossa qu'on lit au-dessous de la peinture qui a servi de modèle à la planche de son livre. Il semble certain toutefois que Gaignières n'est point l'auteur de cette légende et qu'on doit l'attribuer plutôt à son dessinateur. Quant à Montfaucon, qui n'a eu sous les yeux que le dessin exécuté pour Gaignières, il ne saurait être rendu responsable de l'erreur d'attribution qui a fait de ce portrait celui de Jean Cossa. « La planche qui suit, dit-il, est tirée des portefeuilles de M. de Gaignières. Il n'a pas marqué où il l'avoit prise; mais

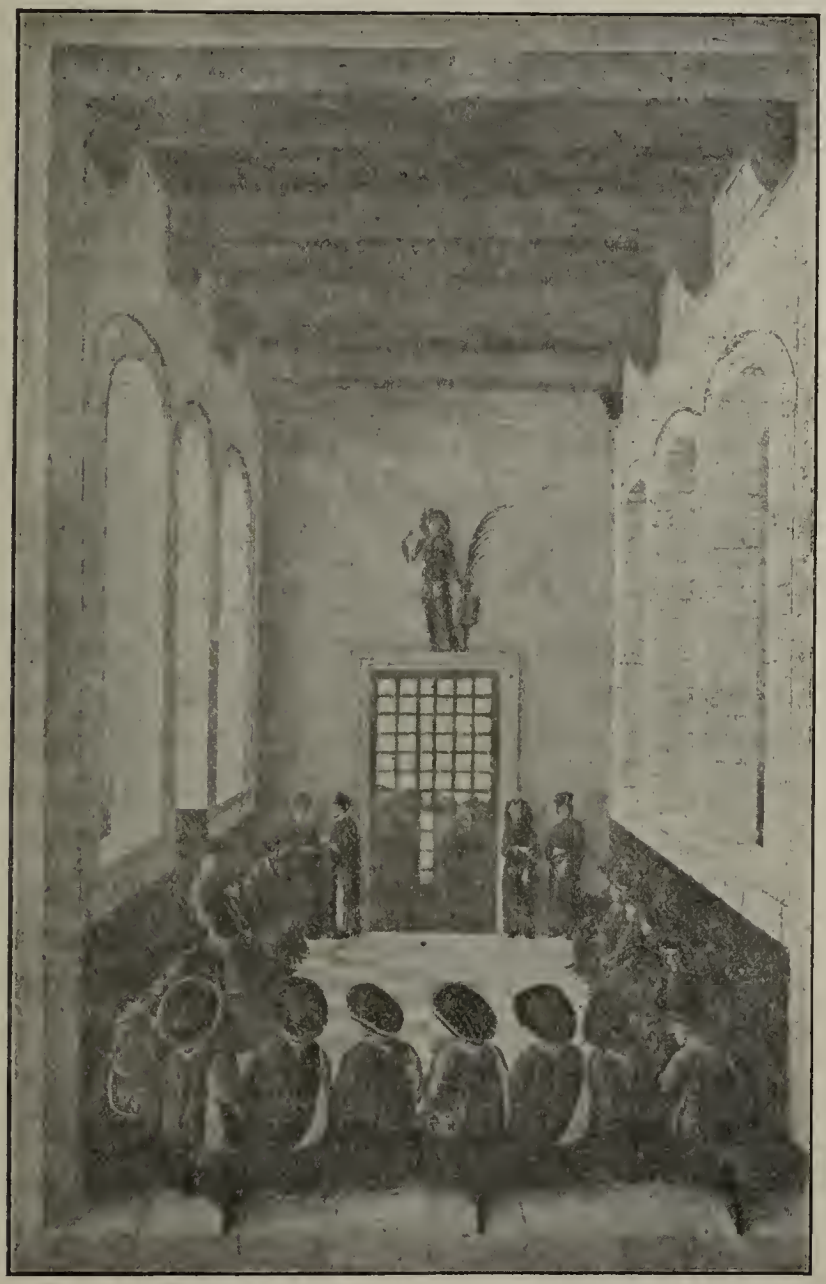

Assemblée de l'ordre du Croissant
(dimensions : 0m180 sur 0m112).

on peut se fier à lui : il n'étoit pas homme à la forger de sa tête[1]. » Gaignières n'avait inventé, en effet, ni l'*Assemblée de l'ordre du Croissant* ni le portrait qui l'accompagne, mais l'original sembla pendant longtemps être perdu. Heureusement il n'en était rien. Ces deux peintures sont tirées d'un manuscrit qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 940.

En tête du volume est l'Assemblée de l'ordre, reproduite par Gaignières et par Montfaucon.

Suivent sept miniatures d'une tout autre main que les quatre grandes peintures qui ornent le volume; ces miniatures représentent des épisodes de la vie de saint Maurice, et n'offrent pas un très grand intérêt.

La peinture qui se voit au fol. 34 v° fait songer à l'école de Padoue et aux œuvres de début de Mantegna; elle nous donne, sous les traits d'un adolescent, une image de saint Maurice (*planche XIV*). Le saint est vêtu en chevalier et porte la cuirasse; de la main droite il tient la lance, tandis que la gauche supporte la palme, marque du martyre, et un écu chargé de ses armoiries, *une escarboucle à huit rais fleurdelisés*, qui sont aussi les armes du Croissant. On peut remarquer que saint Maurice porte sous le bras droit l'insigne de l'ordre et que cet insigne se retrouve encore au-dessous de l'écu qu'il tient de la main gauche.

1. *Monumens de la monarchie françoise,* t. III, p. 259.

Au fol. 38 v° se trouve le portrait qui, grâce à l'erreur du dessinateur de Gaignières, a été jusqu'ici considéré comme celui de Jean Cossa.

Enfin, une dernière peinture, au fol. 39 (*planche XV*), représente un éléphant portant sur son dos une tour symbolique dont le pied est baigné par une nappe d'eau, sur laquelle jouent des oiseaux aquatiques et des poissons, et qui n'est autre chose qu'une reproduction très fidèle de la façade du palais des doges de Venise. La devise qui se voit sur la banderole, et dont le sens précis nous échappe, doit sans doute être lue ainsi :

FATEOR ME PRECIPITANTEM SVSTINVISTI.
INFICIOR NAM DIVINA VIRTVTE EVASISTI.

Quant au portrait du fol. 38 v°, il me semble certain que c'est celui d'un noble vénitien Jacques-Antoine Marcello (*planche XVI*), le même qui a composé entièrement l'ouvrage contenu dans le volume de l'Arsenal. Ce personnage, qui mériterait mieux que la très petite place qui lui est faite dans l'histoire, a non seulement joué un rôle politique et militaire à Venise, mais il a de plus été fort mêlé au mouvement de la première renaissance italienne. Il se fit le protecteur et l'ami des humanistes. François Philelphe fut un de ses familiers. Lui-même ne se contentait pas d'être un homme politique et un soldat, il écrivait élégamment et composa des

Saint Maurice, chef de la légion thébéenne et patron de l'ordre du Croissant (hauteur : 0m160).

Tour symbolique : façade du palais des doges de Venise (hauteur : 0m190).

poèmes latins[1]. Si Jean Cossa fut un ami du bon roi René jusqu'à lui consacrer sa vie entière, J.-A. Marcello, sans pousser aussi loin le dévouement, fut aussi un zélé partisan du duc d'Anjou. Le hasard des alliances, si capricieux dans les Républiques italiennes au XV^e^ siècle, plaça parfois dans deux camps opposés, d'une part, le duc d'Anjou et Cossa, de l'autre, J.-A. Marcello. Il arriva même que ce dernier fut battu par ses deux amis, car il était fort lié aussi avec Cossa; mais les rapports personnels des combattants n'en souffrirent nullement. Ennemis sur le champ de bataille, ils se retrouvaient dans la suite les meilleurs amis du monde.

Lorsque le roi René fonda, en 1448, son ordre du Croissant, il y admit au jour même de la fondation, le 11 août, son compagnon Jean Cossa; l'année suivante, le 26 août 1449, il y faisait entrer son allié italien François Sforza, seizième chevalier, et J.-A. Marcello, dix-septième dans la liste des membres. Il est probable que c'est seulement en 1450 que fut reçu Marcello, car c'est Jean Cossa, sénateur cette année-là, qui présida aux cérémonies de l'admission[2], ou du moins ces cérémonies furent faites en son nom.

1. Voy. *Pièces justificatives*, n° II.

2. « Cerimonias, exhortationes et constitutiones celeberrimi consortii nostri... summa cum letitia et veneratione pronus accepi a magnifico fratre nostro Jo. Cossa, » dit Marcello.

Il ne semble pas, en effet, que Marcello ait pu assister alors à une réunion du chapitre de l'ordre, et c'est même pour cela qu'il prit la résolution de faire à ses confrères un présent qui lui servît d'excuse. Ce présent, c'est le volume dans lequel figurent les peintures dont il vient d'être question.

Dans une lettre-préface[1] écrite en latin, qu'il mit en tête du manuscrit, il exprime le regret de ne pouvoir contempler le visage de ses nouveaux confrères, s'excuse d'être dans l'impossibilité, à cause de ses grandes occupations, d'assister aux réunions de l'ordre, et les prie d'agréer le récit qu'il leur adresse de la vie et de la passion de saint Maurice et de ses compagnons. Enfin, le volume est terminé par un poème latin, en vers hexamètres, écrit à la gloire de saint Maurice et à la louange du roi René[2].

Vie de saint Maurice et Poème avaient sans doute été composés par Marcello peu après 1450; mais ce n'est qu'au mois de juin 1453 que l'auteur se décida à envoyer son volume à Jean Cossa pour le transmettre au chapitre de l'ordre du Croissant.

Or, il peut être intéressant de voir quelle était, à l'époque choisie par Marcello pour l'envoi de son livre, la situation du duc d'Anjou et de Cossa, d'une part, et celle de Marcello, d'autre part. Bien avant même la prise de Naples, René entrete-

1. Voy. *Pièces justificatives,* n° I.
2. Voy. *Pièces justificatives,* n° II.

nait avec François Sforza des relations amicales. Celui-ci, tantôt allié des Vénitiens, tantôt leur ennemi, était parvenu, comme on sait, après la mort de son beau-père, Philippe-Marie Visconti, à se faire duc de Milan. C'est alors que Venise forma contre lui une ligue avec Alphonse d'Aragon. Contre cette ligue François Sforza fit appel au roi de France. Ce dernier avait quelque temps auparavant conclu avec le duc de Milan un engagement aux termes duquel ils devaient se soutenir mutuellement en cas de guerre. Charles VII, avec l'agrément du roi de Sicile, avait accepté que, si un corps d'armée passait en Italie, le commandement en fût confié à René. Il suffisait, du reste, au duc d'Anjou que le roi d'Aragon, son compétiteur au royaume de Naples, fût dans un camp pour qu'on le vît dans l'autre. Les premiers combats livrés en Italie tournèrent à l'avantage de l'armée vénitienne; d'autre part, l'engagement de Charles VII avec le duc de Milan allait expirer le 24 juin. Aussi François Sforza devint-il de plus en plus pressant. Enfin, le 4 mai 1453, René, accompagné de Jean Cossa, de Gui de Laval et d'autres capitaines, quittait le château d'Angers pour se mettre à la tête de son armée. Au commencement de juin, il se trouvait en Provence. Il eût dû être en Italie avant le 24 juin, mais le 29 il n'était encore qu'à Aix, où il rédigea son testament. Puis, comme il allait passer les Alpes, une sédition, qui s'éleva à Gap, le retint

quelque temps, et il ne put arriver à Vintimille que vers le 1er août.

C'est au moment où lui parvint la première nouvelle de la marche en avant de l'armée angevine que Jacques-Antoine Marcello s'empressa d'envoyer à Cossa, son ami personnel, mais alors son ennemi politique, le petit volume dont nous parlons. Le livre était prêt déjà, la lettre était écrite; mais c'est bien le 1er juin 1453 que Marcello ajouta les quatre dernières lignes de sa lettre[1], ce qui lui permit de ne pas laisser ignorer à René et à Cossa que l'armée vénitienne venait de battre celle de Sforza, leur allié, à Quinzano et à Pontevico.

A cette époque, Marcello se trouvait à la tête de l'armée de la Sérénissime République. Peu de temps auparavant, à la suite de la mort du capitaine général Gentile Leonissa, il avait été, en effet, envoyé comme provéditeur, en même temps que Pasquale Malipieri, qui devint doge en 1457. Précédemment il avait déjà servi dans les armées de la République, et dès 1438 le Sénat l'avait, pour la première fois, créé provéditeur[2].

1. « Valete feliciter vestri memores Jacobi Antonii Marcelli. Ex felicissimis castris illustrissimi D. D. Venetiarum, post captum Quintianum et Pontemvicum. Kal. junii M. CCCC. LIII. »

2. Em. Cicogna, dans les notes 65 et 87 de son livre *Della famiglia Marcello,* publié à Venise en 1841, a dressé une bibliographie à peu près complète des auteurs à consulter sur J.-A. Marcello. Les exemplaires de l'ouvrage de Cicogna

Ce n'est pas par hasard que Marcello choisit ce moment pour envoyer son livre à Cossa. Le volume eût pu lui être adressé à une autre époque ; mais le beau portrait qui l'accompagne n'était pas un présent banal. Marcello ne pouvait douter que Jean Cossa prendrait plaisir à le considérer ; aussi fit-il inscrire au-dessous de ses propres traits deux lignes en caractères assez étranges.

Depuis près de trois siècles, à ma connaissance, plusieurs savants ont tenté de déchiffrer l'inscription de Marcello. Claude Ménard, l'historien d'Anjou, qui considérait faussement ce portrait comme celui du roi René, déclarait vers 1630 qu'il est « d'enlumineure excellente » et qu'on voit « au bas d'iceluy de l'écriture en lettres inconneues[1]. » — Peiresc, lui aussi, chercha, je crois, à découvrir le sens de ces deux lignes. — Au rapport de Pétrineau des Noulis[2], « le P. Mabillon et le P. Mathurin, de l'ordre de S^t^-Benoît, disent qu'ils ne les connoissent point [les caractères] et disent que ce n'est aucun caractère de langage à eux connus, ils croient que c'est un

sont rares : je ne pense pas qu'il s'en trouve un seul à Paris, et si j'ai pu en avoir connaissance, je le dois à l'obligeance de M. Geo.-F. Warner, assistant keeper of mss. au British Museum.

1. Voy. *Pièces justificatives,* n° IV.

2. Manuscrit de Pétrineau des Noulis à la bibliothèque d'Angers, n° 1001, p. 147.

chiffre. » — Gaignières ne fut pas plus heureux que Mabillon. — Quant à Montfaucon, il se borne à constater qu'il y a au bas du buste une inscription en caractères inconnus ou en chiffres, puis il ajoute que, ne se plaisant guère en cette sorte d'exercice, il en renvoie la découverte aux plus curieux lecteurs [1].

Depuis, on avait cru reconnaître dans ces signes des caractères slaves.

On pouvait espérer que la lecture de ces deux lignes nous livrerait le nom de l'artiste, auteur du beau portrait de Jacques-Antoine Marcello. Cet espoir a été déçu; mais, telle qu'elle est, l'inscription déchiffrée ne manque pas absolument d'intérêt.

Suivant la lecture que j'en propose, elle ne serait formée que de caractères conventionnels. L'écriture cryptographique était, du reste, d'un usage courant en Italie au XV^e^ siècle. Cette inscription est ainsi :

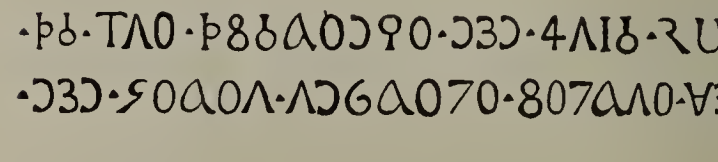

Voici comment on doit, je pense, en reconstituer l'alphabet :

1. *Monumens de la monarchie françoise,* t. III, p. 259-260.

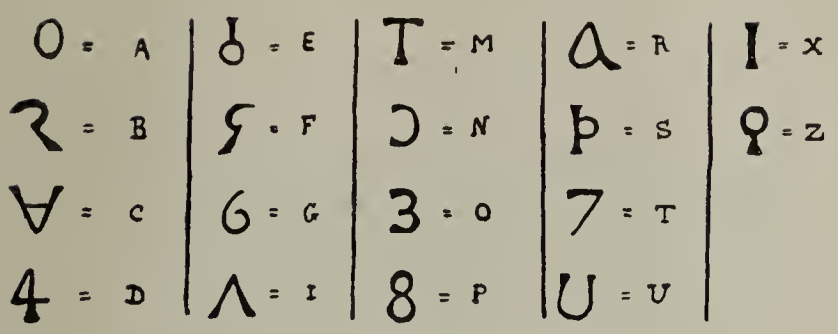

Il faudrait donc lire :

· SE · MIA · SPERANZA · NON · DIXE · BVGIA·
· NON · FARAI · INGRATA · PATRIA · COSSA · MIA·

c'est-à-dire : « Si mon espoir ne m'a pas dit de mensonge, tu ne feras pas une ingrate de ma patrie, ô Cossa ! » Le sens de cette inscription semble assez clair. Marcello, grâce au chiffre employé, trouve un moyen de faire savoir secrètement à Cossa que, s'il veut abandonner le parti de Sforza pour celui de Venise, la République saura reconnaître sa bonne volonté. Si mon espoir n'est pas déçu, lui dit-il, e'est-à-dire si vous venez à nous, comme je l'espère, Venise, ma patrie, est prête à vous prouver sa reconnaissance. Il est facile de deviner pourquoi Marcello n'écrit pas en clair à Cossa ; mais on peut se demander comment ee dernier parvint à déchiffrer le rébus de Marcello. Une explication m'en semble plausible. Cossa et Marcello, quelques années auparavant, avaient combattu côte à côte ; il est assez naturel

de penser qu'ils avaient alors, pour correspondre secrètement, un alphabet de convention dont Marcello s'est souvenu au bon moment. Quant à cet appel du sénateur vénitien, non seulement il resta sans écho, mais, quatre mois plus tard, au commencement d'octobre, René d'Anjou envoya aux provéditeurs, Pasquale Malipieri et J.-A. Marcello, une déclaration de guerre ; et, quelque temps après, René et son fidèle Cossa infligeaient à leur ami Marcello une cruelle défaite.

Telle est l'histoire de ce portrait ; mais il s'agit de montrer maintenant que le personnage dont il reproduit la physionomie est bien Jacques-Antoine Marcello et non pas Jean Cossa, comme on l'a cru jusqu'ici.

Il faut constater avant tout qu'on s'est appuyé à tort sur l'autorité de Gaignières pour faire de ce portrait celui de Cossa. C'est le dessinateur de Gaignières qui a inscrit au bas de cette peinture le nom du sénéchal de Provence. Quant à Gaignières lui-même, il la regardait comme un portrait de Marcello, et nous en avons une preuve écrite. Voici, en effet, du manuscrit de l'Arsenal une notice que j'ai trouvée à la Bibliothèque nationale[1], notice entièrement de la main de Gaignières :

« De sancto Mauritio, en veslin, avec des miniatures, composé par Jacques-Antoine Marcello,

1. F. fr. 25691, fol. 8.

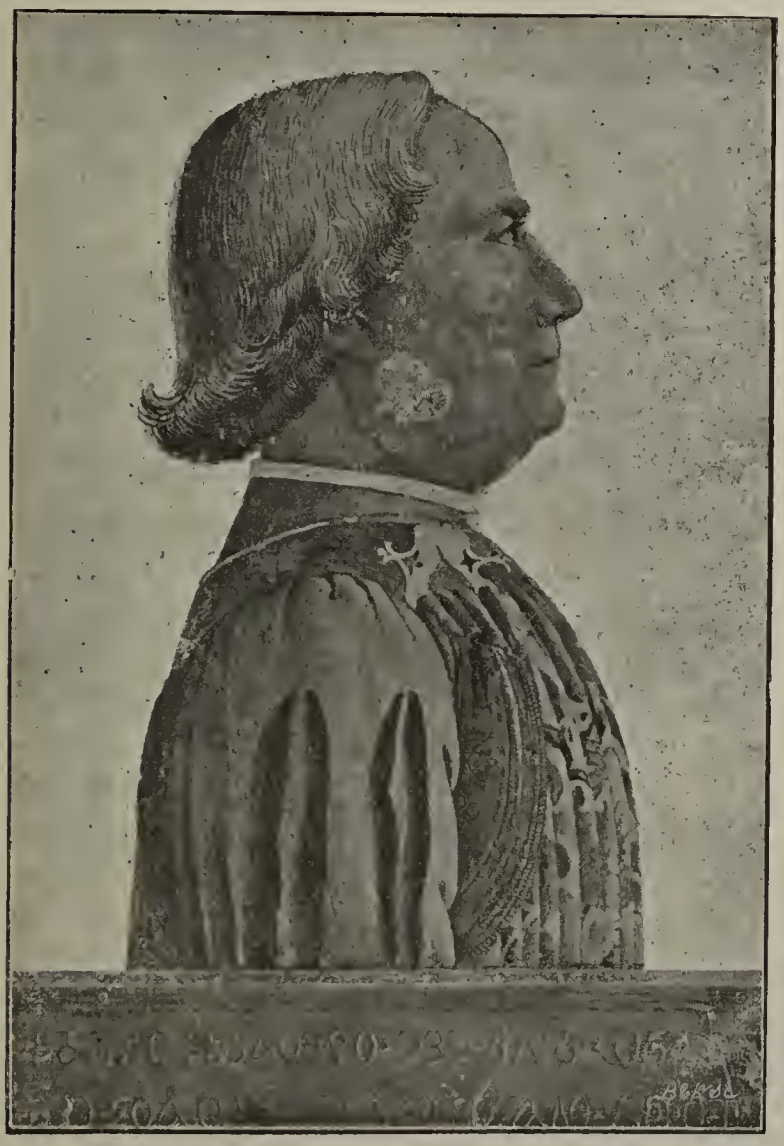

Portrait de Jacques-Antoine Marcello, sénateur vénitien.
Peint vers 1453 (hauteur du buste : 0m143).

qu'il dédie aux sénateur et frères de l'ordre du Croissant ; à la teste, séanee d'un ehapitre de l'ordre, et à la fin est *le portrait dudit Marcello*, avec l'ordre du Croissant. In-8°. »

L'erreur du dessinateur est done manifeste : ce n'est pas sur les indieations de Gaignières qu'il a fait l'attribution du portrait à Cossa. Peut-être l'erreur provient-elle simplement de ee que le nom de Cossa, inserit fol. 4 reeto du manuserit, au milieu de la page, a frappé les yeux du dessinateur au eours de son travail.

En seeond lieu, et eeei n'a assurément rien de seientifique, serait-il vraisemblable que Mareello, envoyant un volume pour être offert aux membres du ehapitre de l'ordre du Croissant, y ait fait peindre le portrait de Jean Cossa? C'est bien Cossa, à la vérité, qui a été ehargé de transmettre le livre au ehapitre de l'ordre ; mais, en 1453, ee n'est plus lui qui en était le sénateur[1]. On peut remarquer que Mareello, dans sa lettre, exprime ses regrets de ne pouvoir eontempler le visage de ses eonfrères ; il a voulu, du moins, que eeux-ei pussent eonnaître ses propres traits : aussi fait-il peindre son image à la fin du volume.

Enfin, l'hypothèse qui ferait de ee portrait eelui de Cossa, fût-elle soutenable pour d'autres eauses, ne saurait être admise si l'on eompare

1. C'était alors Jean, duc de Calabre, fils aîné de René d'Anjou.

notre peinture au portrait du sénéchal de Provence qui se trouve encore aujourd'hui à Tarascon. C'est dans cette ville que Cossa succomba à une attaque d'apoplexie, le 6 octobre 1476, âgé de soixante-seize ans six mois et six jours. Aussitôt après son décès, le duc d'Anjou lui fit élever un tombeau dans l'église Sainte-Marthe de Tarascon, où l'on peut voir encore ce monument, à droite en descendant l'escalier qui conduit à la chapelle souterraine. La statue couchée de Cossa qui surmonte le monument a subi des mutilations, le nez a été brisé; mais ce qui reste du visage est entièrement différent de celui qui nous est donné par la peinture de l'Arsenal[1].

Si, d'autre part, nous examinons la médaille de Jean Cossa modelée par Francesco Laurana en 1466, il est impossible de ne pas reconnaître que les traits de Cossa ne rappelaient en aucune façon ceux du personnage dont le portrait orne le manuscrit de Marcello. Dans la médaille de Laurana, Cossa nous apparaît avec une bouche lippue[2]. Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre portrait pour constater qu'il s'agit ici au contraire d'un homme aux lèvres fort minces.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas qu'on

1. Voy. Eug. Müntz, *Le sculpteur Laurana et les monuments de la Renaissance à Tarascon,* dans *Fondation Piot : Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. IV (p. 123-135), 1897, fig. 3 et pl. XII.

2. Voy. Eug. Müntz, *loc. cit.,* fig. 1.

puisse douter que ce soit là le portrait de Jacques-Antoine Marcello.

Le personnage dont les traits sont reproduits ici est aujourd'hui peu connu, cela est incontestable; cependant Em. Cicogna, qui le nomme *il famoso generale*, constate que, au dire des historiens, Marcello n'eut de son temps personne qui l'égalât en valeur[1], et notre érudit et regretté confrère Lecoy de la Marche le qualifie, de son côté, « célèbre savant vénitien[2]. » Marcello fut, en effet, un vaillant capitaine; il fut aussi un savant si l'on en juge par son amour des livres; mais peut-on dire qu'il fut jamais célèbre? A coup sûr il ne l'est pas aujourd'hui. On ignore, je crois, la date de sa naissance et celle de sa mort. D'une longue lettre que lui adressa en 1461 François Philelphe pour le consoler de la mort d'un de ses fils, on doit conclure que Jacques-Antoine Marcello était né le 17 janvier 1398. Il était donc, à quelques mois près, du même âge que Philelphe, son ami, né le 25 juillet de la même année[3]. Quant au fils de Marcello, dont la mort a donné lieu à cette épître, il se nommait Valerio et n'avait pas encore atteint

1. Emmanuele Cicogna, *Della famiglia Marcello* (Venise, 1841), p. 18, 24.

2. *Histoire du roi René*, 1875, t. I, p. 273.

3. « ... Nos annum quartum et sexagesimum ingressi uterque sumus, écrit Philelphe, tu ad XVI kl. februarias, ego vero ad octavum kl. augustas. »

sa huitième année[1] lorsqu'il mourut. C'est probablement la lettre de Philelphe qui peut nous apprendre le plus de détails sur la vie de Jacques-Antoine Marcello[2]. Toutes ses actions publiques y sont, non sans emphase, racontées et exaltées. Il y est question aussi de sa femme et de son fils Francesco. Peut-être eût-il été plus intéressant pour nous d'y trouver des renseignements sur la vie littéraire du personnage et sur sa recherche des livres rares, qui semble avoir été sa plus grande préoccupation dans les moments où la vie publique lui laissait quelques loisirs. Dans son excellente *Histoire du roi René*[3], Lecoy de la Marche a signalé jusqu'à cinq manuscrits qui auraient été envoyés par Marcello au duc d'Anjou. C'est d'abord, le 1er mars 1457, un exem-

1. Valerio Marcello, né le 27 avril 1453, serait mort, suivant Philelphe, le 31 décembre 1460. « Valerius tuus natus est eodem et anno et mense quo meum Olympum superius memineram... Valerius post solis ortum circiter horam secundam ad octavum kl. maias. » — « Ad proximum kalendas januarias Valerius tuus reliquit membra mortalia. »

2. Cette lettre, qui porte le titre de « Oratio funebris », est datée de Milan, 25 décembre 1461. Elle a été imprimée, mais les éditions en sont assez rares pour qu'on ait songé dernièrement à en donner une réédition partielle. Cf. Giovanni Benadduci : *A Jacopo Antonio Marcello, patrizio veneto, parte di orazione consolatoria ed elogio di Francesco Filelfo e lettere di Giov. Mario Filelfo.* Tolentino, tip. Filelfo, 1894; ediz. di 100 esemplari per nozze Marcello-Grimani Giustiniani.

3. T. II, p. 180-194, *passim*.

plaire de la *Cosmographie* de Ptolémée[1], en tête duquel le sénateur vénitien a écrit une curieuse lettre à l'adresse du roi René[2]. Une autre fois, il lui envoya une *Homélie* de saint Jean Chrysostome récemment découverte, puis une copie du texte de *Quintilien* retrouvé par le Pogge, en 1417, dans le monastère de Saint-Gall, le traité de Pomponius Lætus, *De arte grammatica*[3], et enfin la première traduction latine du géographe *Strabon* faite par Guarino de Vérone, traduction entreprise à la demande de Marcello.

Outre le portrait qui accompagne cette note, il y a eu certainement d'autres représentations des traits de Jacques-Antoine Marcello, notamment un buste qui, je pense, est détruit aujourd'hui. Jacques-Antoine appartenait, comme on le sait, à l'une des premières familles de Venise[4]. Son fils Valerio Marcello[5] lui fit élever un monument et

1. Aujourd'hui Bibl. nat., f. lat. 17542.

2. Cette lettre m'a paru assez intéressante pour que j'aie cru devoir la transcrire ici. Voy. *Pièces justificatives,* n° III.

3. Ce traité fut imprimé à Venise, 1484, in-4°.

4. Il était fils de Francesco Marcello.

5. Jacques-Antoine Marcello avait perdu, comme on l'a vu, un fils du nom de Valerio en 1460. Est-ce son fils Francesco qui prit le nom de Valerio après la mort de son frère ou bien s'agit-il là d'un troisième fils de Jacques-Antoine? Je ne saurais le dire; toujours est-il que le Valerio dont il est parlé ici vécut jusqu'à 1531. Jacques-Antoine eut encore un autre fils nommé Pierre, dont l'épitaphe et le buste se trouvaient également dans l'église San-Cristoforo della Pace.

lui consacra une épitaphe élogieuse[1]. C'est dans le chœur de l'église San-Cristoforo della Pace, appartenant à un couvent d'Augustins, que le petit monument funéraire fut érigé : une plaque de marbre fixée à la muraille près du grand autel et surmontée d'un buste. Un autre monument semblable fut élevé en même temps par Valerio Marcello à la mémoire de son frère Pietro[2]. L'église San-Cristoforo, détruite en 1807, se trouvait dans l'île du même nom, située à trente minutes environ au nord de Venise ; en 1837, elle a été réunie à l'île voisine de Saint-Michel pour former un cimetière. Dans un ouvrage manuscrit fait à la gloire de la famille Marcello[3], un abbé, nommé Théodore Damadenus, a relevé, en 1696, et nous a conservé le dessin du petit monument, ainsi que l'épitaphe de

1. « Jacobo Antonio Marcello equiti, senatori clarissimo, Brixia dura triennii obsidione levata, Benaco lacui admirabili invento, classe per montes immissa, Verona e Piccinnini faucibus erepta, Ravenna ejus ductu auspiciisque imperio Veneto adjecta, Abdua amne primum ab eo superato, cum ad Mediolani usque portas insultatum esset, ubi illi equestris dignitas virtutis ergo parta, ac regni Neapolitani maritima præfectura a Renato rege commissa, cujus et sacre societati inter primos adscriptus est, pace demum honestissima ejus opera universæ Italiæ data, Valerius ejus filius P. M. P. »

2. Pietro Marcello mourut en 1529 et Valerio Marcello en 1531. C'est donc entre ces deux dates qu'ont dû être exécutés les petits monuments érigés par Valerio à la mémoire de son père et de son frère.

3. Ms. de l'Arsenal 1211.

Jacques-Antoine Marcello. Cette épitaphe a depuis été imprimée par Flaminio Cornelio[1]. Damadenus et Cornelio ont également reproduit l'épitaphe de Pietro Marcello, fils de Jacques-Antoine. Dans le manuscrit de Damadenus, les armes de J.-A. Marcello[2] et celles de son fils Pietro[3], *d'azur à une bande ondée d'or*, sont ornées du Croissant de l'ordre du roi René.

Si les renseignements fournis par l'ouvrage de Damadenus n'offrent qu'un assez médiocre intérêt, il en est tout autrement du ms. 940 de l'Arsenal. Ce volume est d'autant plus précieux qu'on en peut suivre presque pas à pas les pérégrinations depuis le jour où, en 1453, il fut remis à Jean Cossa. Cossa, comme c'était son devoir, le rapporta en France et le déposa dans la chapelle de l'ordre du Croissant à Saint-Maurice d'Angers. Il y était encore en 1532, comme a bien voulu m'en informer notre confrère M. Louis de Farcy ; il n'y était plus en 1539. Quelque cinquante ans plus tard, il passa dans les mains d'un archéologue célèbre, Paul Petau, qui le fit relier à ses armes, y mit sa devise[4] et le fit recouvrir de satin bleu. Après la mort de cet antiquaire (1614), il fut recueilli par le vieil historien d'Anjou, Claude Ménard. Celui-ci, à une date que lui-même ne précise pas, l'expédia

1. *Venetæ ecclesiæ illustratæ,* 1749, t. I, p. 267.
2. Ms. de l'Arsenal 1211, p. 59.
3. Ms. de l'Arsenal 1211, p. 60.
4. « Non est mortale quod opto. »

à Aix à l'adresse du célèbre Peiresc, afin de lui permettre d'en faire des extraits. Claude Ménard espérait que le manuscrit lui serait renvoyé, il n'en fut rien. Quand Peiresc mourut, en 1637, Ménard essaya de rentrer en possession de son volume ou du moins d'en faire faire une copie; mais, malgré toutes ses recherches, il ne parvint pas à savoir ce qu'il était devenu[1]. — Vers la fin du XVII[e] siècle, nous le trouvons dans la bibliothèque d'un garde-rôles des offices de France, grand amateur de livres, nommé Boucot. C'est à cette époque, c'est-à-dire en 1695, qu'un Angevin, Pétrineau des Noulis, examina le volume chez Boucot et en fit une très exacte description[2]. Boucot échangea le manuscrit de Marcello, avec deux autres manuscrits précieux, contre un « Atlas de Savoie, en blanc, de 90 livres, » qui appartenait à Roger de Gaignières. Devenu possesseur du volume, Gaignières y fit copier l'*Assemblée de l'ordre du Croissant* et le portrait qui accompagne cette note. — Après la mort de Gaignières (1715), le manuscrit de Marcello disparut, et ce n'est qu'en 1763 qu'on le retrouve chez un collectionneur nommé Charles-Adrien Picard. En 1781, lorsque la bibliothèque de ce dernier fut dispersée, le volume fut acquis pour la somme de 167 liv. 19 s. par le marquis de Paulmy. Le

1. Voy. *Pièces justificatives,* n° IV.
2. Dans le ms. 1001 de la bibliothèque d'Angers, p. 147.

manuscrit depuis lors n'a plus quitté la bibliothèque de l'Arsenal, où il est conservé, comme on l'a vu, sous le n° 940.

Bien qu'il figurât dans une bibliothèque publique, ce manuscrit, jusqu'à ces derniers temps, a été considéré comme perdu. Lecoy de la Marche encore, en 1875, à plusieurs endroits de son *Histoire du roi René*, déplore la perte du manuscrit de Marcello[1]. Non seulement ce très intéressant volume n'a pas disparu, mais il se présente dans un état de conservation presque inespéré après les vicissitudes qu'il a subies.

1. « Les représentations figurées des chevaliers du Croissant qui ornaient le manuscrit du poème latin composé en leur honneur par le vénitien Antoine Marcello ne nous sont pas parvenues..., » t. I, p. 536.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Lettre de Jacques-Antoine Marcello au sénateur et au chapitre de l'ordre du Croissant en leur envoyant son Histoire de la vie et de la passion de S. Maurice[1].

Illustrissimis et magnificis senatori et reliquis fratribus Crescentis ordinis, Jacobus Antonius Marcellus, provisor exercitus, se commendat.

Cum ardeam incredibili cupiditate vestras amplissimas dignitates regalesque majestates visere, magnanimi ac illustrissimi principes, non mediocri afficior tristitia quod, occupationibus necessariis impeditus, mihi ipsi ea in re morem gerere non possum. Optarem enim generosas vestras facies contemplari, alloqui, presentiaque ora tueri, et vivas audire et reddere voces. Quas quidem res mihi perpetue cujusdam felicitatis loco ponerem pro mea in vos singulos cunctosque veneratione et observantia, quam perpetuam servabo, dum spiritus hos reget artus. Nec mirum, cum eo ingenio, ea sapientia, ea rerum gestarum gloria et omni denique laudis genere polleatis, ut celestem in terris vitam agere cognoscamini. In mee vero de vobis recordationis testimonium, hunc ad vos mittere, vice mei, nuntium legatumque constitui, sicuti qui Deum colere ac venerari majoribus nequeunt sacrifitiis et victimis, pauculis quibusdam thuris granulis proni ac supplices altaria visunt. Vos autem, pro vestris excellentiis dominum Deum

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 940, fol. 1-5.

nostrum imitantes, non minus mentem et offerentis devotionem quam parvum munus oblatum perpendetis. Muneris autem parvitatem dico libelli ac voluminis tenuitatem corpusque tantillum : quod, cum breve tanto principum conspectui videatur, vires tamen ingentes preciosissimumque thesaurum, cum spectabitis, judicaturi estis. In eo namque constant Mauritii, gloriosissimi martyris, res factaque clarissima. Que vobis eo gratiora, jocundiora et acceptiora esse debebunt, quod ipsum Mauritium triumphantis ordinis nostri ductorem, presidem, protectoremque recognoscimus, patronum appellamus, imperatorem salutamus. Sub cujus ductu et auspitio piam, divinam religiosamque militiam gerimus, devotique commilitones triumphare nitimur, et, eo interprete, Christo curam vigilantiamque prestamus atque dicavimus. Quod si Romanus populus missum e Phrygia Cybelles idolum tanta superstitione, studio, diligentia suscepit, susceptum coluit, cultum pertinaciter amplexatus est (unde nec moribus probitatem nec animis salutem comparavit), quid huic celeberrimo Jesu Christi militi faciemus! Cujus sanctissima vita, preclaris illustrata miraculis, nobis bene vivendi normam et exemplum ac viam monstrat ad celos, ubi inter sanctos evo fruamur sempiterno, si, calcatis illecebris et momentaneis mundi bonis, divina martyris vestigia sectabimur. Licet autem majoribus preceptis et sublimioribus eloquentie libris vestra instituta sint pectora et abundantioribus ejus miraculis eruditi sitis, non tamen hunc ipsum codicem mittere cessabo aut verebor, primum ut vestras celsitudines, non quidem pro dignitate, sed pro mea devotione, pro viribus visitem, deinde quia, inter legendum, mee parvitatis et devote in vos recordationis documenta captabitis, qui mihi pro vestris auctoritatibus, cum in rebus ordinis universalibus, tum propriis, mandare atque edicere possitis, ac mihi jussa capessere

fas sit. Cerimonias, exhortationes et constitutiones celeberrimi consortii nostri, non minus humanas, quam honestissimas, summa cum letitia et veneratione pronus accepi a magnifico fratre nostro Jo. Cossa, quas, studiosissime et accuratissime, toto, ut aiunt, pectore complexus sum. Easque expolite et plenis munditiis compositas integre per omnem vitam meam tenere et servare enitar atque contendam. Sed, si mihi liceret, aut non vererer ne merito reprehendi possem, verecunde tamen, nec aliter nisi idem vobis videretur, proponerem : Videri mihi esse laudabile et vehementer ad regule nostre dignitatem et decus pertinere, brevem aliquam orationem adjungere, que in fine offitii S. Marie, in commemoratione beatissimi protectoris nostri, quottidie a fratribus diceretur, illud etiam addere, ut ante diem festum jejunare et festum observare omnes, qui ejusdem ordinis essent, tenerentur. Nam etsi Andegavie, quia gloriosissimus martyr pro suis meritis celeberrimus est, non solum domini fratres nostri, sed et omnes alii, qui hac religione non tenentur, idem factitent, attamen non possum non dubitare fratres qui longe absunt, ubi protectoris nostri nomen non adeo celebratum est, quia precepto regule non astringantur, hoc idem non observare. At si quis me reprehenderet ac diceret : Idcirco de aliis dubitas, quia tu aliquando in similem errorem incidisti; fortasse non negarem. Utcumque sit, cogit me devotio et officium meum et singularis erga gloriosum martyrem et ordinem nostrum reverentia et affectio, non ut insolenter sapientiam vestram admoneam, sed ut verecunde quod sentio in medium proponam. Deum facio testem cui intima cordis mei nota sunt.

Valete feliciter vestri memores Jacobi Antonii Marcelli. Ex felicissimis castris illustrissimi D. D. Venetiarum, post captum Quintianum et Pontemvicum, Kal. junii M. CCCC. LIII.

II.

Poème de Jacques-Antoine Marcello en l'honneur de S. Maurice et à la louange du roi René[1].

Inclite Mauriti, mundum celebrande per omnem,
Aurea quem nitido venerantur sidera vultu,
Cui chorus angelice legionis et etheris alti
Applaudunt letis rapidi stridoribus orbes,
Qui quondam, sancto Christi pro nomine cesus,
Constanti sevam tolerasti pectore mortem,
Annue, queso, tuas tentanti promere laudes,
Et tantas nostris vires infunde camenis,
Ut te carminibus dignis extollere possint.
Nam, cum thebeam sub te ductore cohortem
Maximianus atrox gelidas egisset ad Alpes,
Teque tuosque illic omnes infanda prophanis
Ducere sacra deis, gentili more, juberet,
Tu Patrem eternum stabili pietate colebas,
Imperiosa feri spernens edicta tyranni.
O quotiens pœnasque truces mortemque minatus!
Nil vidit prodesse minas : tum, sorte cruenta,
Quemlibet indigne decimum dimittere morti
Imperat, ut tali perterrita cetera monstro
Pareret dictis legio. De funere sanctos
Aspiceres certare viros et poscere letum.
Ille erat ante alios longe felicior omnes
Qui prior infeste prebebat colla securi.
Bis tantas passi tali discrimene cedes
Servavere fidem. Tantum, clarissime martyr,
Hortatus valuere tui! Nam diceris istis
Devotam Christo verbis animasse phalangem :

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 940, fol. 35-37.

— O mox clara poli visure sidera turme,
Temnite cesareas animis sublimibus iras.
Possidet ille nihil nisi sola in corpora juris,
Que simul ac ferro demens violavit iniquo.
Pars melior vestri superas conscedit in arces.
Sic mandare neci dum vos se credit acerbe,
Optima ad eterne perducit munera vite.
Ergo hilares telis jugulos intendite, et illud
Esse putate mori, quod vulgo vivere dicunt.
Ille etiam, pro quo vester nunc sanguis inundat,
In cruce suspensus pro vobis vulnera quondam
Et spinas in fronte tulit jacuitque sepulcro;
Idem vos hodie terreni ex carcere tetro
Corporis ereptos stellanti in culmine sistet,
Lunaresque super bigas solisque meatus
Perpetuoque dabit sedes habitare beatas.
Quis sapiens animo non appetat ista libenti?
Atria quis celi terris mutare recuset?
Si sciret vobis hec se dare commoda Cesar,
Quos male distrinxit, livore reconderet enses. —
Hec ubi dixisti, cuncti clamore probarunt,
Ocius invisas cupientes linquere terras
Aethereosque choros sedesque videre supernas.
Protinus ardescens acri feritate tyrannus
Et trucis impatiens ire jubet agmine toto
Undique vallari perimique hostiliter omnes.
Tum vero lati rubuerunt sanguine campi
Et latuit multo constrata cadavere tellus;
Tuque inter medios jacuisti cesus acervos.
Ex illo celi radiantem admissus in aulam,
Ante Deum resides aciemque tueris eandem;
Et quodcumque rogas munus, quidcumque precaris,
Omnipotens genitor faciles tibi commodat aures.
Quare age! quando tibi tanta est concessa potestas,

Magnanimos proceres miti tueare, precamur,
Numine, quos sanctus Crescentis continet ordo :
Qui te precipuum sibi deligere patronum
Agmine de tanto, quod sustinet aureus ether,
Spesque suas omnemque in te posuere salutem.
Felices sane, te defensore, futuri,
Si res ipse suas conservas, protegis, auges.
Effice ne major ne sit prestantior ullus
In terris, summo nec gratior ordo Tonanti.
Hic habeat cunctos decus immortale per annos
Astriferasque alto contingat vertice sedes.
Ante omnes regem complectere, dive, Renatum :
Is tibi nam tantos sacravit primus honores
Mirificumque tibi sumptu locuplete sacellum
Marmore de Pario condi curavit, et illud
Regalis multo ditavit munere gaze;
Seque tibi natosque suos serosque nepotes
Devovit, nullamque sinit decedere lucem
Qua pia thura tuis supplex non urat in aris,
Decantetque tuas solemni carmine laudes.
Nec se proposuit, sed cunctis reddidit equum :
Vel minimus tanto contentus in ordine dici !
Certe humilem nimium tanto de culmine mentem
Depressit : nam, cum sceptri ditione gubernet
Tot populos, cum sit regum de sanguine summo
Progenitus, cunctos superant qui nomine reges,
Gallicaque imperio moderantur regna potenti,
Debebat reliquos merito precedere fratres.
Noluit; ut fastus vitaret crimen iniqui.
Hunc igitur, qui te tantum veneratur, et omni
Tempore sacra tuis persolvit plurima templis,
Assidue foveas; hunc vultu semper amico
Respitias, presensque suis sis, optime, votis.
Utque tui memorem servat sub pectore curam,

Tu, similes sibi redde vices, tu, bella togamque,
Tu, privata fave, tu, publica facta gerenti,
Dum sibi fata dabunt terris mundoque morari.
Postremo, cum jam defunctum vita relinquet,
Te ducente, plagas superi fac intret Olympi.

III.

Lettre de Jacques-Antoine Marcello au roi René pour lui faire hommage d'un manuscrit de la Cosmographie *de Ptolémée*[1].

Serenissimo ac illustrissimo regi Renato Jacobus Antonius Marcellus humiliter sese commendat. — Dum hic esset splendidissimus aeques D. Ludovicus Martellus et ego cum illo, nonnunquam loquerer de rebus s[cilicet] quæ ad Majestatem Vestram pertinent : nihil enim est quod libentius usurpem quam ipsius memoriam mihi perjocundam. Forte in sermonem conjecit querere se Mappamundum elegantem quendam, ut pote Majestati Vestræ utendum. Cujus ego voluntati præ cæteris obsequi studens, cum scirem spectatissimum ac generosum virum dominum Honofrium Strozam, magnifici et clarissimi equitis D. Pallantis filium, florentini civis, cum nobilitate generis, tum ingenio atque omni virtute præstantis, qui nunc sorte quadam Patavium incolit, ejusmodi rebus delectari, hoc est studiis omnibus libero homine dignis, eo etiam fretus quod mihi ipse intimus est et singularis amicus, immo vero frater, quæsivi ex eo quonam modo Mappamundum habere possem, qui cæterorum optimus ac pulcherrimus esset. Tum ille benigna et hilari fronte : — Est mihi, inquit, ex his unus, jam diu nomine vestro institutus, cui haud ita multo post extrema manus impone-

1. Bibl. nat., ms. lat. 17542, fol. 1 v°.

tur. — Et, simul hæc dicens, domum suam me prosequi institit. Quem cum mihi ostendisset, cognovi illum mihi, ut ipse dicebat, destinatum esse : quippe qui preditus erat insignibus meis. Hunc igitur absolvi ac perfici sedulo curavi, bipartitum quidem, ut bajulus esset. Eum nunc mitto Sublimitati Vestræ : qui cum primum describi cœpit, si credi potuisset fore ut ad Celsitudinis Vestræ manus deveniret, dominus Honofrius primum et ego subinde operam dedissemus, ut Ea, quantum quidem fieri posset, dignus effingeretur. Quam tamen scio, pro ingenita sibi humanitate, opus magis quam operis ornatum inspecturam esse. Quod equidem perfectum et optimum dicere possum idque plurimorum virorum judicio atque sententia qui hujus generis rerum docti peritique sunt quæ ad circinum deductus est non secus quam si eandem formam fusus accepisset ab altero Mappamundo vetussimo quidem illo et litteris græcis inscripto ut ottingentesimus fortasse annus fluxerit ex quo primum formatus fuit; et sunt qui credant Ptholemei temporibus fuisse quem perhibent artis hujus inventorem; hunc etiam librum, quoniam ad rem pertinet, mittere non absurdum duxi, tametsi nesciam quam emendatus sit sed certe relectum scio et castigatum ad exemplar eorum qui apud nos pauci admodum reperiuntur. Quare si exemplar justum est quo non injustus mitto etiam Spæram, nec mitterem nisi peregrinis litteris inscripta esset : nam latinis Majestatem Vestram abundare scio. Hanc igitur eo libentius mitto, quod opinio est quorumdam has litteras chaldeas esse. Novi enim Serenitatem Vestram rebus delectari nationis illius. Cum Spæra simul opus erit quoddam ex altero scriptum vetustissimo, cujus auctorem probatissimum esse cognovi. Mitto etiam Sacratissimarum terrarum descriptionem et ejus quæ promissionis dicitur, uno diplomate contentam : cui etiam complicavi binas Descriptiones, quarum superior extenditur

usque ad magnificam civitatem Alep, posterior vero usque ad S. Catherinam et ultra, descriptas ab vetustissimo exemplari, quod equidem optimum, plurimorum judicio, fuisse percepimus. Sæpe ac diu cogitavi hasne descriptiones M. V. mitterem : nolebamus errare quod ipsarum exemplum penes M. V. esse coniciebamus cum vero ancipiti sententia diu distractus essem, statui denique infrascriptas mittere. Quod si etiam apud M. V. fuerunt, illis non derogabunt. Sin minus, he certe gratissime erunt, cum ad propositas descriptiones non parum attineant et eo maxime quia diploma sacratissimarum terrarum id ipsum est quod quidam clarissimus vir, nomine Lombardus, propria manu descripsit, ut ex ipsius diplomatis litteris majusculis percipi potest. Qui Lombardus excellentissimi poetæ Francisci Petrarchæ socius fuit; et pro certo hic apud nos habetur id opus fuisse commune cum non longe hinc in amœnissima eorum villa pariter litterarium otium consumerent.

Valeat, ut opto, felicissima regia Vestra Majestas.

Ex Montesilicæ, prima martii M° CCCC. LVII.

IV.

Note de Claude Ménard sur le manuscrit J.-A. Marcello[1].

J'ay eu cy-devant entre les mains un poème latin, écrit sur velin et à la main, de cet Antoine Marcel, en tête duquel étoit le portrait de René, fait d'enlumineure excellente et au bas d'iceluy de l'écriture en lettres inconneues. Au devant du poème étoit peinte encores, et d'enlumineure aussi, la chappelle des chevaliers du Croissant, avec le sénateur président et à ses côtés les chevaliers en leurs habits de pourpre, et ensuite les vers de ce Marcel, qui en étoit l'un,

1. Bibl. nat., ms. fr. 5605, fol. 109.

qui comprenoient l'institution de ladite chevalerie. Lequel livret j'envoyai l'an MDC... à défunt Mr Le Febvre de Péreysc qui avoit envoyé en cette ville Mr le prieur de Romilli pour ramasser ce qu'il pourroit parmy nous des choses appartenant à notre histoire et de Provence, pensant que ledit sieur en feroit tirer coppie et me le renvoyroit; c'estoit pourquoy je n'en [ai] retenu rien, et aussi que je n'avois lors aucun dessein de travailler à nos mémoires, car quand il l'a faillu, ledit sieur mourant, il ne m'a été possible d'en avoir nouvelles, quelque soin que j'y aye employé par mes amys.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

	Pages
Baye (baron de), M. R. Fouilles de kourganes au Kouban (Caucase)	43-59
Cagnat (R.), M. R. L'emplacement de la ville africaine de Cincari	224-227
Carton (Dr), A. C. N. Les ruines de Ksar Djema el Djir (Tunisie)	1-17
Daguin (Fernand), A. C. N. Vénus Anadyomène. Notice sur un bas-relief trouvé aux sources de la Seine.	117-128
Haseloff (Arthur). Les Psautiers de saint Louis.	18-42
Martin (Henry), M. R. Sur un portrait de Jacques-Antoine Marcello, sénateur vénitien (1453) . .	229-267
Maurice (Jules), A. C. N. De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze sous le bas-empire romain et en particulier au IVe siècle	89-116
Prou (Maurice), M. R., Chartraire (l'abbé E.). Authentiques de reliques conservées au trésor de la cathédrale de Sens	129-172
Robert (Ulysse), M. R. Les origines du théâtre à Besançon	60-76

Valois (N.), M. R. Note sur l'origine de la famille Jouvenel des Ursins 77-88

Vauvillé (O.), A. C. N. Note sur des enceintes à Ambleny (Aisne) et à Frocourt, commune de Saint-Romain (Somme) 173-206

Vitry (Paul), A. C. N. La statue funéraire de Jeanne de Vivonne, dame de Dampierre, et celle de sa fille la duchesse de Retz 207-223

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, au regard de la page 4

Planche II, au regard de la page 10

Planches III, IV, V, VI, au regard de la page . . 42

Planches VII, VIII, IX, X, XI, XII, au regard de la page 172

Planche XIII, au regard de la page 230

Planches XIV, XV, au regard de la page 234

Planche XVI, au regard de la page 246

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00623 9970